



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# Compte consolidé de la Confédération

## Rapport financier

2011

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances  
Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
No d'art. 601.303.11f

## Rapport sur le compte consolidé de la Confédération

Page

<b>1</b>	<b>Vue d'ensemble des chiffres</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Commentaire concernant le compte annuel</b>	<b>7</b>
21	Objet du compte consolidé	7
22	Appréciation budgétaire	8
<b>3</b>	<b>Compte annuel</b>	<b>11</b>
31	Compte de résultats	11
32	Bilan	12
33	Compte des flux de fonds	13
34	Etat du capital propre	15
<b>4</b>	<b>Annexe au compte annuel</b>	<b>17</b>
41	Principes généraux	17
1	Bases	17
2	Principes régissant l'établissement des comptes	18
3	Périmètre de consolidation	24
4	Risques et gestion des risques	26
42	Explications relatives au compte annuel consolidé	27
	<i>Postes du compte de résultats</i>	
1	Revenus fiscaux	27
2	Revenus de prestations de service	30
3	Autres revenus	31
4	Charges de personnel	32
5	Charges de biens et services	33
6	Charges de transfert	34
7	Revenus financiers	36
8	Charges financières	37
	<i>Postes du bilan</i>	
9	Liquidités et placements à court terme	37
10	Créances	38
11	Placements financiers	39
12	Stocks	41
13	Comptes de régularisation d'actifs	41
14	Immobilisations corporelles et incorporelles	42
15	Prêts	44
16	Participations	46
17	Engagements courants	49
18	Engagements financiers	50
19	Comptes de régularisation de passifs	51
20	Provisions	52
21	Autres engagements	54
43	Explications supplémentaires	56
1	Information sectorielle	56
2	Endettement (dette brute et dette nette)	58
3	Engagements conditionnels	59



	Page
4 Plafond d'engagement de l'ASRE	64
5 Créances conditionnelles	64
6 Entités proches de la Confédération	65
7 Taux de conversion	66
8 Evénements survenus après la date de clôture du bilan	66
<b>5 Rapport avec le compte de la Confédération et la statistique financière</b>	<b>67</b>
51 Différences structurelles	67
52 Aperçu des unités consolidées	68
53 Charges de transfert (comparaison avec le compte général)	70
54 Dette (comparaison avec le compte général)	71



mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011
<b>Compte de résultats</b>				
Revenus opérationnels	62 149	62 004	62 159	64 319
Charges opérationnelles	53 931	54 997	56 668	60 727
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8 218</b>	<b>7 007</b>	<b>5 491</b>	<b>3 592</b>
Revenus financiers	888	1 566	415	957
Charges financières	4 225	3 469	3 438	3 200
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 337</b>	<b>-1 903</b>	<b>-3 023</b>	<b>-2 243</b>
Revenus de participations mises en équivalence	1 807	2 179	1 840	1 256
Charges de participations mises en équivalence	7	5	95	440
<b>Résultat de participations mises en équivalence</b>	<b>1 800</b>	<b>2 174</b>	<b>1 745</b>	<b>816</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 681</b>	<b>7 278</b>	<b>4 213</b>	<b>2 165</b>
<b>Bilan</b>				
Actif circulant	19 278	15 279	16 167	16 589
Actif immobilisé	79 474	78 152	81 448	81 095
Capitaux de tiers	143 117	130 469	130 242	127 980
Capital propre	-44 365	-37 038	-32 627	-30 296
<b>Compte des flux de fonds</b>				
Flux de fonds provenant d'activités opérationnelles	7 899	7 447	6 545	3 491
Flux de fonds provenant d'activités d'investissement	-5 791	3 200	-1 323	-3 624
Flux de fonds provenant d'activités de financement	-869	-10 143	-2 161	5
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>1 239</b>	<b>504</b>	<b>3 061</b>	<b>-128</b>
<b>Dette</b>				
Dette brute	120 378	108 742	108 279	108 170
Dette nette	98 358	89 070	86 125	86 022
<b>Personnel</b>				
Effectifs en équivalents plein temps	46 549	48 833	49 591	49 907



## 21 Objet du compte consolidé

Le compte consolidé de la Confédération présente un tableau complet de l'état des finances de l'administration publique fédérale. Le Conseil fédéral soumet pour information aux Chambres fédérales le compte consolidé de la Confédération, en vue de l'examen du compte d'Etat. Le compte consolidé ne fait pas partie du compte d'Etat annuel. Comme il ne doit pas être approuvé par l'Assemblée fédérale, il ne doit pas non plus être révisé par le Contrôle de finances. Il n'est en outre pas soumis aux exigences du droit des crédits. La Confédération renonce à établir des budgets, plans financiers ou comptes prévisionnels consolidés.

Le compte consolidé donne une vue d'ensemble de l'état de la fortune, des finances et des revenus des unités et des organisations qui, du point de vue de l'exécution des tâches, se rattachent à l'administration fédérale. Les transactions entre ces unités et les réglementations particulières réduisent cependant partiellement la valeur des résultats des comptes individuels. Dans ce contexte, la distinction entre exécution des tâches par l'administration fédérale centrale (administration générale) ou par une unité organisationnelle transférée dans l'administration fédérale décentralisée ne joue pas de rôle.

Le compte consolidé doit refléter l'ampleur des investissements réalisés et des engagements financiers contractés par les unités concernées. Il permet donc de mieux apprécier les risques financiers encourus par le domaine «administration publique fédérale». Le bilan consolidé doit indiquer, en plus de l'ensemble des montants relatifs au patrimoine, le volume global de la dette de la Confédération et des unités externalisées envers des tiers – information qui n'est pas fournie par le compte de l'administration générale. Il est donc possible de suivre l'évolution sur le long terme des paramètres nécessaires à l'appréciation de la situation des finances fédérales et de dégager une tendance générale sur la base de documents établis selon des principes reconnus et constants.

Le périmètre de consolidation est déterminé conformément aux exigences minimales définies à l'art. 55, al. 1, de la loi sur les finances (LFC), et comprend le compte général, les comptes spéciaux et les unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité. Vu l'art. 55, al. 2, let. b, LFC, le Conseil fédéral peut, par voie d'ordonnance, inclure d'autres organisations dans la consolidation, si celles-ci exécutent des tâches de droit public et sont en rapport étroit avec les finances fédérales. Le périmètre de consolidation est présenté dans l'annexe des comptes annuels (cf. ch. 41/3). Les différences avec le compte de la Confédération et la statistique financière sont décrites au chiffre 5.

### Publications concernant le budget au niveau fédéral

(sans les cantons, les communes et les assurances sociales)

#### Statistique financière

*Compte d'Etat et secteur des administrations publiques, consolidés*

#### Compte d'Etat/budget

*non consolidés*

#### Compte/budget de la Confédération

*Administration fédérale centrale (correspond au champ d'application du frein à l'endettement)*

#### Comptes spéciaux

*Soumis à l'approbation du Parlement*

- Fonds pour les grands projets ferroviaires
- Fonds d'infrastructure
- Domaine des écoles polytechniques fédérales
- Régie fédérale des alcools
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
- Musée national suisse
- Pro Helvetia
- Fonds national
- Suisse Tourisme

#### Compte consolidé

*Compte d'Etat et unités de l'administration fédérale décentralisées qui tiennent leur propre comptabilité (non soumise à l'approbation du Parlement)*

- Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation
- Swissmedic
- Société Suisse de Crédit Hôtelier
- SIFEM SA

## 22 Appréciation budgétaire

Etant donné le périmètre de consolidation sélectionné, l'administration générale de la Confédération occupe une place prépondérante au sein du compte consolidé (voir tableau). Ce résultat correspond aux attentes, car les unités consolidées sont, à l'exception du domaine des EPF, du fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et du fonds d'infrastructure (FI), des organisations relativement petites qui fournissent en priorité des *prestations à caractère monopolistique* et assument des *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité*. Par conséquent, elles sont moins dépendantes de questions touchant le financement et le capital. Il faut toutefois remarquer que le domaine des EPF et les deux fonds susmentionnés n'ont entraîné dans le compte consolidé aucun changement majeur par rapport au compte de l'administration générale. En effet, ces deux fonds sont financés exclusivement par le biais de l'administration générale et le domaine des EPF l'est en majeure partie. En outre, la plus grande partie des postes importants se compensent entre eux. La Trésorerie fédérale effectue aussi bien les emprunts que les placements. Elle peut ainsi compenser, du moins partiellement, les variations des liquidités des unités et maintenir les réserves de trésorerie à un niveau peu élevé, ce qui permet de diminuer les coûts y afférents. Ainsi peut aussi être évitée la concurrence entre les unités sur le marché monétaire et le marché des capitaux.

### Explications concernant les postes importants

Le résultat de l'exercice indiqué par le *compte de résultats* consolidé (2,2 mrd) ne dépasse que légèrement (+ 71 mio) celui de l'administration générale. Une comparaison plus détaillée, qui tient compte des transactions extraordinaires dans l'administration générale, montre que, si le compte consolidé présente un résultat opérationnel plus élevé (+ 0,4 mrd) que le compte de l'administration générale, son résultat financier est en revanche moins bon (- 0,4 mrd) que celui de ce dernier.

Le total du *bilan* consolidé (97,7 mrd) est inférieur de 6,8 milliards à celui de l'administration générale. Cet écart résulte de l'élimination des créances et des engagements mutuels entre l'administration générale et les autres unités (relations intragroupes). Dans l'ensemble, les engagements du compte consolidé sont inférieurs de 3,9 milliards à ceux du compte général, étant donné que les relations intragroupes sont plus importantes que les dettes vis-à-vis de l'extérieur. En revanche, le capital propre, déjà négatif dans le compte de l'administration générale, diminue encore de 2,9 milliards, principalement parce que les capitaux propres positifs du fonds d'infrastructure (2,0 mrd) et de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE; 2,4 mrd) ne peuvent compenser que partiellement le capital propre négatif du fonds pour les grands projets ferroviaires (- 7,8 mrd). Dans l'optique consolidée, le rapport entre le patrimoine et les engagements est donc un peu moins favorable que dans l'optique de l'administration générale.

### Ordres de grandeur des unités consolidées – aperçu

2011 Unité	Résultat de l'exercice mio CHF	Engagements mio CHF	Capital propre mio CHF	Collaborateurs EPT
<b>Administration fédérale centrale</b> (compte général de la Confédération)	<b>2 094</b>	<b>131 926</b>	<b>-27 400</b>	<b>33 054</b>
<b>Administration fédérale décentralisée</b>	<b>598</b>	<b>10 071</b>	<b>-1 400</b>	<b>16 853</b>
Domaine des écoles polytechniques fédérales	118	1 254	1 181	15 208
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-159	7 763	-7 702	–
Fonds d'infrastructure	426	107	2 028	–
Autres unités	213	947	3 093	1 645
Total intermédiaire	2 692	141 997	-28 800	49 907
Ecritures de consolidation	-527	-14 017	-1 496	–
<b>Compte consolidé de la Confédération</b>	<b>2 165</b>	<b>127 980</b>	<b>-30 296</b>	<b>49 907</b>

En ce qui concerne la dette, on observe également une évolution divergente entre le compte de l'administration générale et le compte consolidé (voir ch. 54). La *dette brute* consolidée (108,2 mrd) est inférieure de 2,3 milliards à celle de l'administration générale en raison de la compensation des engagements de l'administration générale par les créances correspondantes des unités décentralisées (en particulier, ASRE: 1,8 mrd). En revanche, la *dette nette* (86,0 mrd) est supérieure de 3,6 milliards à celle présentée dans le compte général, car la fortune consolidée à libre disposition est inférieure de 5,9 milliards. Le prêt de trésorerie accordé par l'administration générale au fonds FTP (7,8 mrd) est notamment éliminé alors que les créances de l'ASRE (0,8 mrd) sont ajoutées.

Le *compte des flux de fonds* consolidé présente la provenance et l'utilisation des liquidités et des placements à court terme. Les afflux de fonds provenant d'*activités opérationnelles* (+ 3,5 mrd) ont été utilisés entièrement pour des *activités d'investissement* (- 3,6 mrd). Ces sorties de fonds étaient principalement liées à des investissements dans les immobilisations corporelles (3 mrd net; en particulier les routes nationales) et à l'augmentation des placements financiers (1,4 mrd net; en particulier les dépôts à terme). Dans ce contexte, les engagements financiers n'ont pas pu être réduits (entrée de fonds résultant des *activités de financement* peu importante: 5 mio). Aussi bien la dette brute que la dette nette restent donc pratiquement au même niveau que l'année précédente (- 0,1 mrd chacune).

Il n'est pas judicieux de comparer le compte des flux de fonds consolidé et le compte de financement de l'administration générale, puisque ces deux comptes visent des objectifs différents. Ils se basent donc sur des fonds définis différemment. Alors que le compte des flux de fonds consolidé présente les variations de liquidités (fonds «Liquidités et placements à court terme»), les fonds de l'administration générale sont déterminés par les notions élargies de recettes et de dépenses de la loi sur les finances. Les variations des créances (bonifications des montants dus par les débiteurs) et des engagements courants (charges enregistrées au profit de créanciers) sont donc également prises en compte. Un compte tenu de cette manière présente un grand intérêt

notamment du *point de vue de la politique conjoncturelle*: dans le compte de l'administration générale, l'évolution du solde de financement ordinaire est un indicateur de l'effet exercé par le budget sur la conjoncture. Pour le compte des flux de fonds consolidé, une telle interprétation n'est pas possible, car ce compte ne prend pas en considération les incidences conjoncturelles de l'évolution des créances et des engagements.

En ce qui concerne les *éventuels risques financiers futurs pour les finances fédérales*, les provisions et les engagements conditionnels revêtent une grande importance. Les *provisions* consolidées sont supérieures à celles de l'administration générale (13,2 mrd; + 0,4 mrd). Cet écart résulte essentiellement de nouvelles provisions que l'ASRE a constituées pour des dommages survenus mais non encore remboursés (0,2 mrd) ainsi que pour les primes non acquises jusqu'à présent (0,1 mrd). S'ajoutent à cela deux provisions de l'Institut Paul Scherrer (IPS) pour l'élimination des composants radioactifs (0,1 mrd). Enfin, les provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires ont diminué dans l'administration générale et augmenté dans les unités consolidées, ce qui accroît encore l'écart (+0,1 mrd) entre provisions consolidées ou non.

Dans les *engagements conditionnels* inscrits hors bilan, les engagements de prévoyance en faveur des employés jouent un rôle prépondérant. Ils sont nettement plus élevés dans le compte consolidé (9,5 mrd; + 1,8 mrd) que dans le compte de l'administration générale. Cela provient du fait que les effectifs sont bien plus élevés (+ 16 853 EPT), notamment dans le domaine des EPF. A ce propos, le fait que l'évaluation des engagements en matière de prévoyance a augmenté de 4,3 milliards par l'adaptation de divers paramètres (en particulier, un taux d'actualisation plus bas, à savoir 1,25 % au lieu de 2,1 %) seulement auprès des deux caisses de prévoyance les plus importantes (administration générale de la Confédération et domaine des EPF) est significatif.

Il convient enfin de mentionner dans ce chapitre les *engagements d'assurance de l'ASRE* à la fin de l'année 2011, de 8,2 milliards. Le capital propre de l'ASRE s'élève, quant à lui, à 2,4 milliards.



## 31 Compte de résultats

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010		Chiffres en annexe
	2010	2011	val. abs.	%	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 213</b>	<b>2 165</b>	<b>-2 048</b>	<b>-48,6</b>	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 491</b>	<b>3 592</b>	<b>-1 899</b>	<b>-34,6</b>	
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>62 159</b>	<b>64 319</b>	<b>2 160</b>	<b>3,5</b>	
Revenus fiscaux	58 047	60 384	2 337	4,0	1
Revenus de prestations de service	2 120	2 133	13	0,6	2
Autres revenus	1 992	1 802	-190	-9,5	3
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>56 668</b>	<b>60 727</b>	<b>4 059</b>	<b>7,2</b>	
Charges de personnel	6 858	7 065	207	3,0	4
Charges de biens et services	5 755	6 015	260	4,5	5
Amortissements	2 291	2 371	80	3,5	14
Charges de transfert	41 764	45 276	3 512	8,4	6
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 023</b>	<b>-2 243</b>	<b>780</b>	<b>-25,8</b>	
Revenus financiers	415	957	542	130,6	7
Charges financières	3 438	3 200	-238	-6,9	8
<b>Résultat de participations mises en équivalence</b>	<b>1 745</b>	<b>816</b>	<b>-929</b>	<b>-53,2</b>	
Revenus de participations mises en équivalence	1 840	1 256	-584	-31,7	16
Charges de participations mises en équivalence	95	440	345	363,2	16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 213</b>	<b>2 165</b>	<b>-2 048</b>	<b>-48,6</b>	
Part de la Confédération	4 211	2 165			
Participations minoritaires	2	-			

Le compte de résultats se solde par un *excédent de revenus* de 2,2 milliards, soit 3,6 milliards provenant du résultat opérationnel, - 2,2 milliards issus du résultat financier et 0,8 milliard lié à la mise en équivalence de participations.

Même si le *résultat opérationnel* affiche une baisse de 1,9 milliard par rapport à l'année précédente, il continue d'évoluer à un niveau élevé. La différence par rapport à l'année passée s'explique principalement par deux facteurs:

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 2,3 milliards, ce qui résulte d'évolutions divergentes: d'une part, une hausse des revenus de l'impôt anticipé (+ 1,6 mrd) et de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 1,0 mrd) et, de l'autre, une baisse des revenus de l'impôt sur les huiles minérales (- 114 mio) et de l'impôt sur le tabac (- 148 mio).

- Avec 45,3 milliards, les charges de transfert sont supérieures de 3,5 milliards à celles de l'année précédente. Cette augmentation est principalement due aux parts de tiers aux revenus de la Confédération (+ 0,4 mrd), aux contributions à de propres institutions (+ 1,1 mrd), aux contributions à des tiers (+ 0,7 mrd) et aux contributions aux assurances sociales (+ 1,3 mrd).

Bien que négatif, le *résultat financier* affiche une hausse de 0,8 milliard par rapport à l'année précédente. Cette progression est due à différents facteurs positifs, comme le désinvestissement relatif à Sapomp Wohnbau AG (+ 0,2 mrd).

Le *résultat des participations mises en équivalence* (0,8 mrd) présente les gains comptables réalisés sur des participations importantes. La Confédération a pu enregistrer des revenus considérables provenant de ses participations dans La Poste (0,8 mrd), dans les CFF (0,3 mrd) ainsi que dans RUAG et Skyguide (0,1 mrd) grâce aux bons résultats de ces entreprises. A l'inverse, une perte est à signaler du côté de Swisscom (- 0,4 mrd).

## 32 Bilan

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. à 2010 val. abs. %		Chiffres en annexe
<b>Actif</b>	<b>97 615</b>	<b>97 684</b>	<b>69</b>	<b>0,1</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>16 167</b>	<b>16 589</b>	<b>422</b>	<b>2,6</b>	
Liquidités et placements à court terme	6 251	6 123	-128	-2,0	9
Créances	7 342	6 704	-638	-8,7	10
Placements financiers à court terme	514	2 103	1 589	309,1	11
Stocks	308	311	3	1,0	12
Comptes de régularisation actifs	1 752	1 348	-404	-23,1	13
<b>Actif immobilisé</b>	<b>81 448</b>	<b>81 095</b>	<b>-353</b>	<b>-0,4</b>	
Immobilisations corporelles	50 786	51 432	646	1,3	14
Immobilisations incorporelles	159	221	62	39,0	14
Prêts	11 571	10 472	-1 099	-9,5	15
Participations	18 857	18 674	-183	-1,0	16
Placements financiers à long terme	75	296	221	294,7	11
<b>Passif</b>	<b>97 615</b>	<b>97 684</b>	<b>69</b>	<b>0,1</b>	
<b>Engagements à court terme</b>	<b>33 465</b>	<b>33 684</b>	<b>219</b>	<b>0,7</b>	
Engagements courants	13 536	13 648	112	0,8	17
Engagements financiers à court terme	13 092	14 356	1 264	9,7	18
Comptes de régularisation passifs	6 458	5 311	-1 147	-17,8	19
Provisions à court terme	379	369	-10	-2,6	20
<b>Engagements à long terme</b>	<b>96 777</b>	<b>94 296</b>	<b>-2 481</b>	<b>-2,6</b>	
Engagements financiers à long terme	81 651	80 166	-1 485	-1,8	18
Provisions à long terme	13 832	12 834	-998	-7,2	20
Autres engagements	1 294	1 296	2	0,2	21
<b>Capital propre</b>	<b>-32 627</b>	<b>-30 296</b>	<b>2 331</b>	<b>7,1</b>	
Participations minoritaires	22	59	37	168,2	
Capital propre Confédération	-32 649	-30 355	2 294	7,0	
Fonds enregistrés sous le capital propre	7 079	7 267	188	2,7	
Autre capital propre	1 652	1 574	-78	-4,7	
Excédent (+)/découvert (-) du bilan	-41 380	-39 196	2 184	5,3	

L'*actif circulant* a augmenté de 0,4 milliard, pour atteindre 16,6 milliards. Cette progression résulte de développements contradictoires: d'une part, les placements à terme ont connu une hausse de 1,4 milliard et, de l'autre, les créances (principalement les créances fiscales et les comptes courants envers les cantons) ont enregistré une baisse de 0,6 milliard. Les comptes de régularisation actifs ont également connu un recul (- 0,4 mrd) lié à la garantie de devises étrangères.

L'*actif immobilisé* a affiché une baisse de 0,4 milliard. Le remboursement net du prêt à l'assurance-chômage (- 1,4 mrd) a joué un rôle déterminant dans ce recul, compensé par le relèvement des prêts rémunérés accordés aux CFF (+ 0,4 mrd) ainsi que par l'augmentation de la valeur comptable des routes nationales (+ 0,6 mrd).

En ce qui concerne le passif, les *engagements à court terme* ont augmenté de 0,2 milliard. Les principaux changements concernent la hausse du montant des créances comptables à court terme (+ 1,4 mrd) ainsi que la réduction des comptes de régularisation passifs pour les demandes de remboursement assurément déposées au titre de l'impôt anticipé (- 1,5 mrd). La baisse de 2,5 milliards enregistrée par les *engagements à long terme* est liée à une diminution des emprunts de la Confédération (- 1,5 mrd), d'une part, ainsi qu'à la réduction, à hauteur de 1,1 milliard, de la provision constituée pour les demandes de remboursement attendues au titre de l'impôt anticipé, d'autre part.

Le *capital propre* négatif, et par conséquent le découvert du bilan, a reculé de 2,3 milliards, ce qui s'explique principalement par le résultat positif de l'exercice.

### 33 Compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>3 061</b>	<b>-128</b>	<b>-3 189</b>	<b>-104,2</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités opérationnelles</b>	<b>6 545</b>	<b>3 491</b>	<b>-3 054</b>	<b>-46,7</b>	
Résultat de l'exercice	4 213	2 165	-2 048	-48,6	
Amortissements	2 291	2 371	80	3,5	14
Variations des provisions	367	-1 011	-1 378	-375,5	20
Résultat de ventes	-11	-	11	-100,0	
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	-362	-32	330	-91,2	
Augmentation/diminution des créances	-1 270	628	1 898	-149,4	10
Augmentation/diminution des stocks	13	-3	-16	-123,1	12
Augmentation/diminution, comptes de régularisation actifs	-316	404	720	-227,8	13
Augmentation/diminution des engagements courants	1 318	116	-1 202	-91,2	17
Augmentation/diminution, comptes de régularisation passifs	302	-1 147	-1 449	-479,8	19
<b>Flux de fonds prov. des activités d'investissement</b>	<b>-1 323</b>	<b>-3 624</b>	<b>-2 301</b>	<b>173,9</b>	
Investissements dans des immobilisations corporelles	-2 749	-3 013	-264	9,6	14
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	202	48	-154	-76,2	14
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-70	-117	-47	67,1	14
Désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	-	2	2	n.d.	14
Augmentation des prêts à long terme	-2 666	-1 352	1 314	-49,3	15
Diminution des prêts à long terme	243	2 013	1 770	728,4	15
Augmentation des participations	-32	-10	22	-68,8	16
Diminution des participations	18	196	178	988,9	16
Augmentation des placements financiers	-169	-4 069	-3 900	2 307,7	11
Diminution des placements financiers	3 900	2 678	-1 222	-31,3	11
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>-2 161</b>	<b>5</b>	<b>2 166</b>	<b>-100,2</b>	
Augmentation des engagements financiers à court terme	34 123	33 461	-662	-1,9	18
Diminution des engagements financiers à court terme	-31 741	-31 988	-247	0,8	18
Augmentation des engagements financiers à long terme	4 159	6 152	1 993	47,9	18
Diminution des engagements financiers à long terme	-8 704	-7 637	1 067	-12,3	18
Variations des fonds spéciaux	29	8	-21,0	-72,4	
Distributions du bénéfice	-27	-28	-1,0	3,7	
Variation des participations minoritaires	-	37	37	n.d.	

#### Etat du fonds argent

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Etat des liquidités et placements à court terme au 01.01.</b>	<b>3 190</b>	<b>6 251</b>	<b>3 061</b>	<b>96,0</b>	<b>9</b>
Augmentation/diminution	3 061	-128	-3 189	-104,2	9
<b>Etat des liquidités et placements à court terme au 31.12.</b>	<b>6 251</b>	<b>6 123</b>	<b>-128</b>	<b>-2,0</b>	<b>9</b>

#### Informations complémentaires

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Ecart p. r. au C 2010		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
Intérêts payés	-2 804	-2 566	238	-8,5	
Intérêts reçus	173	202	29	16,8	

n.d.: non disponible

Le compte des flux de fonds retrace l'évolution du fonds «Argent» (poste du bilan «Liquidités et placements à court terme»). Il est représenté suivant la méthode indirecte: les flux de trésorerie issus des activités opérationnelles sont déduits à partir du résultat de l'exercice.

Les flux de fonds provenant des activités opérationnelles sont, avec 3,5 milliards, bien en-deçà du niveau de l'année précédente (6,5 mrd). Le résultat de l'exercice (2,2 mrd) ainsi que les amortissements (2,4 mrd), qui doivent être pris en compte à titre de correction dans la méthode indirecte, ont influencé ces flux de

fonds de façon déterminante. Tant les provisions (à court et à long terme) que les comptes de régularisation passifs ont enregistré une baisse, respectivement de 1,0 et de 1,1 milliard. À l'inverse, la diminution des créances (0,6 mrd) et des comptes de régularisation actifs (0,4 mrd) a exercé une influence positive sur les flux de fonds découlant des activités opérationnelles.

Les *activités d'investissement* ont donné lieu à une sortie de fonds de 3,6 milliards (année précédente: 1,3 mrd). L'augmentation de 4,1 milliards enregistrée en matière de placements financiers est le principal facteur expliquant cette sortie de fonds ainsi que la différence par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation trouve principalement son origine dans l'existence de nouveaux dépôts à terme, d'une valeur de 4,0 milliards. Compte

tenu des sorties, les placements financiers ont progressé de 1,4 milliard net (année précédente: 3,7 mrd).

Les *flux de fonds provenant des activités de financement* s'élèvent à 5 millions (année précédente: - 2,2 mrd). Intégralement utilisées pour les activités d'investissement, les ressources dégagées par les activités opérationnelles n'ont pas pu être employées avec incidences sur le financement, pour diminuer la dette.

Au total, on enregistre une diminution de 0,1 milliard des *liquidités et des placements à court terme*. Ceux-ci s'établissent à 6,1 milliards. La somme manquante a été utilisée pour les activités d'investissement.

### 34 Etat du capital propre

mio CHF	Total du capital propre	Participations minoritaires	Capital propre Confédé- ration	Fonds enregistrés sous le capi- tal propre	Autre capi- tal propre	Excédent/ découvert du bilan
<b>Etat au 1.1.2010</b>	<b>-37 038</b>	<b>20</b>	<b>-37 058</b>	<b>6 100</b>	<b>1 711</b>	<b>-44 869</b>
Transferts dans le capital propre	–	–	–	934	-56	-878
Variation des fonds spéciaux	29	–	29	43	–	-14
Variations de l'évaluation	195	–	195	–	-3	198
<b>Total des postes enregistrés sous le capital propre</b>	<b>224</b>	<b>–</b>	<b>224</b>	<b>977</b>	<b>-59</b>	<b>-694</b>
Résultat de l'exercice	4 213	2	4 211	–	–	4 211
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>4 437</b>	<b>2</b>	<b>4 435</b>	<b>977</b>	<b>-59</b>	<b>3 517</b>
Distributions du bénéfice	-27	–	-27	–	–	-27
Variation des réserves	–	–	–	–	–	–
Transactions distinctes	1	–	1	2	–	-1
<b>Etat au 31.12.2010</b>	<b>-32 627</b>	<b>22</b>	<b>-32 649</b>	<b>7 079</b>	<b>1 652</b>	<b>-41 380</b>
Transferts dans le capital propre	–	–	–	184	-78	-106
Variation des fonds spéciaux	8	–	8	4	–	4
Variations de l'évaluation	–	–	–	–	–	–
<b>Total des postes enregistrés sous le capital propre</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>188</b>	<b>-78</b>	<b>-102</b>
Résultat de l'exercice	2 165	–	2 165	–	–	2 165
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>2 173</b>	<b>–</b>	<b>2 173</b>	<b>188</b>	<b>-78</b>	<b>2 063</b>
Distributions du bénéfice	-28	–	-28	–	–	-28
Variation des réserves	–	–	–	–	–	–
Variations du périmètre de consolidation	183	38	145	–	–	145
Variations des participations minoritaires	–	–	–	–	–	–
Transactions distinctes	3	-1	4	–	–	4
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>-30 296</b>	<b>59</b>	<b>-30 355</b>	<b>7 267</b>	<b>1 574</b>	<b>-39 196</b>

L'état du capital propre renseigne sur les conséquences, pour le patrimoine, des opérations financières effectuées durant la période considérée. Il montre notamment de façon transparente quelles charges et quels revenus sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre, et comment se répercutent sur ce dernier les variations de réserves et de fonds affectés.

#### Fonds enregistrés sous le capital propre

Les ressources provenant de recettes affectées qui n'ont pas été utilisées sont inscrites au bilan sous le capital propre lorsque la loi laisse expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de leur utilisation. Les fonds enregistrés sous le capital propre comprennent des fonds spéciaux et des fonds affectés. Dans le compte de l'administration générale de la Confédération, les recettes et les dépenses des fonds spéciaux sont directement portées au bilan. En revanche, les recettes et les dépenses des fonds affectés (financements spéciaux) sont inscrites au compte de résultats. Elles sont donc portées au crédit ou au débit du fonds selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit. La même règle vaut pour les fonds spéciaux du domaine des EPF.

Au cours de l'exercice considéré, les ressources des *fonds affectés* ont augmenté de 184 millions pour atteindre 5837 millions. Elles sont indiquées comme *transferts dans le capital propre*:

- Dans l'optique de la consolidation, le financement spécial pour la circulation routière (loi fédérale du 22.3.1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire [LUMin; RS 725.116.2], art. 5) présente un excédent de dépenses de 329 millions, à la différence de l'administration générale où l'excédent de dépenses s'élève à 755 millions. L'excédent de dépenses du compte consolidé est inférieur de 426 millions par le fait de la consolidation du fonds d'infrastructure: en effet, les attributions au fonds d'infrastructure (1704 mio) ont été plus élevées que les dépenses (1278 mio) de ce fonds.
- 533 millions issus de droits de douane (produit affecté) ont été versés au financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC» (financement spécial des mesures d'accompagnement qui découlent de la mise en œuvre d'un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'Union européenne ou d'un accord OMC; voir la loi fédérale du 29.4.1998 sur l'agriculture [LAg; RS 910.1], art. 19a). Aucune dépense n'a été effectuée. La durée d'affectation de ce produit est limitée à l'année 2016.
- Seules des variations minimales (- 20 mio) sont à noter pour les trois autres fonds affectés – trafic aérien, garantie contre les risques de l'investissement et assurance fédérale des transports contre les risques de guerre.

Durant l'exercice considéré, la fortune des *fonds spéciaux* a augmenté de 4 millions net pour atteindre 1430 millions. Une partie des fonds spéciaux rattachés au capital propre (639 mio) est mise à disposition en tant que liquidités en vue des paiements à effectuer au 31.12.2011. Le solde concerne les prêts remboursables du Fonds de développement régional (776 mio) et les autres actifs des différents fonds (15 mio).

#### Principaux changements concernant les fonds spéciaux:

- La valeur nominale des prêts, inscrits au bilan, provenant du Fonds de développement régional et destinés au financement de prêts accordés au titre de l'aide aux investissements conformément à la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) s'élevait, à la fin de 2011, à 944 millions (2010: 1008 mio). La baisse par rapport à l'année précédente est due à la diminution des besoins financiers des cantons, qui ont accordé moins de prêts aux bénéficiaires finaux. Etant donné que la plupart des prêts remboursables ne sont pas rémunérés et qu'ils sont assortis d'une échéance allant jusqu'à 25 ans, ils sont actualisés à leur valeur actuelle (au taux d'escompte de 3%) selon les règles d'évaluation en la matière. La valeur actualisée est de 784 millions. En outre, des réévaluations individuelles d'un montant de 8 millions ont été entreprises pour des prêts en difficulté. La valeur comptable s'élève ainsi à 776 millions. Les variations de la réévaluation des prêts ne sont pas comptabilisées au titre du capital propre (fonds spéciaux). Le capital du fonds comprend, outre les prêts remboursables, des liquidités d'un total de 333 millions. L'augmentation de 19 millions enregistrée par ce fonds, qui passera ainsi à 1109 millions, résulte des facteurs suivants: les contributions à fonds perdu (26 mio) et l'amortissement de créances non recouvrables (2 mio) diminuent le capital du fonds. A l'inverse, l'apport de ressources budgétaires ordinaires (12 mio) et la réduction de la réévaluation (36 mio) le font augmenter.
- Le domaine des EPF a reçu au cours de l'année sous revue 24 millions d'argent frais sous forme de dons et legs. Le principal poste est dû à un don de la fondation ETH Zürich Foundation destiné à financer des postes de professeur. Après déduction des ressources utilisées (34 mio), les fonds enregistrent une baisse de 10 millions. L'avoire des fonds spéciaux du domaine des EPF se monte à 129 millions.
- Suite à un transfert comptable au sein du capital propre, le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel (valeur comptable: 6 mio) a été intégré a posteriori dans le patrimoine du fonds spécial du même nom. L'immeuble concerné avait déjà été inscrit à l'actif au cours des années précédentes, sans être toutefois comptabilisé en tant que capital du fonds.

#### Autre capital propre

Les autres capitaux propres ont diminué durant l'exercice sous revue d'un montant net de 78 millions. Des évolutions divergentes sont à l'origine de cette variation:

- Dans le cas de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), la réduction tant du capital de base (26 mio) que du capital porteur de risque (89 mio) est directement comptabilisée en contrepartie du découvert du bilan. Ces postes se montent désormais à 282 et à 1031 millions.

- Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves pour financer ultérieurement des activités en conformité avec les objectifs fixés dans les mandats de prestations qui leur sont confiés. La constitution et l'utilisation de réserves d'unités GMEB sont comptabilisées par le biais du découvert du bilan, par analogie avec l'utilisation du bénéfice dans une entreprise. Les réserves provenant d'enveloppes budgétaires se sont accrues de 62 millions pour atteindre 176 millions (solde des attributions, déduction faite des prélèvements).
- Dans le cadre du versement d'une part de la fortune de la Régie fédérale des alcools (RFA) à la Confédération, 25 millions provenant du fonds d'exploitation de la RFA sont versés dans les comptes de l'administration générale. Cette transaction est neutralisée dans le compte de résultats consolidé et présentée comme transfert interne au capital propre (transfert de ressources du fonds d'exploitation au découvert du bilan). Le solde du fonds d'exploitation de la RFA s'élève encore à 85 millions.

#### Découvert du bilan

Les effets engendrés dans le patrimoine par la première consolidation de Pro Helvetia et de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) sont indiqués sous «Variations du périmètre de consolidation». Les chiffres présentés comprennent les éléments suivants: le capital propre de la SCH s'élève à 49 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Sur ce montant, 38 millions (77,58 %) sont attribués aux participations minoritaires. Après que la consolidation du capital a eu lieu, il reste une augmentation du capital propre (gains accumulés) de 5 millions. De son côté, Pro Helvetia apporte dans les comptes un capital propre négatif de 2 millions. Les dissolutions des réévaluations du prêt alloué par la Confédération à la SCH (136 mio) ainsi que la participation de la Confédération à la SCH (6 mio) sont également comprises dans ce poste.

Dans les *transactions distinctes* sont comptabilisés les retraitements (restatement) des provisions de la RFA (6 mio) et de Swissmedic (- 3 mio). Un million de francs issu du retraitement opéré à Swissmedic est affecté aux participations minoritaires.

Au total, le découvert du bilan diminue de 2184 millions. L'excédent de revenus de 2165 millions, l'augmentation des fonds spéciaux du domaine des EPF (10 mio), la première consolidation de la SCH et de Pro Helvetia (145 mio) ainsi que les effets décrits dans les transactions distinctes (4 mio) permettent de réduire le découvert du bilan. A l'inverse, les transferts dans le capital propre décrits (106 mio), l'intégration de l'immeuble du Centre Dürrenmatt aux fonds spéciaux (6 mio) ainsi que les parts du bénéfice de la RFA revenant aux cantons (28 mio) ont conduit à une augmentation du découvert du bilan.

#### Part de capital des participations minoritaires

La participation minoritaire de 34,5 % dans le capital propre de Swissmedic s'est réduite d'un million pour atteindre 21 millions suite au retraitement. La première consolidation de la SCH (participation minoritaire de 77,58 %) a permis aux participations minoritaires d'afficher une hausse de 38 millions.

## 41 Principes généraux

### 1 Bases

#### Bases juridiques

Le compte consolidé de la Confédération se base, outre sur les bases légales des unités de consolidation spécifiques, sur les bases légales suivantes:

- LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0, notamment art. 55)
- O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01, notamment les art. 64a–64d)
- O du 25.11.1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1, notamment l'annexe)
- O sur l'organisation du Département fédéral de l'économie (Org DFE; notamment art. 15a–15b)

#### Présentation des comptes

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS). Grâce à la compatibilité des normes IPSAS avec les normes IFRS (International Financial Reporting System) appliquées dans l'économie privée, la présentation des comptes consolidés devient également plus compréhensible pour les non-spécialistes. Les écarts inévitables par rapport aux normes IPSAS sont publiés et justifiés dans l'annexe.

#### Généralités

Les comptes individuels des unités regroupées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre, qui sont établis conformément aux directives uniformes exposées dans le manuel de consolidation, forment la base du compte consolidé. Seul l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle clôture ses comptes au 30 juin. Pour le compte consolidé, il effectue toutefois un bouclage intermédiaire au 31 décembre, date de clôture.

#### Estimations

Le compte consolidé comprend des hypothèses et des estimations qui influencent la présentation de l'état du patrimoine, des finances et des revenus. Elles sont effectuées en utilisant au mieux les informations disponibles à ce moment. En raison de certaines incertitudes concernant ces hypothèses et estimations, on ne peut cependant exclure que dans les exercices à venir, des ajustements des actifs ou des engagements concernés seront nécessaires. L'influence la plus importante sur le compte consolidé est exercée par les estimations se rapportant à la constitution des provisions (cf. chap. 41/2).

#### Méthode de consolidation

Mises à part les participations importantes, toutes les unités du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les revenus sont donc présentés intégralement. La participation minoritaire au patrimoine net et au résultat est présentée séparément au bilan et au compte de résultats. Les engagements et les avoirs, ainsi que les charges et les revenus se compensent entre les unités consolidées. Dans le cadre de la consolidation, les profits et pertes non réalisés sur stocks ou sur l'actif immobilisé sont éliminés avec incidences sur le résultat.

Les participations importantes sont portées au compte consolidé par la *méthode de la mise en équivalence*, donc au pro rata de la part détenue dans le capital propre de l'entreprise.

Le compte annuel consolidé est présenté en francs suisses (CHF).

## 2 Principes régissant l'établissement des comptes

### Principes régissant l'établissement des comptes

Deux principes régissent l'établissement régulier des comptes:

- *Fait générateur*: en vertu du principe du fait générateur, les charges et les revenus doivent être attribués à la période comptable où ils sont apparus. L'élément déterminant est le moment de l'obtention ou de l'exécution des travaux et prestations. La régularisation selon le principe du fait générateur doit se faire sur une base tant matérielle que temporelle.
- *Continuité de l'activité administrative ou entrepreneuriale*: l'établissement des comptes repose sur l'idée que l'activité de la Confédération et de ses organisations intégrées se poursuivra. Par conséquent, le bilan sera en principe dressé sur la base des valeurs de continuation et non de liquidation.

Les principes de présentation des comptes suivants s'appliquent en outre:

- a. *Importance relative*: toutes les informations nécessaires à une évaluation complète de l'état du patrimoine, des finances et des revenus doivent être publiées.
- b. *Clarté*: ces informations doivent être claires et compréhensibles pour le lecteur.
- c. *Continuité*: les principes régissant la tenue et la présentation des comptes doivent, si possible, être maintenus tels quels sur une longue période.
- d. *Principe du produit brut*: ce principe exige que les actifs et les passifs ainsi que les charges et les revenus ne peuvent pas être compensés réciproquement.

L'établissement des comptes est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS (art. 64c, al. 1, LFC). Dans des cas dûment justifiés, une dérogation à ces normes est possible. Ces écarts par rapport aux normes IPSAS figurent dans l'annexe 3 de l'OFC.

Toutes les différences par rapport aux normes IPSAS et leurs conséquences financières sont cataloguées et justifiées ci-dessous.

### Différences par rapport aux normes IPSAS

Aucun changement n'est à signaler par rapport au compte 2010.

*Différence*: le versement d'acomptes pour l'achat de marchandises, de matériel d'armement et de prestations de service est comptabilisé non pas au titre d'opération de bilan, mais à celui de charge.

*Justification*: pour des motifs liés aux dispositions légales applicables aux crédits, les acomptes de l'administration générale sont comptabilisés par le biais du compte de résultats.

*Conséquence*: la comptabilisation des transactions ne répond pas au principe de la comptabilité d'exercice. Les charges sont portées au compte de résultats lors du paiement anticipé et non pas au moment où la prestation est fournie.

*Différence*: les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts de la Confédération (cash accounting).

*Justification*: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

*Conséquence*: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

*Différence*: les revenus provenant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont comptabilisés au moment de leur versement par les cantons (cash accounting).

*Justification*: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

*Conséquence*: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

*Différence*: en dérogation de la norme IPSAS 25, les opérations du bilan concernant les engagements pris en matière de prévoyance et les autres prestations à long terme destinées aux employés sont publiés dans l'annexe des comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

*Justification*: certaines questions n'étant pas résolues en ce qui concerne le refinancement des caisses de pensions de plusieurs établissements de la Confédération, les engagements en faveur de la prévoyance professionnelle ne sont pas inscrits au bilan.

*Conséquence*: la variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle et d'autres prestations à long terme destinées aux employés n'est pas prise en considération dans le compte de résultats. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan.

*Différence*: la comptabilisation de la commission revenant à la Suisse pour la retenue d'impôt UE a lieu selon le principe de l'encaisse (cash accounting).

*Justification*: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

*Conséquence*: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

*Différence:* l'agio et le disagio sur les emprunts de la Confédération sont comptabilisés conjointement en tant que charges ou diminution de charges.

*Justification:* les agios et disagio étant difficiles à budgétiser, ils sont comptabilisés sur la base des montants nets dans le compte de résultats.

*Conséquence:* dans le compte de résultats, les variations des agios et des disagio sont indiquées sur la base des montants nets. Dans le bilan, en revanche, elles sont comptabilisées en termes bruts.

*Différence:* pas d'inscription à l'actif du matériel d'armement, même si celui-ci répond aux conditions définies en la matière.

*Justification:* contrairement aux constructions militaires, le matériel d'armement n'est pas inscrit à l'actif. Cette solution s'apparente aux règles comptables appliquées par le FMI (Manuel de statistiques de finances publiques 2001).

*Conséquence:* les charges liées au matériel d'armement portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

*Différence:* dans l'information sectorielle, les valeurs du bilan ne sont pas classées par groupe de tâches.

*Justification:* l'information sectorielle porte tant sur le bilan que sur le compte de résultats. Étant donné l'importance de la redistribution des fonds qui caractérise les finances fédérales, classer les valeurs du bilan par groupe de tâches ne serait guère approprié.

*Conséquence:* les actifs et engagements ne sont pas présentés en proportion de leur part dans les groupes de tâches.

*Différence:* le périmètre de consolidation n'est pas défini selon le critère de contrôle.

*Justification:* les unités concernées par la méthode d'intégration globale sont déterminées par l'art. 55 de la LFC. Les participations importantes dans lesquelles la Confédération détient une majorité du capital sont prises en compte dans la consolidation selon la méthode de mise en équivalence (part détenue par la Confédération dans le capital propre).

*Conséquence:* certaines des unités contrôlées ne sont pas entièrement consolidées.

*Différence:* les valeurs de mise en équivalence des participations importantes se fondent sur les comptes annuels conformes aux normes de comptabilisation concernées et non aux normes du compte consolidé de la Confédération.

*Justification:* les participations importantes sont évaluées de la même manière dans le compte d'Etat et dans le compte consolidé de la Confédération.

*Conséquence:* la valeur des participations importantes présentée ne correspond pas à la valeur qui pourrait être portée au bilan si elle avait été calculée selon les principes régissant l'établissement des comptes appliquées dans le compte consolidé de la Confédération.

#### Autres remarques

En fonction des informations disponibles, certaines opérations ne peuvent pas être comptabilisées intégralement pour l'exercice concerné, les bases nécessaires pour une telle régularisation dans le temps n'étant pas suffisamment fiables. C'est pourquoi aucune régularisation dans le temps n'apparaît au bilan pour les cas suivants:

- *Produit de la TVA et de l'impôt sur la bière:* les recettes réalisées d'octobre à décembre sont comptabilisées et encaissées l'année suivante. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP):* les revenus de la RPLP sur les véhicules suisses sont comptabilisés et encaissés avec un décalage de deux mois. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Coopération au développement:* la Confédération peut s'engager pour plusieurs années à participer financièrement à des projets de coopération. Le crédit total nécessaire à la réalisation d'un projet de plusieurs années est sollicité pour la période à laquelle l'engagement a été pris. Cette contribution financière est ainsi comptabilisée la première année comme ayant entièrement une incidence sur les charges. Les tranches requises annuellement (diminution de valeur effective) sont portées au bilan.

#### Normes complémentaires

Dans les cas où il n'existe pas de normes IPSAS ou qu'elles ne sont pas encore appliquées, les normes complémentaires suivantes sont applicables (annexe 3 OFC, RS 611.01):

*Objet:* évaluation générale des instruments financiers.

*Norme:* directives de la Commission fédérale des banques (actuellement FINMA) sur les dispositions des art. 23 à 27 de l'ordonnance du 14.12.1994 sur les banques (DEC-CFB), état au 25.3.2004.

*Norme:* norme comptable internationale IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation».

*Objet:* postes stratégiques dans le domaine des instruments financiers dérivés.

*Norme:* ch. 23b DEC-CFB, état au 31.12.1996.

*Norme:* norme comptable internationale IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation».

### Normes publiées, mais non encore appliquées

De nouvelles normes IPSAS ont été publiées avant la date de clôture du bilan, mais elles n'entreront en vigueur qu'ultérieurement:

- Nouvelle norme IPSAS 28 «Instruments financiers: présentation»; nouvelle norme IPSAS 29 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation»; nouvelle norme IPSAS 30 «Instruments financiers: informations à fournir». Fondées sur les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7, elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, remplaçant la norme IPSAS 15. Par ailleurs, à partir de cette date, l'ordonnance sur les banques (art. 23 à 27) ne s'applique plus en tant que norme complémentaire. Les principales différences que présentent les nouvelles normes IPSAS par rapport aux normes IAS/IFRS concernent les garanties financières et les prêts accordés à des conditions avantageuses. Leurs répercussions sur le compte consolidé ne peuvent pas encore être évaluées de manière suffisamment sûre.
- Nouvelle norme IPSAS 32: «Accords de concession de services: concédant». La norme IPSAS 32 est dérivée de la norme IFRS 12 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle régit notamment la comptabilisation des partenariats public-privé (PPP). Ses répercussions sur le compte consolidé ne peuvent pas encore être évaluées de manière suffisamment sûre.

### Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes qui suivent sont dérivés des principes régissant l'établissement des comptes.

#### Monnaies étrangères

Le compte annuel consolidé est présenté en francs suisses (CHF).

Les éléments monétaires du patrimoine et les engagements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de la date du bilan. Les différences de conversion sont imputées au compte de résultats.

#### Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation.

Si la prestation est fournie au-delà d'une clôture d'exercice, elle fait l'objet d'une régularisation. Si un moment est déterminant (par ex. décision, autorisation), le revenu est comptabilisé quand la prestation est fournie ou quand la décision est entrée en vigueur.

#### Comptabilisation des revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de l'encaisse, sur la base des montants bruts d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Les parts revenant aux cantons sont comptabilisées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées à prévoir dans les années qui suivraient une hypothétique suppression de l'IFD.

Le revenu de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est établi sur la base des créances provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable.

Les droits de timbre sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues durant l'exercice comptable.

Le revenu de l'impôt anticipé se calcule à partir des déclarations reçues, des factures établies ainsi que des demandes de remboursement. Des régularisations sont faites pour les demandes de remboursement déposées avant le 10 janvier de l'année suivante ou attendues pour cette date selon l'analyse de cas portant sur des montants de plus de 100 millions, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus. En revanche, les demandes de remboursement reçues ou attendues jusqu'au 10 janvier de l'année suivante et dont le montant d'impôt est de plus de 100 millions sont en outre enregistrées – pour autant qu'aucune déclaration de perception les concernant n'aie été reçue jusqu'à cette date. Une provision est constituée pour les remboursements encore dus.

Les revenus des impôts sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation, de la RPLP (véhicules étrangers) et de la RPLF (redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds) sont comptabilisés sur la base du fait générateur pour les opérations économiques imposables.

Les revenus de l'impôt sur la bière sont comptabilisés avec environ un trimestre de retard, sur la base des déclarations reçues.

Les revenus de la vignette routière et de la RPLP (véhicules suisses) sont comptabilisés au moment de l'entrée des décomptes. Le produit de la RPLP sur les véhicules suisses est donc comptabilisé avec un décalage allant jusqu'à deux mois.

Les revenus des taxes d'incitation (COV, huile de chauffage «extralégère», essence et huile diesel contenant du soufre, taxe pour l'assainissement de sites contaminés, taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles) et de l'impôt sur les maisons de jeu sont comptés au niveau du compte de résultats par le biais des apports aux fonds correspondants enregistrés sous les capitaux de tiers.

#### Régularisations dans le domaine des subventions

Des régularisations sont opérées si la subvention a acquis force obligatoire et a été allouée sous l'une des formes juridiques prévues à l'art. 16 de la loi fédérale du 5.10.1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1) et si le bénéficiaire de subvention a fourni la prestation donnant droit à la subvention (en partie du moins).

#### Liquidités et placements à court terme

Ils comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont l'échéance est de trois mois au maximum (y c. les dépôts à terme et les placements financiers). Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

### *Créances*

La valeur affichée correspond aux montants facturés, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses, les remboursements et les escomptes. Ces réévaluations sont établies sur la base de la différence entre la valeur nominale des créances et le montant net jugé recouvrable.

Les créances à long terme sans intérêts d'un montant supérieur à 100 millions sont estimées à la valeur actuelle et portées au bilan à cette valeur. Les créances se rapportant aux affaires d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) sont évaluées selon un modèle actuariel.

### *Placements financiers*

Les placements financiers à échéance fixe, pour lesquels il existe la possibilité et l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti, selon le principe de la comptabilité d'exercice. Celle-ci prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio), à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, sur la durée du placement en question.

Les placements financiers effectués dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de manière ciblée les fluctuations de cours du marché sont évalués à leur valeur de marché, ce qui fait qu'ils relèvent de la catégorie «stock commercial». Dans cette catégorie, les variations de la valeur de marché sont imputées au compte de résultats.

Les autres placements financiers, dont la durée de détention n'est pas définie et qui peuvent être vendus à tout moment, sont considérés comme étant «disponibles à la vente». De tels placements sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'inscription au bilan s'effectue sur la base de la valeur d'acquisition ou d'une valeur du marché inférieure. Si la valeur de marché tombe en dessous de la valeur d'acquisition, la moins-value doit être comptabilisée avec incidence sur le résultat. Il n'est pas tenu compte des variations au-dessus de la valeur de marché.

### *Instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour trois buts différents: pour le négoce, comme couverture et pour les postes stratégiques.

Les postes des opérations de négoce sont évalués et portés au bilan à la valeur de marché. Les variations de la valeur de marché se répercutent sur le compte de résultats. En cas d'illiquidité du marché, des modèles d'évaluation serviront à calculer la valeur de marché.

Les opérations de couverture en monnaies étrangères (opérations à terme et options) sont enregistrées selon la technique de la comptabilité de couverture. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Si les opérations de couverture ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, elles sont assimilées à des opérations de négoce. La part superflue (overhedge) est également comptabilisée comme opération de négoce.

Les instruments financiers dérivés peuvent être comptabilisés comme postes stratégiques. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les paiements d'intérêts sont également attribués à chaque exercice comptable pro rata temporis. Dans le cas des instruments financiers stratégiques (actuellement, les swaps de taux d'intérêt en francs), le principe de la valeur la plus basse s'applique pour enregistrer les variations de la valeur de marché. Les variations dues à des fluctuations des prix du marché qui se situent au-dessus de la valeur d'acquisition sont inscrites au bilan. En revanche, les moins-values sont directement inscrites dans le compte de résultats (selon le principe de prudence). En cas de liquidation ou vente prématurée ou à l'expiration de l'instrument financier dérivé, le résultat de l'aliénation ainsi que les variations de la valeur de marché des périodes antérieures (solde du compte de compensation) sont inscrits dans le compte de résultats.

### *Stocks*

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de revient (y c. les coûts indirects de production) ou à leur valeur de réalisation nette. Pour les principaux postes de stocks, ils sont calculés à l'aide de la méthode du prix moyen variable. Des prix standards sont utilisés s'ils sont proches du coût effectif d'acquisition ou de revient. Les stocks difficiles à écouler donnent lieu à des réévaluations.

### *Travaux en cours dans le domaine des prestations de service*

Les travaux en cours dans le domaine des prestations de service et des mandats de recherche sont comptabilisés en fonction de leur degré de réalisation.

En ce qui concerne les travaux essentiels pour lesquels un résultat bien défini est exigible, l'ensemble des revenus convenus pour un projet est ventilé sur les années du projet en fonction d'un degré d'avancement déterminé chaque année. Les charges sont comptabilisées dans la période durant laquelle elles sont générées. Ainsi, chaque période présentera une part du bénéfice, réalisée par le biais du compte de résultats. Les pertes prévisibles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Les revenus d'un projet sont comptabilisés en tant qu'engagements lorsqu'ils émanent de travaux essentiels pour lesquels un émetteur de fonds de tiers donne son accord pour une utilisation déterminée et n'attend pas de compensation équivalente. Les charges annuelles sont régulièrement inscrites au compte de résultats. A la fin de l'exercice, les charges sont neutralisées au niveau du compte de résultats par le biais d'un prélèvement sur le compte de décompte provisoire du projet. Des bénéfices éventuels n'apparaîtront dans les résultats qu'à la fin du projet. Les pertes prévisibles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

En règle générale, les projets financés par des fonds de tiers et les cofinancements de l'administration générale de la Confédération liés aux coûts courants sont comptabilisés dans le compte de résultats. S'il s'agit d'investissements, le flux des fonds de tiers est inscrit au bilan à titre d'engagement et amorti par le biais du

compte de résultats, proportionnellement, sur la totalité de la durée d'utilisation de l'immobilisation qu'il finance. Si les critères prévus à l'art. 63 OFC sont remplis et qu'une demande en ce sens est acceptée, les fonds de tiers et les cofinancements peuvent aussi être portés uniquement au bilan.

#### *Prêts affectés à l'exécution des tâches publiques*

Les prêts affectés à l'exécution des tâches publiques sont évalués à leur valeur nominale ou à leur valeur vénale la plus basse.

En l'absence de valeur vénale, les réévaluations des prêts sont établies chaque année à l'aide d'une procédure d'estimation portant sur la solvabilité, la valeur des garanties et les conditions de remboursement.

Les prêts remboursables conditionnellement sont intégralement réévalués au moment de leur octroi et présentés dans les charges financières.

Les prêts dont la rémunération s'écarte des conditions du marché sont actualisés et réévalués en conséquence, si l'échéance est supérieure à 5 ans et la valeur nominale dépasse 100 millions.

#### *Contributions à des investissements*

Les contributions à des investissements accordées à des tiers ne sont ni inscrites au bilan, ni évaluées. Elles sont éliminées par le biais des charges de transfert au cours de l'année de leur octroi.

#### *Participations*

Les participations importantes sont évaluées à la valeur de mise en équivalence. Les participations sont considérées comme importantes si la valeur de mise en équivalence s'élève à 100 millions au moins et si la participation de la Confédération représente au moins 20 %. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus compte tenu de leur utilité future. Si la valeur comptable dépasse la valeur du marché ou la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée. La valeur affichée se base sur la clôture au 30 septembre. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation des participations importantes s'écartent toutefois en partie des principes appliqués dans le compte consolidé de la Confédération.

Les autres participations, déduction faite des réévaluations nécessaires, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. La valeur intrinsèque ou la valeur de rendement peuvent servir de base pour le calcul des réévaluations.

D'autres participations, qui sont évaluées à la valeur de mise en équivalence dans les divers comptes, ne sont pas réévaluées. Les périmètres de sous-consolidation utilisés par les unités du compte consolidé de la Confédération sont repris.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Biens-fonds	aucun amortissement
Bâtiments, routes nationales	10 – 50 ans
Installations d'exploitation/ de stockage, machines	4 – 10 ans
Mobilier, véhicules	4 – 12 ans
Informatique	3 – 7 ans

Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont inscrits au bilan à une valeur nulle. Il s'agit principalement des bâtiments du parc à disposition d'armasuisse Immobilier, devenus superflus suite à la réforme de l'armée.

S'ils sont portés à l'actif, les aménagements spéciaux et les installations pour les locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du bail plus brève.

Les bâtiments dont les diverses parties ont une durée d'utilisation différente ne sont pas comptabilisés ni amortis séparément. Ce principe est pris en compte pour fixer la durée d'amortissement.

Les dépenses supplémentaires qui prolongent l'utilité économique d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les dépenses à titre de réparation et d'entretien au sens strict sont enregistrées comme charges.

La valeur des biens patrimoniaux est réexaminée chaque année. Si l'on dispose d'indices de perte de valeur, on procède à des calculs de valeur et, le cas échéant, des amortissements spéciaux.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Logiciels (achat, licences, développement interne)	durée prévue ou durée d'utilisation contractuelle
Licences, brevets, droits	durée d'utilisation contractuelle

La valeur des immobilisations incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation des valeurs comptables apparaît possible eu égard aux nouvelles conditions ou à un événement intervenu.

#### *Objets d'art*

Les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture (OFC) tient un inventaire de tous les objets d'art en possession de la Confédération. Les œuvres d'art servent à équiper les ambassades et consulats de Suisse à l'étranger ainsi que les bâtiments de l'administration fédérale d'une certaine importance. Les œuvres les plus précieuses sont prêtées pour être exposées dans divers musées en Suisse. Les travaux de designers sont prêtés au Museum für Gestaltung de Zurich et les photographies à la Fondation suisse pour la photographie de Winterthour.

#### *Leasing*

Les actifs acquis sur la base de contrats de leasing, pour lesquels la Confédération supporte les risques et avantages inhérents à la propriété (leasing financier), sont enregistrés comme immobilisations financières selon la qualité de l'objet en leasing. La première inscription au bilan d'un leasing financier s'effectue à la valeur de marché de l'objet ou à la valeur actuelle nette la plus basse des futurs paiements non annulables prévus au début du contrat. Ledit montant est enregistré comme engagement découlant du leasing financier. L'amortissement de l'objet en leasing se base sur la durée de son utilité économique ou, si le transfert de propriété à la fin du leasing n'est pas certain, sur la durée d'utilisation plus brève fixée par contrat.

Les opérations de leasing pour lesquelles la Confédération ne supporte pas ou qu'en partie les risques et avantages inhérents à la propriété, sont considérées comme des leasings d'exploitation. Les charges qui en découlent sont directement portées au compte de résultats.

#### *Dépréciations*

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation apparaît possible eu égard à de nouvelles conditions ou à un événement intervenu. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de leur utilité future ou de leur réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation.

Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente ou la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

#### *Provisions*

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable (par ex. assainissement des sites contaminés). Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50%) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels.

Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que s'il existe un plan de restructuration détaillé qui a déjà été annoncé.

La Confédération (administration générale) est son propre assureur. Seules les dépenses attendues suite à des événements du passé amènent à constituer des provisions. Aucune provision n'est constituée en prévision d'événements potentiels dans le futur.

#### *Engagements résultant de livraisons et de prestations*

Les engagements provenant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale.

#### *Engagements financiers*

Les engagements financiers englobent les engagements résultant de papiers monétaires, les engagements envers les banques, les engagements envers d'autres parties, les emprunts et les valeurs de remplacement négatives des dérivés.

L'évaluation s'effectue à la valeur nominale. Font exception les valeurs de remplacement négatives des dérivés, évaluées à leur valeur de marché et les engagements financiers maintenus jusqu'à la date d'échéance (méthode de la comptabilité d'exercice).

#### *Fonds affectés*

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur valeur économique.

Les fonds affectés sont présentés sous le capital propre si la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de l'utilisation. Les autres fonds affectés sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont comptabilisés dans le compte de résultats. En fin d'année, les revenus et les charges des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont neutralisés dans le compte de résultats via des attributions ou des prélèvements. Les fonds affectés enregistrés sous le capital propre ne donnent lieu à aucune compensation dans le compte de résultats en fin d'année, mais font l'objet d'un transfert interne au capital propre.

#### *Fonds spéciaux*

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Le Conseil fédéral précise les modalités de gestion dans les limites de ces conditions et dispositions.

Les fonds spéciaux sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique. L'inscription sous le capital propre est requise lorsque l'unité administrative responsable peut décider, dans une large mesure, de la manière et du moment de l'utilisation des fonds. Les autres fonds spéciaux sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds spéciaux ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats, sauf pour le domaine des EPF.

#### *Réserves provenant d'enveloppes budgétaires*

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves et de les utiliser ultérieurement pour financer des activités en conformité avec les objectifs de leur mandat de prestations (art. 46 LFC). La constitution et l'utilisation de réserves donnent lieu à des écritures dans le capital propre.

La constitution de réserves affectées est possible lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. De telles réserves ne peuvent être utilisées que pour des projets à l'origine de leur création.

Une fois atteints les objectifs définis quant aux prestations, les unités administratives GMEB peuvent en outre constituer des réserves générales si elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires ou si elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget.

#### *Capital porteur de risque et capital de base (ASRE)*

Le capital porteur de risque sert à couvrir les risques actuariels de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Le capital de base sert d'amortisseur de risque dans le cas d'une détérioration de la qualité du portefeuille de l'ASRE et permet d'élargir le champ des affaires.

#### *Réserve liée à la réévaluation*

Si une valeur patrimoniale est évaluée à sa valeur de marché, cet élément de fortune est régulièrement contrôlé quant à sa valeur. Les éventuelles différences de valeur sont comptabilisées dans la réserve liée à la réévaluation (augmentation ou diminution de valeur).

Si la valeur diminue, il convient de réduire en conséquence le montant de la réserve liée à la réévaluation. Une fois celle-ci épuisée, une comptabilisation est effectuée dans le compte de résultats.

#### *Engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel*

La notion d'«engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel» englobe les rentes, les prestations de sortie ainsi que les futures primes de fidélité. L'évaluation se fonde sur la norme IPSAS 25. A la différence du bilan selon la méthode statique d'inscription au bilan des engagements de prévoyance prévue par le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique figurant dans la norme IPSAS 25 consiste à calculer les droits acquis à des prestations de prévoyance en tenant compte de l'évolution future des salaires et des rentes.

En dérogation de la norme IPSAS 25, les prestations de prévoyance ainsi que les autres prestations à long terme vis-à-vis des employés ne sont pas inscrites au bilan, mais elles figurent dans l'annexe des comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

Des provisions doivent être constituées en fin d'année pour les jours de vacances, jours de repos et autres soldes journaliers non utilisés, ainsi que pour les soldes de l'horaire mobile, heures supplémentaires et autres soldes horaires accumulés.

### **3 Périmètre de consolidation**

La plus-value du compte consolidé de la Confédération est directement liée à l'ampleur du périmètre de consolidation. Dans ce contexte, le Conseil fédéral, d'entente avec les commissions des finances, a décidé de procéder de manière pragmatique et a défini, dans une première étape, un périmètre relativement restreint. Ce dernier respecte les exigences minimales définies à l'art. 55, al. 1, de la LFC (compte général, comptes spéciaux, unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité). Vu l'art. 55, al. 2, let. b, LFC, le Conseil fédéral peut, par voie d'ordonnance, inclure d'autres organisations dans la consolidation, si celles-ci exécutent des tâches de droit public et sont en rapport étroit avec les finances fédérales. Sont notamment visés les assurances sociales dotées d'une propre comptabilité (fonds de compensation de l'AVS, de l'AI, des APG et de l'AC), les Chemins de fer fédéraux (CFF) ou la Poste. Etant donné l'importance des avoirs concernés (par ex. infrastructure ferroviaire, immeubles, liquidités, placements) et des futurs risques financiers (notamment entretien et développement des infrastructures, vieillissement de la société), un tel périmètre de consolidation élargi pourrait fournir de précieuses informations complémentaires. Quatre ans au plus tard après l'établissement du premier compte consolidé, le Conseil fédéral examinera donc, au cours d'une deuxième phase, le périmètre de consolidation. Ensuite, il soumettra un projet correspondant aux commissions des finances des deux Chambres.

Conformément à l'art. 55, al. 1, LFC, le périmètre de consolidation comprend les unités suivantes:

#### *Administration générale de la Confédération:*

Institutions et unités administratives qui figurent dans le compte de la Confédération (art. 2 LFC):

- l'Assemblée fédérale et les Services du Parlement;
- les tribunaux fédéraux;
- le Conseil fédéral;
- les départements, les secrétariats généraux et la Chancellerie fédérale;
- les groupements et les offices;
- les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre (par ex. le Ministère public de la Confédération, la Commission de la communication, le Préposé fédéral à la protection des données, le Contrôle fédéral des finances, la Commission de la concurrence).

#### *Comptes spéciaux*

Il s'agit des comptes des unités administratives de l'administration fédérale décentralisée et des fonds de la Confédération juridiquement dépendants qui tiennent une comptabilité propre soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale (art. 5, let. b, LFC):

- domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF);
- Régie fédérale des alcools (RFA);
- fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP);
- fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales (FI).

*Unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité*

- Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA);
- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP);
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI);
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN);
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR);
- Pro Helvetia;
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE);
- Société suisse de crédit hôtelier (SCH);
- Musée national suisse (MNS);
- Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM SA);
- Swissmedic.

En principe, toutes les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité sont comprises dans le périmètre de consolidation. En vertu de l'art. 55, al. 2, let. a, LFC, le Conseil fédéral peut toutefois prévoir des exceptions pour ces unités, mais seules peuvent être exclues celles qui ne satisfont pas aux critères fondamentaux du contrôle, c'est-à-dire en l'occurrence *Suisse Tourisme (ST)* et *PUBLICA*. Cette dernière institution – comme toutes les caisses de pensions en Suisse – est gérée de façon paritaire et ne peut donc être considérée comme étant contrôlée par la Confédération. Les éventuels risques financiers liés à *PUBLICA* sont publiés dans l'annexe du compte consolidé.

*Participations importantes*

Pour autant qu'elles ne soient pas classées comme unités administratives de l'administration fédérale décentralisée, les participations dans lesquelles la Confédération détient la majorité du capital sont présentées dans le compte consolidé selon la méthode de la mise en équivalence (part de la Confédération dans

le capital propre des entreprises) et non pas selon la méthode de l'intégration globale recommandée par IPSAS. Les entreprises suivantes sont prises en compte dans la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence:

- La Poste Suisse;
- Chemins de fer fédéraux (CFF);
- Swisscom SA;
- RUAG Holding SA;
- BLS Réseau SA;
- Skyguide SA;
- Sapomp Wohnbau AG.

Alors qu'elle appartenait auparavant aux participations importantes, Sapomp Wohnbau AG a été reclassée le 31 décembre 2011 dans le groupe des autres participations (voir ch. 42/16).

*Modifications du périmètre de consolidation en 2011*

En 2011, la fondation Pro Helvetia et la SCH ont été intégrées dans le périmètre de consolidation, car elles sont devenues des unités administratives décentralisées en vertu de la révision de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1). En outre, la Confédération a acquis une participation à 100 % dans SIFEM SA et a augmenté le capital de la société (libération) et ses valeurs patrimoniales (prêts, fonds et participations). La participation dans SIFEM SA fait partie des participations importantes dans le compte d'Etat et est donc évaluée en fonction de la part détenue dans le capital propre. En revanche, dans le compte consolidé, SIFEM SA est intégralement consolidée, car elle est classée en tant qu'unité administrative décentralisée.

Ces changements ne compromettent pas la comparaison avec les chiffres de l'année précédente. Les principales conséquences sur le compte de résultats, sur le bilan, sur le compte des flux de fonds et sur l'état du capital propre sont commentées dans l'annexe sous les différents postes.

#### 4 Risques et gestion des risques

Les unités consolidées de la Confédération sont exposées à de nombreux risques susceptibles de menacer l'atteinte des objectifs et l'exécution des tâches. Il convient d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques le plus tôt possible afin de pouvoir prendre au bon moment les mesures requises. La gestion des risques est un instrument de conduite. Elle s'insère dans les processus de travail et de conduite des unités comprises dans le périmètre de consolidation.

##### Gestion des risques

Par risques, on entend des événements et des développements qui ont une certaine probabilité de se produire et qui ont des conséquences négatives majeures d'ordre financier et non financier (par ex. atteintes à la réputation, dérèglements des processus d'affaires et de l'environnement, etc.). Les opérations d'identification, d'analyse, d'évaluation, de maîtrise et de surveillance des risques s'effectuent selon des règles uniformes. L'aménagement de la gestion des risques s'appuie sur les systèmes normatifs usuels. On distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques objectifs, élémentaires et techniques;
- risques liés aux personnes et à l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- risques sociaux et politiques.

La mise en œuvre de la gestion des risques incombe aux unités consolidées. L'Administration fédérale des finances (AFF) et la Conférence des secrétaires généraux (CSG) assument cependant d'importantes fonctions de coordination au sein de l'administration fédérale centrale. L'AFF édicte des directives et des formations, veille à une application aussi uniforme que possible de la gestion des risques tandis que la CSG répond de la consolidation des risques et de l'établissement des priorités en matière de risques au niveau du Conseil fédéral et procède à un contrôle de l'exhaustivité. Les unités décentralisées prennent, de manière autonome, des mesures dans leur domaine permettant de protéger le patrimoine de la Confédération, de garantir l'utilisation adéquate des fonds, de prévenir ou de déceler des erreurs et des irrégularités.

Contrairement aux autres unités consolidées, la Confédération (administration générale) est en principe son propre assureur (cf. art. 50, al. 2, OFC). Les cas possibles de sinistres et les risques en matière de responsabilité ne sont qu'exceptionnellement couverts par des assurances tierces.

##### Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Pour maîtriser leurs risques, les unités consolidées de la Confédération disposent de trois stratégies: «éviter», «atténuer» ou «financer». L'exécution de certaines tâches comporte inévitablement des risques auxquels il n'est généralement pas admissible de renoncer (stratégie «éviter»). Dans ce cas, l'administration fédérale ne peut donc qu'essayer de limiter au maximum les risques (stratégie «atténuer»).

Des systèmes de pilotage et de contrôle sont utilisés pour surveiller et gérer les risques. Ces systèmes peuvent relever de l'organisation (par ex. principe du double contrôle), du personnel (par ex. cours de perfectionnement), de la technique (par ex. protection contre les incendies) ou du domaine juridique (accords contractuels, modifications légales). L'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle, qui font partie intégrante des processus de travail, est examinée et développée en permanence.

Le Système de contrôle interne (SCI) soutient la gestion des risques. Contrairement à cette dernière, le SCI porte uniquement sur les risques opérationnels et non sur les risques stratégiques. Toutefois, ces deux thèmes sont liés.

##### Situation de risque

Les risques auxquels les diverses unités sont exposées sont liés directement ou indirectement aux tâches et activités assignées à celles-ci par la Constitution et la loi.

D'une part, les unités peuvent subir des dommages causés à leur patrimoine. D'autre part, il peut résulter des risques liés aux questions de responsabilité assumée vis-à-vis de tiers ou en rapport avec des organisations devenues autonomes et accomplissant des tâches de droit public. En règle générale, les unités répondent des dommages causés par leurs collaborateurs à des tiers dans ce cadre. Elles sont également responsables lorsque des dommages-intérêts sont réclamés pour violation du devoir de surveillance. Il s'agit essentiellement de risques financiers et économiques, de risques juridiques ainsi que de risques objectifs, techniques et élémentaires. Sont aussi considérées comme sources de risques l'informatique et les télécommunications, l'exercice d'activités de surveillance ainsi que les discussions concernant la fiscalité menées actuellement avec l'UE.

##### Publication des risques

Les rapports sur les risques rédigés à l'intention du Conseil fédéral ne sont pas rendus publics. La publication des risques varie en fonction de leur degré de probabilité:

- Les risques déjà survenus, car liés à des événements du passé, et qui entraîneront probablement une sortie de fonds au cours des exercices comptables suivants, sont considérés comme des engagements et des provisions à inscrire au bilan du compte annuel consolidé.
- Les événements dont la survenance représente un risque quantifiable important sont indiqués au titre d'engagements conditionnels.

Les processus administratifs internes permettent de s'assurer que les risques mentionnés ci-dessus vont être pris en considération dans les comptes annuels.

## 42 Explications relatives au compte annuel consolidé

### 1 Revenus fiscaux

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>58 047</b>	<b>60 384</b>	<b>2 337</b>	<b>4,0</b>
Impôt fédéral direct	17 886	17 891	5	0,0
Impôt anticipé	4 323	5 960	1 637	37,9
Droits de timbre	2 855	2 857	2	0,1
Taxe sur la valeur ajoutée	20 673	21 642	969	4,7
Autres impôts à la consommation	7 892	7 629	-263	-3,3
Revenus fiscaux divers	4 418	4 405	-13	-0,3

#### Impôt fédéral direct

Le produit de l'impôt fédéral direct s'élève, au total, à 17,9 milliards, dépassant ainsi de 5 millions le résultat de l'année précédente.

Les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des ménages et de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont évolué de façon contradictoire. Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est inférieur d'environ 0,3 milliard au record de l'année précédente, ce qui correspond à un recul de 3,2 %. La reprise économique survenue au cours de l'année fiscale 2010 n'a pas engendré une augmentation de recettes correspondante. Cette situation est due, en partie, à la réforme de l'imposition des familles et à la compensation des effets de la progression à froid. Entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces deux réformes ont entraîné des diminutions de recettes estimées à 100 millions pour le compte 2011. Faute de données, les autres causes du recul des recettes sont pour l'instant difficiles à identifier précisément. L'une d'entre elles est sans doute la chute brutale survenue en 2009, dont les répercussions se font probablement encore sentir. Le dynamisme qui a caractérisé l'économie après l'année de crise 2009 a eu des répercussions d'autant plus marquées au niveau de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales, dont le produit augmente de 0,3 milliard, soit de 3,8%, par rapport à l'année précédente. Les recettes à ce titre compensent ainsi les diminutions au titre de l'impôt sur le revenu.

Le fait que la Confédération s'octroie une part de l'imputation forfaitaire d'impôts étrangers perçus à la source entraîne une baisse des revenus au titre de l'impôt fédéral direct. Cette part, qui s'élève à 170 millions, est inférieure au montant de l'année précédente.

La part des recettes de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons est de 17 %. Elle est calculée avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt.

#### Impôt anticipé

Le produit de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (retrées) et les remboursements. Depuis de nombreuses années, il est soumis à de fortes fluctuations.

Les recettes ont atteint à nouveau un niveau fort élevé (près de 6 mrd), alors même que les rentrées en provenance des dividendes ont subi une nette baisse en raison de l'introduction du principe de l'apport en capital. Toutefois, comme la diminution de l'ensemble des rentrées s'est allée à une baisse, en termes absolus, supérieure du montant des demandes de remboursements, les revenus de la Confédération ont dépassé largement la moyenne pluriannuelle. Mais le fait qu'ils demeurent élevés permet de conclure que, pour des raisons structurelles, les revenus de l'impôt anticipé sont plus importants qu'escompté.

La dissolution de la provision de 1,1 milliard a contribué à ce bon résultat. Vu le recul des rentrées et sur la base de l'estimation des demandes de remboursements qui devraient encore être présentées, la provision constituée à cet effet a été diminuée pour un montant correspondant (cf. ch. 42/20).

#### Droits de timbre

Le produit des droits de timbre est demeuré pratiquement stable par rapport au résultat de l'année précédente. Cette quasi-stagnation masque toutefois des divergences d'évolution. Le produit du droit de négociation (1312 mio) a diminué pour la 4<sup>e</sup> année consécutive (- 105 mio). En revanche, celui du droit d'émission (874 mio) a progressé à nouveau (+ 95 mio), ce qui a permis de compenser en majeure partie le manque à gagner subi au titre du droit de négociation. Le droit sur les quittances de primes progresse également (671 mio, + 12 mio).

Les revenus du droit de timbre de négociation sont largement tributaires de l'évolution des Bourses à l'échelle internationale. Du fait des incertitudes liées à la crise de la dette en Europe ainsi que de l'assombrissement des perspectives conjoncturelles mondiales, les volumes d'affaires imposés ont baissé à nouveau.

La part du droit d'émission au total du produit du droit de timbre a augmenté ces dernières années. Cette évolution s'explique dans une large mesure par la forte progression du volume des emprunts obligataires de débiteurs suisses dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et de besoins de refinancement élevés, notamment de la part du secteur bancaire.

### Taxe sur la valeur ajoutée

Équivalant à 21,6 milliards, les recettes provenant de la TVA progressent de 969 millions, soit de 4,7% par rapport à l'année précédente. Cette progression est due, pour environ 4,2%, à l'augmentation proportionnelle de 0,4 point de pourcentage des taux de TVA en faveur de l'AI. Abstraction faite du financement additionnel de l'AI, la croissance des recettes n'est que de 0,5%. L'évolution des recettes de la TVA est toutefois aussi influencée par les conséquences financières de la réforme de la TVA ainsi que par l'adaptation des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires. Ces deux mesures ont été mises en vigueur en 2010 déjà, mais elles ont également eu des effets sur les recettes de l'année 2011. Les diminutions de recettes qui en découlent devraient avoir réduit la croissance des recettes d'environ 0,7 point de pourcentage.

Sur les recettes totales provenant de la TVA, 4,8 milliards sont affectés comme suit: assurance-maladie, 889 millions; AVS, 2269 millions; part du point de TVA en faveur de l'AVS revenant à la Confédération, 465 millions; supplément de TVA en faveur de l'AI, 863 millions; fonds pour les grands projets ferroviaires, 320 millions.

Les recettes sont indiquées selon le principe du fait générateur. Ainsi les factures déjà établies sont-elles imputées à titre de recettes. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est cependant pas perçu intégralement. Pour cette raison, les pertes sur débiteurs sont également enregistrées à titre de charges. Pour l'exercice comptable, elles se sont élevées à 193 millions.

### Autres impôts à la consommation

Le recul des revenus provenant des autres impôts à la consommation résulte de divers facteurs. Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants ont diminué de 113 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par le cours élevé du franc suisse qui a engendré une baisse des recettes provenant du tourisme à la pompe. Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles (19 mio) se situent au-dessous du niveau de l'année précédente (- 1 mio). Cette situation est due, outre à la baisse de l'importance de l'huile de chauffage en tant que combustible, à un hiver relativement doux en 2010/2011.

L'impôt sur le tabac (2208 mio) a pu enregistrer une hausse des recettes supérieure à la moyenne durant le dernier trimestre de 2010, en raison de l'annonce de la majoration de l'impôt sur les cigarettes (20 ct. par paquet au 1.1.2011) et de l'accroissement des ventes qu'elle a provoquée. Une diminution des recettes de même ampleur s'en est suivie au début de l'année 2011 (- 148 mio). Le recul des revenus s'explique en outre par la vigueur du franc suisse et la diminution correspondante des ventes dans le trafic frontalier et touristique.

Le produit de l'impôt sur l'alcool (288 mio) et de l'impôt sur la bière (113 mio) est comparable à celui de l'année précédente.

### Revenus fiscaux divers

Les revenus regroupés au sein du poste «Revenus fiscaux divers» n'ont quasiment pas changé par rapport à l'année précédente (- 0,3%). Les différentes redevances routières ont augmenté en 2011, alors que les recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et des droits d'entrée notamment ont diminué.

Parmi les redevances sur la circulation (2,3 mrd), l'évolution de l'impôt sur les véhicules automobiles (+ 35 mio) est particulièrement sensible. Après avoir fortement chuté en 2009, les importations d'automobiles ont rebondi avec force en 2010 et ont continué de se consolider en 2011 avec le franc fort et les concessions tarifaires accordées par les importateurs. Au cours de l'exercice écoulé, quelque 360 000 véhicules ont été importés, soit près de 10% de plus qu'en 2010 et un peu plus de 30% de plus qu'en 2009. Les revenus provenant de l'impôt sur les véhicules automobiles ont donc atteint leur niveau le plus élevé depuis l'introduction de l'impôt en 1997. Les recettes supplémentaires générées par la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (+ 65 mio) résultent, pour moitié, de la diminution des coûts de perception, de 7% à 5%. D'autres recettes proviennent de la légère augmentation de la prestation de transport et du fait qu'en 2011, tous les mois ont été comptabilisés sur la base du nouveau tarif confirmé par le Tribunal fédéral. Les revenus provenant de la redevance pour l'utilisation des routes nationales (+ 12 mio) n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions, sur les véhicules suisses et sur les véhicules étrangers. Malgré une année particulièrement favorable en termes de ventes de véhicules neufs, les recettes tirées des ventes en Suisse, qui représentent près des trois cinquièmes des revenus à ce titre, n'ont que faiblement augmenté (+ 0,8%). En revanche, les recettes liées aux véhicules étrangers ont marqué une forte hausse (+ 6,9%).

Sur les cinq premiers mois de l'année 2011, les droits d'entrée (1046 mio) sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année précédente. Mais le ralentissement conjoncturel observé au deuxième trimestre a fini par toucher les rentrées douanières. Au cours de l'exercice écoulé, les recettes ont été de 33 millions (- 3,1%) inférieures à celles de l'année précédente. Il est à noter, toutefois, que les droits de douane sur les produits agricoles et les droits de douane sur les produits industriels ont connu une évolution inverse. Dans le secteur industriel, les droits de douane ont augmenté de 18 millions (+ 3,7%) et ne peuvent que faiblement compenser le recul de 51 millions des recettes dans le secteur agricole (- 8,7%). A l'instar des deux dernières années, les revenus douaniers du secteur agricole sont attribués à un financement spécial destiné à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire ou d'un accord OMC (2011: 533 mio).

L'impôt sur les maisons de jeu (376 mio) est perçu sur le produit brut des jeux (taux de l'impôt: 40-80%). Le produit de cet impôt est comptabilisé en tant que recettes affectées au fonds de compensation de l'AVS. Le produit brut des jeux et, par conséquent, le produit de l'impôt se sont quasiment maintenus au niveau de l'année précédente (- 5 mio). L'évolution des revenus souffre toujours

fortement de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et de la concurrence accrue des maisons de jeu étrangères. Le ralentissement conjoncturel survenu en cours d'année a également eu un effet atténuateur.

L'évolution des taxes d'incitation (660 mio) est dominée par la *taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles* (498 mio). Malgré un taux de base inchangé en 2011, les recettes ont affiché un montant inférieur de 91 millions à celui de l'année précédente (- 15,4 %). Cette baisse est due, d'une part, aux températures supérieures aux moyennes de saison enregistrées en 2011 (les recettes brutes ont nettement diminué pour l'huile de chauffage et le gaz) et, d'autre part, à la hausse de plus de 63 % des remboursements

pour les entreprises et les utilisations exemptées qui ont atteint 116 millions. Visiblement, la hausse du taux de base en 2010 ne s'est pleinement répercutée sur les remboursements que lors de l'année civile écoulée. Depuis l'année dernière, un tiers des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sont utilisées pour financer des mesures d'assainissement des bâtiments ayant une incidence sur le CO<sub>2</sub> prévues dans le cadre d'un programme d'assainissement d'une durée de dix ans. Le montant restant est redistribué à la population et à l'économie.

Les revenus des autres taxes d'incitation (162 mio) ne s'éloignent que peu des montants de l'année précédente.

## 2 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>2 120</b>	<b>2 133</b>	<b>13</b>	<b>0,6</b>
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	158	3	1,9
Emoluments	327	339	12	3,7
Compensations pour utilisations et prestations de service	152	165	13	8,6
Ventes	192	161	-31	-16,1
Remboursements	131	145	14	10,7
Fiscalité de l'épargne UE	120	97	-23	-19,2
Revenus d'assurance (ASRE)	67	63	-4	-6,0
Fonds secondaires et de tiers (domaine des EPF)	406	484	78	19,2
Autres revenus de prestations de service	570	521	-49	-8,6

En comparaison avec l'exercice 2010, les revenus de prestations de service ont légèrement augmenté. On observe des tendances divergentes entre les différents postes.

Le produit des *ventes* recule de 31 millions de francs par rapport à 2010, suite à un fléchissement des revenus dans le domaine de la défense. Ce recul est lié au fait que la Poste a cessé d'acheter du carburant au 31 décembre 2010. L'effet a été atténué par des recettes provenant de l'élimination de matériel (chars de combat Leopard 2 [char 87 Leo] et vente de matériel technique par l'Army Tech Shop).

Les revenus des *remboursements* sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. L'Administration fédérale des contributions enregistre des recettes supplémentaires d'environ 20 millions en raison de la prise en charge par UBS des coûts occasionnés par les négociations de conciliation découlant de la procédure civile engagée aux Etats-Unis.

Le produit de la *fiscalité de l'épargne UE* est en recul. Cette mesure, décidée dans le cadre des Bilatérales II, est entrée en vigueur en 2005. La retenue d'impôt est perçue en Suisse sur les intérêts versés à des personnes physiques qui résident dans un Etat

membre de l'UE. Le produit est versé à raison de 75 % aux Etats bénéficiaires de l'UE, le solde restant (25 %) acquis à la Suisse pour les frais d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse. Pour l'exercice sous revue, la retenue d'impôt a été calculée sur les paiements d'intérêts effectués durant l'année 2010. Les recettes ont sensiblement diminué par rapport à l'exercice comptable précédent. La baisse continue des taux d'intérêt est à l'origine de ce recul.

Les revenus provenant de *fonds secondaires et de fonds de tiers (domaine des EPF)* consistent en ressources allouées en principe pour financer des projets de recherche appliquée. Il s'agit par conséquent de ressources affectées. Une hausse de 78 millions a été enregistrée. Les fonds secondaires et fonds de tiers, obtenus le plus souvent sur concours, sont soumis à d'importantes fluctuations.

Les *autres revenus de prestations* ont diminué de 49 millions par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne essentiellement le remboursement des coûts de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds (- 34 mio), car le taux applicable à l'indemnisation de l'Administration fédérale des douanes est passé de 7 % à 5 %.

### 3 Autres revenus

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Autres revenus</b>	<b>1 992</b>	<b>1 802</b>	<b>-190</b>	<b>-9,5</b>
Revenus des immeubles	76	75	-1	-1,3
Bénéfices provenant de ventes	28	25	-3	-10,7
Capitalisation de propres prestations	69	103	34	49,3
Autres revenus divers	117	287	170	145,3
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	-	-
Autres revenus de patentes et de concessions	307	301	-6	-2,0
Prélèv. fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	562	178	-384	-68,3

Les *autres revenus* ont reculé de 190 millions pendant l'année sous revue, passant à 1802 millions.

L'augmentation des *autres revenus divers* est liée aux revenus très fluctuants découlant de la reprise des routes nationales. L'achèvement du réseau des routes nationales est, selon la RPT, une tâche commune à la Confédération et aux cantons. Lors de leur mise en service, les tronçons partiels passent en mains fédérales et les parts cantonales sont portées à l'actif du bilan de la Confédération (144 mio). Les autres revenus divers comprennent également les recettes provenant d'amendes (liées à la TVA, par ex.), les revenus issus de la répercussion des coûts de prestations informatiques et les émoluments perçus sur les ventes de Swissmedic.

La *distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)* correspond à la part de la Confédération (un tiers) définie dans la convention signée en 2008 avec la banque concernant la distribution du bénéfice, qui atteint au total 2,5 milliards.

Les *autres revenus de patentes et de concessions* se composent surtout des ventes aux enchères des contingents (213 mio) et de l'augmentation de la circulation monétaire (54 mio). Cette dernière a reculé de 20 millions par rapport à l'année précédente. Les revenus de la vente aux enchères de contingents ont augmenté quant à eux de 14 millions. En effet, un nombre plus important de contingents d'importation (notamment de viande) a été vendu à un prix plus élevé.

Les *prélèvements des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 178 millions, soit une baisse de 384 millions par rapport à 2009. Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, les Chambres fédérales ont décidé de redistribuer en 2010 le produit 2008-2010 de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à la population et à l'économie, raison pour laquelle le prélèvement du fonds atteignait 472 millions dans ce domaine seulement l'année précédente.

#### 4 Charges de personnel

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Charges de personnel</b>	<b>6 858</b>	<b>7 065</b>	<b>207</b>	<b>3,0</b>
Rétribution du personnel	5 681	5 775	94	1,7
Cotisations de l'employeur (assurances sociales)	1 104	1 145	41	3,7
Prestations de l'employeur	89	59	-30	-33,7
Personnel temporaire	20	25	5	25,0
Variations des provisions	-96	-20	76	-79,2
Autres charges de personnel	60	81	21	35,0

Par rapport au compte 2010, les charges de personnel ont augmenté au total de 207 millions (+ 3,0 %).

Le nombre de collaborateurs en équivalents plein temps (EPT) a augmenté de 316 pour passer à 49 907, ce qui correspond à une hausse de 0,6 %.

- L'administration générale a enregistré une diminution des effectifs (- 258 postes; - 0,8 %). Ce recul des effectifs tient principalement à une diminution des postes au DDPS et à un arrêt partiel des embauches au DFF. Les autres départements ont enregistré pour la plupart un accroissement du nombre de postes.
- Dans le domaine des EPF (+ 478 postes; + 3,2 %), ce sont notamment les effectifs des professeurs (+ 32 EPT) et du personnel scientifique (+ 347 EPT) qui ont connu une hausse. L'accroissement du nombre de professeurs devrait permettre d'améliorer le taux d'encadrement dans les deux écoles polytechniques fédérales. Le rapport étudiants/professeur est de 35/1 pour les années 2008 à 2010, alors qu'il était de 33/1 pour les années 2002 à 2007. Les 15 208 postes à plein temps (EPT) ont été financés pour 68 % par la contribution financière de l'administration générale. Les 32 % restants ont été financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers (31 % en 2010).

- Dans les autres domaines, le nombre de postes a légèrement augmenté (+ 15 EPT, soit + 0,1 %). En outre, une augmentation de 81 postes à plein temps est due à deux nouvelles unités de consolidation (Pro Helvetia et la Société suisse de crédit hôtelier).

##### Mesures salariales 2011:

- Pour l'administration générale de la Confédération, la compensation du renchérissement allouée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'est élevée à 0,7 % et l'augmentation du salaire réel à 0,3 %.
- Dans le domaine des EPF, la compensation du renchérissement annuel de 0,7 % allouée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'est accompagnée d'une augmentation de 1,2 % du salaire réel dans le cadre du nouveau système salarial.
- Les autres unités de consolidation ont mis en œuvre des mesures salariales diverses au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Variations des provisions:* moins de provisions ont été dissoutes qu'au cours de l'exercice précédent. L'année 2010 a connu une dissolution élevée des provisions constituées en prévision des coûts du plan social au sens de l'art. 105 OPers dans le cadre de la suspension de la réduction des effectifs du DDPS (- 76 mio; Base logistique de l'armée). En 2011, la dissolution s'explique par la réduction des provisions constituées pour les vacances, les heures supplémentaires et les coûts du plan social.

## 5 Charges de biens et services

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Charges de biens et services</b>	<b>5 755</b>	<b>6 015</b>	<b>260</b>	<b>4,5</b>
Charges de matériel et de marchandises	395	336	-59	-14,9
Charges d'exploitation	3 973	4 121	148	3,7
Exploitation et entretien des routes nationales	364	368	4	1,1
Charges d'armement	1 001	1 163	162	16,2
Attrib. à fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	22	27	5	22,7

Les charges de biens et services ont augmenté de 260 millions (4,5 %) par rapport à l'année précédente. Les différentes composantes des charges de biens et services ont évolué comme suit:

Les *charges de matériel et de marchandises* se sont réduites de 59 millions pour s'établir à 336 millions. D'une part, la circulation monétaire s'est accrue moins fortement qu'en 2010 (baisse de l'attribution à des provisions, - 20 mio). D'autre part, les charges de matériel et de marchandises de l'armée ont affiché une baisse de 43 millions par rapport à l'année précédente, compte tenu du fait, notamment, que La Poste n'est plus livrée en carburants par l'armée depuis 2011 (moindre prélèvement du stock).

Les *charges d'exploitation* ont augmenté de 148 millions pour s'établir à 4121 millions. Cette augmentation est essentiellement due aux deux facteurs suivants:

- L'année précédente, la dissolution des réévaluations des avoirs de rééchelonnement de 83 millions par l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) a permis une diminution d'un montant correspondant des charges d'assurance en 2010.
- L'ASRE a également connu une augmentation des dépenses pour sinistres de 82 millions, les faisant passer à un total de 123 millions. Cette évolution a pour raisons principales les risques liés à la restriction du trafic de paiements avec l'Iran ainsi que la dégradation des conditions économiques pour des projets en matière d'énergie solaire en Espagne et en Grèce, qui ont mené à une forte augmentation des besoins en provisions.

Les *charges liées à l'exploitation et l'entretien des routes nationales* sont stables par rapport à l'année précédente et se montent à 368 millions.

En 2011, les charges d'armement se sont montées à 1 163 millions, ce qui représente une hausse de 162 millions ou de 16,2 % par rapport à 2010. La croissance des dépenses par rapport à l'année précédente est entièrement due à l'augmentation des acquisitions liées au matériel d'armement (+ 186 mio ou + 32,4 %): en vue du développement de l'armée, des projets approuvés en 2010 ont de nouveau fait l'objet d'un examen critique. Parallèlement, des progrès technologiques ont entraîné des adaptations sur le plan des achats. Ces projets retardés ont désormais pu être partiellement mis en œuvre – en sus des projets prévus pour l'année 2011. En revanche, les dépenses ont diminué aussi bien en ce qui concerne les études de projets, les essais et les préparatifs d'achat (EEP; - 15 mio) qu'en ce qui concerne l'équipement et le matériel à renouveler (BER; - 9 mio): le domaine de la défense doit faire face à un manque de personnel, car le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décidé de suspendre l'engagement de personnel civil en vue de la réorientation de l'armée. C'est pourquoi les bases militaires n'ont pas toutes pu être mises à jour comme prévu.

Les *attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* résultent du fait que plus de ressources affectées ont été enregistrées qu'utilisées. Tel est notamment le cas pour le financement spécial Fonds pour l'assainissement des sites contaminés et le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, de la technologie de la radiodiffusion et de l'archivage des programmes (2 mio).

## 6 Charges de transfert

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Charges de transfert</b>	<b>41 764</b>	<b>45 276</b>	<b>3 512</b>	<b>8,4</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 132	8 549	417	5,1
Indemnités à des collectivités publiques	807	856	49	6,1
Contributions à de propres institutions	1 286	2 393	1 107	86,1
Contributions à des tiers	14 001	14 651	650	4,6
Contributions aux assurances sociales	14 494	15 754	1 260	8,7
Réévaluations dans le domaine des transferts	3 044	3 073	29	1,0

Par rapport à l'année précédente, la croissance des charges de transfert de 3,5 milliards (8,4 %) s'explique essentiellement par trois facteurs:

- *Parts de tiers aux revenus de la Confédération*: une hausse considérable découle du premier prélèvement du supplément de TVA en faveur de l'AI, qui a généré des recettes affectées au fonds de compensation de l'AI à hauteur de 855 millions.
- *Contributions à de propres institutions*: au cours de sa session de printemps 2011, le Parlement a approuvé la contribution fédérale à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Une fois les conditions posées remplies, la Confédération a fourni une contribution d'assainissement à hauteur de 1148 millions (versement de recapitalisation unique destiné aux CFF).
- *Contributions aux assurances sociales*: la forte augmentation est surtout conditionnée par la contribution supplémentaire de 500 millions octroyée à l'assurance-chômage (AC) pour atténuer les effets du franc fort.

### Parts de tiers aux revenus de la Confédération

Ce groupe de comptes comprend les parts affectées des recettes destinées aux cantons, à des assurances sociales ou – pour ce qui est des taxes d'incitation – à la population et à l'économie. Les charges en la matière ont augmenté de 417 millions, soit 5,1 %, par rapport à l'année précédente. Les dépenses découlent directement des recettes et ne peuvent donc être influencées.

#### *Parts cantonales; 4466 millions (+ 31 mio):*

La croissance de 0,7 % est faible, la stagnation des parts des cantons à l'impôt fédéral direct – principal poste de ce groupe de comptes (3070 mio) – jouant ici un rôle de frein. La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (505 mio; + 21 mio) et les parts cantonales à l'impôt anticipé (481 mio; + 16 mio) progressent plus vigoureusement que l'année précédente. S'élevant à quelque 10 %, les parts aux recettes affectées de l'impôt sur les huiles minérales (505 mio) ainsi qu'à la redevance pour l'utilisation des routes nationales sont, à 98 %, réparties entre les cantons sous forme de contributions routières générales (370 mio), les 2 % restants étant alloués aux cantons dépourvus de routes nationales (8 mio).

#### *Parts des assurances sociales; 3519 millions (+ 825 mio):*

La croissance est de 30,6 %. Cette hausse considérable découle du premier prélèvement du supplément de TVA en faveur de l'AI, qui a généré des recettes affectées au fonds de compensation de l'AI à hauteur de 855 millions. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les dépenses effectuées en 2011 à hauteur de 415 millions correspondent par conséquent aux recettes réalisées en 2009. Le point de TVA en faveur de l'AVS s'est accru de 0,4 % par rapport au compte 2010, pour s'établir à 2248 millions.

#### *Redistribution du produit des taxes d'incitation; 564 millions (- 439 mio):*

La redistribution du produit des taxes d'incitation a baissé de 439 millions par rapport à l'année précédente. Dans le cadre de la troisième phase du programme de stabilisation conjoncturelle, les Chambres fédérales ont décidé en 2010 de redistribuer les recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles des années 2008 à 2010 à la population et à l'économie (2008–2009: 427 mio). Cette contribution à la stabilisation a été supprimée en 2011. Quant au produit de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), il continue à être redistribué à la population avec un décalage de deux ans (2011: 130 mio). Les dépenses au titre de la redistribution du produit de la taxe d'incitation sur les COV correspondent ainsi aux recettes de 2009, intérêts compris.

### Indemnités à des collectivités publiques

Les indemnités à des collectivités publiques sont accordées aux cantons et aux communes qui accomplissent une tâche de l'Etat (par ex. exécution du recensement de la population). En 2011, elles s'élevaient à 856 millions (+ 49 mio).

### Contributions à de propres institutions

- Le montant de 672 millions payé aux CFF et à AlpTransit Gotthard SA au débit du fonds pour les projets ferroviaires est inférieur de 114 millions à celui de l'année précédente.
- Des avis externes mandatés par les CFF et l'OFT ont montré que les moyens financiers prévus jusqu'à présent sont insuffisants pour garantir, à l'avenir, une exploitation et un entretien sûrs et performants de l'infrastructure existante des CFF

et des chemins de fer privés. Par conséquent, les indemnités d'exploitation de l'infrastructure des CFF ont augmenté de 40 millions pour atteindre désormais 510 millions.

- Comme l'année précédente, 30 millions ont été versés à la Poste suisse au titre d'aide à la presse par le biais des indemnités pour le transport des journaux.
- En raison d'une comptabilisation différente, l'indemnisation du trafic ferroviaire ne traversant pas les Alpes est désormais inscrite sous «Contributions à de propres institutions». Un montant de 33 millions a été versé à CFF Cargo.
- Au cours de sa session de printemps 2011, le Parlement a approuvé la contribution fédérale à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Une fois les conditions posées remplies, la Confédération a fourni une contribution d'assainissement à hauteur de 1148 millions (versement de recapitalisation unique destiné aux CFF).

#### Contributions à des tiers

Des contributions à des tiers sont accordées dans tous les groupes de tâches. Par rapport à l'année précédente, les charges de ce groupe de comptes augmentent de 650 millions, soit de 4,6 %. Les suppléments de charges concernent les trois catégories de contributions suivantes:

- Péréquation financière (3 mrd; + 148 mio)
- Organisations internationales (1,8 mrd; + 165 mio)
- Autres contributions à des tiers (9,8 mrd; + 337 mio)

Les principaux bénéficiaires des *autres contributions à des tiers* sont:

- Paiements directs généraux, agriculture: 2182 mio (montant inchangé)
- Fondation Fonds national suisse: 828 mio (+ 90 mio)
- Transport régional des voyageurs: 804 mio (+ 5 mio)
- Contributions forfaitaires et droit transitoire (formation professionnelle): 645 mio (+ 75 mio)
- Paiements directs écologiques, agriculture: 613 mio (+ 26 mio)
- Aide aux universités, subventions de base: 559 mio (montant inchangé)
- Actions à la coopération au développement: 545 mio (+ 70 mio)
- Contributions à la couverture des frais d'exploitation des hautes écoles spécialisées: 423 millions (+ 15 mio)
- Suppléments accordés à l'économie laitière: 292 millions (+ 3 mio)

#### Contributions aux assurances sociales

Les contributions aux assurances sociales comprennent les sous-postes suivants:

*Assurances sociales de la Confédération; 12,1 milliards (+ 1073 mio):*  
Près de la moitié de toutes les contributions versées aux assurances sociales sont allées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS; 7437 mio). La Confédération finance 19,55 % de toutes les dépenses de l'AVS. Cette contribution a augmenté de 275 millions, soit de 3,8 %. Cette augmentation a été requise, pour 1,75 point de pourcentage, en raison de hausse des rentes, celles-ci étant adaptées tous les deux ans à l'évolution de l'indice mixte. Le reste de l'augmentation est lié à la hausse du nombre de rentes versées.

La Confédération finance les dépenses totales de l'assurance-invalidité (IV) à hauteur de 37,7%. Cette contribution de la Confédération a augmenté de 108 millions, soit de 3,1%, pour atteindre 3586 millions. Malgré l'adaptation des rentes, les rentes versées reculent certes légèrement étant donné la baisse du nombre de nouvelles rentes. Toutefois, la hausse des versements d'intérêts, la forte augmentation, selon des résultats provisoires, des coûts d'exécution et d'administration ainsi que des arriérés destinés à des institutions cantonales et liés à des engagements pris avant l'introduction de la nouvelle péréquation financière (avant 2008), ont engendré des dépenses supplémentaires. En outre, la contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI (186 mio) a été versée pour la première fois. Pendant la durée du financement additionnel de l'AI (2011 à 2017), la Confédération prend à sa charge les intérêts de la dette de l'AI, la dette de l'AI envers le fonds AVS étant assortie d'un intérêt fixe de 2 %.

La hausse des dépenses en faveur des assurances sociales est, en outre, imputable à celle des prestations de la Confédération en matière d'assurance-chômage (AC; 917 mio; + 504 mio). La forte augmentation est le résultat d'une contribution extraordinaire de 500 millions versée par la Confédération à l'AC pour atténuer les effets du franc fort.

*Autres assurances sociales; 3,6 milliards (+ 188 mio):*

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes a augmenté en 2011 de 140 millions, soit 7,1%, pour atteindre 2117 millions. Cela est dû à la forte croissance de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) et à l'augmentation du nombre d'assurés. Ces deux facteurs jouent un rôle prépondérant dans les hypothèses sur l'évolution des coûts bruts de la santé, dont découle la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. Les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS, selon l'art. 66, al. 2, LAMal.

Les dépenses de la Confédération au titre des prestations complémentaires (PC) aux rentes AVS et AI (613 et 657 mio) ont augmenté de 34 millions au total. La Confédération prend à sa charge 5/8 des PC destinées à la couverture des besoins vitaux, les 3/8 restants ainsi que tous les frais de maladie et d'invalidité

étant à la charge des cantons. Dans le domaine de l'AVS, les dépenses ont progressé de 2,4 % suite à l'indexation et en raison de l'évolution démographique. Du côté de l'AI, la hausse a atteint 3,1 %. Elle est notamment imputable au relèvement des montants exonérés de l'impôt sur la fortune prévu par le nouveau régime de financement des soins.

Les prestations dans le domaine de l'assurance militaire sont, avec 199 millions, légèrement inférieures à l'année précédente (- 1 mio).

### Réévaluations dans le domaine des transferts

Par rapport à l'année précédente, les réévaluations dans le domaine des transferts ont augmenté de 1,0 %, soit de 29 millions.

- Les réévaluations en rapport avec le fonds pour les grands projets ferroviaires se montent à 658 millions (- 74 mio par

rapport à l'année précédente). Les dépenses ont été moindres principalement pour l'axe du St-Gothard (- 67 mio).

- Les réévaluations du fonds d'infrastructure ont augmenté de 132 millions et s'élèvent à 166 millions en 2011 pour le trafic d'agglomération (prêt trafic ferroviaire).
- Réévaluation en rapport avec la convention de prestations conclue avec les CFF pour les investissements d'infrastructure: le montant a augmenté de 20 millions pour s'établir à 1050 millions.
- Les autres réévaluations (protection contre les crues et contre les dangers naturels, protection de la nature et du paysage, utilisation rationnelle de l'énergie et récupération des rejets de chaleur) ont baissé de 48 millions pour s'établir à 1199 millions.

## 7 Revenus financiers

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Revenus financiers</b>	<b>415</b>	<b>957</b>	<b>542</b>	<b>130,6</b>
Revenus des intérêts	171	197	26	15,2
Revenus de participations	-	1	1	n.d.
Ajustements de la valeur vénale	3	10	7	233,3
Autres revenus financiers	241	749	508	210,8

n.d.: non disponible

Les revenus financiers ont enregistré une forte hausse de 542 millions (+ 130,6 %) et se montent à 957 millions.

L'évolution positive des *revenus des intérêts* (+ 26 mio) s'explique notamment par les créances comptables à court terme. En 2011, seuls les revenus issus des créances émises au-dessus du pair ont été encaissés. En raison de l'inquiétude grandissante liée à la crise de la dette en Europe et des mesures prises par la Banque nationale suisse pour atténuer la force du franc, les rendements des créances comptables à court terme sont négatifs depuis août dernier (revenus des intérêts au lieu de charges d'intérêts; + 8 mio). L'élargissement du périmètre de consolidation (SIFEM et Société suisse de crédit hôtelier) a permis une augmentation des revenus des intérêts de 11 millions par rapport à l'année précédente.

La nette augmentation des *autres revenus financiers* (+ 508 mio) résulte principalement des raisons suivantes:

- Bénéfices de change sur les devises étrangères (+ 87 mio): ils découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi que de l'évaluation au cours du jour à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon

leur montant brut. Cette forte hausse découle de la fixation, par la Banque nationale suisse, d'un taux plancher de 1,20 euro au début du mois de septembre.

- Corrections apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt/SIFEM (+ 185 mio): Ce poste comprend d'un côté les corrections mensuelles apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt maintenus en tant que postes stratégiques et évalués au prix du marché, et de l'autre, la nette augmentation des revenus supplémentaires liée aux travaux d'apurement relatifs à l'autonomisation des comptes de SIFEM SA.
- Vente d'actions Swisscom (+ 24 mio): la Confédération a vendu des actions Swisscom de son portefeuille pour un montant de 34 millions de francs, ce qui a généré un bénéfice comptable de 24 millions. Cette opération résulte de l'intention de la Confédération de ramener, à moyen terme, la part qu'elle détient dans Swisscom au niveau de 50 % des actions plus une.
- Désinvestissement de Sapomp Wohnbau AG (+ 205 mio): cette même année, la Confédération a également vendu la totalité de son portefeuille immobilier de la société Sapomp Wohnbau AG, obtenant ainsi un bénéfice comptable.

## 8 Charges financières

mio CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2010	
	2010	2011	val. abs.	%
<b>Charges financières</b>	<b>3 438</b>	<b>3 200</b>	<b>-238</b>	<b>-6,9</b>
Charges d'intérêts	2 863	2 635	-228	-8,0
Charges de financement	122	116	-6	-4,9
Réévaluation de placements financiers	261	221	-40	-15,3
Autres charges financières	192	228	36	18,8

Les *charges d'intérêts* concernent principalement les emprunts, dont le portefeuille a encore été réduit de 1,5 milliard en 2011. Suite à cette nouvelle diminution par rapport à l'exercice précédent (- 195 mio), les charges d'intérêts pour les emprunts atteignent 2481 millions. La baisse des charges résultant de l'amortissement de l'agio net sur l'ensemble des emprunts émis au cours des années précédentes n'est que légèrement supérieure (3 mio) à celle enregistrée l'année précédente.

Les *réévaluations de placements financiers* comprennent des corrections à la baisse des prêts (403 mio) et des participations (- 182 mio).

Les *autres charges financières* comprennent les pertes de change sur les comptes en devises étrangères (112 mio). Ces variations découlent des acquisitions de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget

ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu ainsi qu'à l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon le montant brut. L'augmentation de pertes de change s'explique principalement par la forte volatilité du cours de l'euro et du dollar. Les autres charges financières comprennent également les corrections mensuelles de l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (116 mio), détenus en tant que postes stratégiques et évalués au prix du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, c'est-à-dire que les corrections mensuelles de l'évaluation sont inscrites selon le principe du produit brut au compte de résultats, au maximum à concurrence de la valeur d'acquisition. Si la valeur d'acquisition est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan. La réévaluation de la position swap n'a que légèrement diminué (- 10 mio) principalement en raison de l'arrivée à échéance de swaps de taux d'intérêt.

## 9 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>6 251</b>	<b>6 123</b>	<b>-128</b>	<b>-2,0</b>
Caisse	6	6	-	-
Poste	317	337	20	6,3
Banque	1 047	5 249	4 202	401,3
Placements à court terme	4 881	531	-4 350	-89,1

Le poste *Banque* comprend les comptes en francs suisses et en devises étrangères. L'importante hausse enregistrée sous ce poste s'explique essentiellement par le fait que, à la fin de l'année, les fonds n'ont pas pu être placés sur le marché, restant ainsi sur

le compte de virement de la Banque nationale suisse. Les *placements à court terme* ont diminué avant tout en raison du fait qu'aucun placement rémunéré n'a pu être effectué auprès de la Banque nationale suisse.

## 10 Créances

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Créances</b>	<b>7 342</b>	<b>6 704</b>	<b>-638</b>	<b>-8,7</b>
Créances fiscales et douanières	4 991	4 637	-354	-7,1
Comptes courants	1 279	1 019	-260	-20,3
Créances résultant de livraisons et de prestations	248	298	50	20,2
Autres créances	824	750	-74	-9,0

Les *créances fiscales et douanières* se composent comme suit:

- Créances de TVA envers les contribuables pour un montant de 2 834 millions (+ 18 mio), dont 1 826 millions (+ 66 mio) sont des créances de TVA sur des importations.
- Créances dans le domaine des droits de douane à hauteur de 1 321 millions. Elles incluent les créances relevant du domaine de la RPLP, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur le tabac. La diminution en la matière pour un montant de 172 millions résulte avant tout de la baisse marquée des recettes de l'impôt sur le tabac.
- Créances au titre de l'impôt anticipé et des droits de timbre pour un montant de 890 millions. Le recul de 224 millions par rapport à l'année précédente concerne en majeure partie l'impôt anticipé.
- Créances dans le domaine de l'impôt sur l'alcool (26 mio contre 25 mio l'année précédente).
- Créances (ducroire) fiscales et douanières (434 mio). Le repli à hauteur de 23 millions découle principalement de la modification des estimations relatives aux créances dues.

Les *comptes courants* se composent de créances envers les cantons pour un montant de 839 millions (- 191 mio), dont 127 millions concernent des créances en rapport avec la taxe d'exemption de servir. La réduction de 191 millions est liée aux versements

cantonaux en suspens, qui ont atteint un niveau moindre en 2011. Les comptes courants comprennent également les créances envers la CNA, à hauteur de 142 millions.

Les *créances résultant de livraisons et de prestations* consistent en divers postes de moindre importance. Les montants les plus importants concernent:

- Créances provenant de l'adjudication de contingents de l'Office fédéral de l'agriculture à hauteur de 58 millions (+ 12 mio).
- Créances de l'administration générale cédées à l'Office central d'encaissement à hauteur de 58 millions (- 5 mio).
- Le domaine des EPF présente des créances ouvertes à hauteur de 45 millions (+ 4 mio). Ce montant se subdivise comme suit: 31 millions pour les débiteurs suisses et 14 millions pour les débiteurs étrangers.

Des réévaluations à hauteur de 59 millions concernent les créances résultant de livraisons et de prestations.

Les *autres créances* consistent notamment en avoirs provenant d'accords de rééchelonnement pour un montant de 681 millions (- 61 mio) et en créances provenant de dommages et de restructurations à hauteur de 33 millions (+ 12 mio). Ce poste comprend en outre les loyers prépayés à Skyguide à hauteur de 25 millions.

## 11 Placements financiers

### Placements financiers à court et à long terme

mio CHF	2010			2011		
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %
<b>Placements financiers à court terme</b>	<b>514</b>			<b>2 103</b>		
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>514</b>			<b>2 103</b>		
Dépôts à terme	400	400	0,1	1 810	1 810	0,1
Valeurs de remplacement positives	8	n.d.	n.d.	153	n.d.	n.d.
Autres placements financiers à court terme	106	n.d.	n.d.	140	n.d.	n.d.
<b>Disponibles pour la vente</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		
<b>Stock commercial</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		
<b>Placements financiers à long terme</b>	<b>75</b>			<b>296</b>		
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>75</b>			<b>296</b>		
Autres placements financiers à long terme	75	n.d.	n.d.	296	n.d.	n.d.
<b>Disponibles pour la vente</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		

n.d.: non disponible

Conformément aux directives de la Commission fédérale des banques régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB), les placements financiers se répartissent dans les trois catégories *détenus jusqu'à l'échéance*, *disponibles pour la vente* ou *stock commercial*. Actuellement, la Confédération ne détient que des placements de type détenus jusqu'à l'échéance. Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à leur valeur du marché. La valeur de marché correspond à la valeur effective des placements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne résulte des taux d'intérêt obtenus pour l'exercice considéré.

La progression des *placements financiers à court terme* s'explique par les placements en dépôts à terme et, dans une moindre mesure, par les placements effectués auprès de banques et de cantons, requis par l'accord conclu avec la Banque nationale suisse.

Les *placements financiers à long terme* comprennent d'une part les fonds de placement contenus dans le portefeuille de SIFEM SA (86 mio). Outre ces fonds de placement, le portefeuille comporte également des prêts et des participations (voir ch. 15 et 16). D'autre part, davantage de moyens issus de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles que prévu ont pu être redistribués à l'économie et à la population. Le crédit provisoire de 170 millions correspondant sera pris en compte dans la redistribution des années prochaines.

### Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>6 638</b>	<b>6 372</b>	<b>-769</b>	<b>-415</b>	<b>8</b>	<b>153</b>	<b>-777</b>	<b>-568</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 650</b>	<b>2 200</b>	<b>-240</b>	<b>-249</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-248</b>	<b>-256</b>
Swaps sur taux d'intérêt	2 650	2 200	-240	-249	8	7	-248	-256
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Devises</b>	<b>3 988</b>	<b>4 172</b>	<b>-529</b>	<b>-166</b>	<b>-</b>	<b>146</b>	<b>-529</b>	<b>-312</b>
Contrats à terme	3 988	4 172	-529	-166	-	146	-529	-312
Options	-	-	-	-	-	-	-	-

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur valeur marchande, sous placements financiers (valeur de remplacement positive) ou engagements financiers (valeur de remplacement négative; cf. ch. 18). En 2011, la valeur nominale des *swaps sur taux d'intérêt* a diminué uniquement en raison

d'arrivées à échéance. La valeur nominale du poste de payeur net est fondée sur une valeur de marché négative de 249 millions. Celle-ci comprend les différents postes dont la valeur est positive ou négative à la date de clôture. Les *contrats à terme* libellés en euros, en dollars, en couronnes norvégiennes (NOK) et en livres

sterling (GBP) sont établis sur la base d'un montant nominal de 4,2 milliards. La valeur marchande négative de 166 millions résulte de l'évaluation des postes correspondants à la date de clôture. A la faveur de l'évolution positive des cours dès le début de

septembre et suite à la fixation d'un cours plancher de 1,20 euro par la Banque nationale suisse, la valeur de marché négative des contrats à terme a considérablement fléchi. Certains contrats à terme présentent même une valeur de remplacement positive.

#### Opérations de couverture pour les transactions à venir (couverture de cash-flow)

2011 mio CHF	Total	Valeur nominale		
		Echéances		
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
<b>Opérations de couverture en EUR, USD, NOK et GBP</b>	<b>4 172</b>	<b>1 839</b>	<b>2 279</b>	<b>54</b>
Transactions spéciales	3 419	1 086	2 279	54
Budget	753	753	-	-

  

2010 mio CHF	Total	Valeur nominale		
		Echéances		
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
<b>Opérations de couverture en EUR, USD et NOK</b>	<b>3 988</b>	<b>1 837</b>	<b>2 151</b>	<b>-</b>
Transactions spéciales	3 001	850	2 151	-
Budget	987	987	-	-

Les opérations de couverture pour l'euro et le dollar sont effectuées pour l'exercice budgétaire correspondant. Les projets nécessitant un engagement pluriannuel en monnaie étrangère

sont couverts au titre de transactions spéciales pour toute leur durée.

## 12 Stocks

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Stocks</b>	<b>308</b>	<b>311</b>	<b>3</b>	<b>1,0</b>
Stocks d'achats	293	293	-	-
Stocks de production propre	15	18	3	20,0

Les *stocks d'achats* représentent principalement les valeurs d'acquisition des carburants (177 mio), du matériel sanitaire (39 mio), des combustibles (30 mio), du matériel pour la production de monnaies courantes (16 mio) et du nouveau passeport biométrique (7 mio), des imprimés et publications (14 mio) ainsi que des entrepôts d'éthanol (15 mio). Comme pour l'année précédente, des réévaluations à hauteur de 35 millions sont effectuées pour les stocks à risques ainsi que pour les stocks anciens et les stocks excessifs.

Au titre de *stocks de production propre* sont portés à l'actif les coûts de revient des produits semi-finis et finis pour les documents d'identité (19 mio) et des produits de swisstopo (5 mio), ainsi que des produits semi-finis pour les monnaies courantes (1 mio). Comme l'année précédente, les stocks de production propre sont réévalués à 7 millions. La hausse de 3 millions de la valeur comptable s'explique par la constitution d'un stock pour la production des passeports biométriques.

## 13 Comptes de régularisation d'actifs

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>1 752</b>	<b>1 348</b>	<b>-404</b>	<b>-23,1</b>
Intérêts	47	42	-5	-10,6
Disagio	359	294	-65	-18,1
Autres comptes de régularisation actifs	1 346	1 012	-334	-24,8

Le montant des opérations de régularisation, inscrites à l'actif, concernant les *intérêts* a connu une réduction de 5 millions par rapport à l'année précédente, car le niveau des taux a continué de baisser.

Le *disagio* s'est réduit de 65 millions par rapport à 2009, en raison de l'amortissement annuel. Un disagio réalisé sur un emprunt est porté à l'actif l'année d'émission dudit emprunt et amorti sur la durée résiduelle.

La majeure partie des *autres régularisations d'actifs* consiste en commissions sur l'émission d'emprunts (727 mio). Les autres régularisations d'actifs comprennent les postes importants suivants:

- Poste de contrepartie aux valeurs de remplacement négatives provenant de la garantie de devises étrangères à hauteur de 166 millions (- 363 mio).
- Comptes de régularisation actifs concernant des intérêts cumulés provenant de swaps de taux d'intérêt pour un montant de 58 millions (- 10 mio).
- Régularisation de loyers prépayés liés à des contrats de bail à hauteur de 22 millions (+ 22 mio).
- Paiements anticipés dans le domaine des EPF au titre des loyers et des charges, des abonnements de bibliothèques, de la maintenance informatique et des primes d'assurances à hauteur de 17 millions (+ 9 mio).

## 14 Immobilisations corporelles et incorporelles

2011 mio CHF	Total immobili- sations corporelles	Immobi- lisations corporelles meubles	Immobi- lisations corporelles immeubles	Routes nationales	Total immobili- sations incorporelles
<b>Coûts d'acquisition</b>					
<b>Etat au 1.1.2011</b>	<b>100 456</b>	<b>2 925</b>	<b>32 036</b>	<b>65 495</b>	<b>277</b>
Entrées	3 053	484	512	2 057	77
Sorties	-12 903	-176	-231	-12 496	-4
Variations du périmètre de consolidation	1	1	-	-	-
Transferts	89	89	-	-	40
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>90 696</b>	<b>3 323</b>	<b>32 317</b>	<b>55 056</b>	<b>390</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Etat au 1.1.2011</b>	<b>-49 670</b>	<b>-1 771</b>	<b>-18 099</b>	<b>-29 800</b>	<b>-118</b>
Amortissements ordinaires	-2 307	-334	-558	-1 415	-53
Sorties	12 854	149	208	12 497	2
Dépréciations (impairments)	-11	-10	-	-1	-
Variations du périmètre de consolidation	-1	-1	-	-	-
Transferts	-129	-129	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>-39 264</b>	<b>-2 096</b>	<b>-18 449</b>	<b>-18 719</b>	<b>-169</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2011</b>	<b>51 432</b>	<b>1 227</b>	<b>13 868</b>	<b>36 337</b>	<b>221</b>

2010 mio CHF	Total immobili- sations corporelles	Immobi- lisations corporelles meubles	Immobi- lisations corporelles immeubles	Routes nationales	Total immobili- sations incorporelles
<b>Coûts d'acquisition</b>					
<b>Etat au 1.1.2010</b>	<b>98 265</b>	<b>2 764</b>	<b>31 841</b>	<b>63 660</b>	<b>209</b>
Entrées	2 749	407	479	1 863	70
Sorties	-558	-246	-284	-28	-2
<b>Etat au 31.12.2010</b>	<b>100 456</b>	<b>2 925</b>	<b>32 036</b>	<b>65 495</b>	<b>277</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Etat au 1.1.2010</b>	<b>-47 797</b>	<b>-1 695</b>	<b>-17 705</b>	<b>-28 397</b>	<b>-69</b>
Amortissements ordinaires	-2 239	-272	-543	-1 424	-51
Sorties	367	197	149	21	2
Dépréciations (impairments)	-1	-1	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2010</b>	<b>-49 670</b>	<b>-1 771</b>	<b>-18 099</b>	<b>-29 800</b>	<b>-118</b>
<b>Valeur comptable au 31.12.2010</b>	<b>50 786</b>	<b>1 154</b>	<b>13 937</b>	<b>35 695</b>	<b>159</b>

### Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles meubles (1,2 mrd) comprennent les actifs suivants: mobilier, véhicules, installations, entrepôts, machines, appareils et outils, systèmes de communication, matériel informatique. Environ deux tiers des fonds reviennent aux installations techniques et aux machines nécessaires aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des EPF (844 mio). Une part considérable des entrées résulte également du domaine des EPF (333 mio). A la date de clôture, ce groupe de comptes comprend des installations d'une valeur de 343 millions en construction (28,0%).

### Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles (13,9 mrd) comprennent les bâtiments, les bien-fonds et les droits inscrits au registre foncier. En tout, 4,8 milliards reviennent au domaine militaire et 9,1 milliards au domaine civil. Au titre des entrées se trouvent les projets importants suivants:

- Bâtiments administratifs à Zollikofen (24 mio)
- Place d'armes de Thoune (13 mio)
- Place d'armes de Drogens (10 mio)
- Place d'armes de Bure (6 mio)
- Laboratoire de sécurité Spiez (4 mio)

Les entrées englobent en outre les investissements dans des projets individuels d'un montant inférieur à 10 millions (rassemblés par groupe essentiel):

- Constructions du domaine des EPF (106 mio)
- Constructions de l'OFCL (104 mio)
- Installations de la Base logistique de l'armée (44 mio)
- Installations de l'armée (36 mio)
- Installations des forces aériennes (32 mio)
- Installations de la Base d'aide au commandement (19 mio)
- Installations de l'Etat-major de l'armée (11 mio)
- Installations d'armasuisse (8 mio)

En ce qui concerne les immeubles, les restrictions du droit d'aliénation suivantes s'appliquent:

- Immeubles des fondations, dont l'utilisation est liée au but assigné à la fondation.
- Expropriations et donations assujetties à des affectations définies par la loi ou par contrat.
- Installations avec autorisations d'exploitation établies au nom des exploitants (par ex. installations nucléaires, laboratoires de recherche).

La part des immobilisations corporelles immeubles en construction à la date de clôture se monte à 1,0 milliard.

### Routes nationales

Les routes nationales inscrites au bilan (36,3 mrd) comprennent les routes nationales en service (23,1 mrd), les installations en construction (9,0 mrd) et les biens-fonds (4,2 mrd). Les entrées dans le domaine des routes nationales concernent principalement:

- Achèvement du réseau 0,7 mrd: A4 Knonaueramt; A4/A20 contournement ouest de Zurich, y c. tunnel de l'Uetliberg; A5 contournement de Bienne; A5 contournement de Serrières; A8 contournement de Lungern; A9 contournement de Viège et de Loèche-Steg/Gampel; A16 Tavannes-Moutier; A16 frontière française - Porrentruy; A28 contournement de Saas; élargissement à 6 voies Blegi - Rütihof LU-ZG.
- Travaux d'extension et de maintenance activables (+ 1,2 mrd): deux tiers des dépenses d'investissements ont concerné les projets de réaménagement et de maintenance suivants: A1 Ohringen - frontière thurgovienne; A1 tangente ville de Berne; A2 Cityring de Lucerne; A2 Seedorf-Erstfeld; A4 Blegi-Rütihof; A12 Outre-Broye-Riaz; A3/A13, Sarganserland; A13 contournement de Roveredo; A1, Lenzbourg-Birrfeld; A2 Melide-Bissone; A9 Venes-Montreux.

A la date de clôture, les routes nationales se trouvent pour 9,0 milliards en construction (24,9%). Au cours de l'année sous revue, d'importants tronçons de routes nationales ont pu être mis en service. Il s'agit de:

- Transjurane Roche-Court (390 mio)
- Transjurane frontière française-Porrentruy (233 mio)

- Prättigauerstrasse, contournement de Saas (191 mio)
- Zurich-Ouest, réaménagement de la Pfingstweidstrasse (97 mio)
- Seedorf-Erstfeld (95 mio)
- Villars-St. Croix-Oulens (66 mio)

Sorties d'immobilisations, routes nationales: en 2011, des routes nationales construites entre 1959 et 1978, pour la première fois entièrement amorties, ont été décomptabilisées pour un montant de 12,5 milliards. Grâce aux travaux permanents de maintenance, toutes les installations sont intégralement assainies ou remplacées au cours des ans, ce qui équivaut à un renouvellement. C'est pourquoi, une fois complètement amorties, les valeurs d'immobilisation doivent être décomptabilisées. Cette règle vaut également pour les déblais de tunnels. Depuis 2012, les équipements de routes nationales entièrement amortis sont décomptabilisés chaque année.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (221 mio) sont des actifs non monétaires, identifiables et dépourvus de support physique, détenus en vue de leur utilisation pour la fabrication de produits, la fourniture de services, la location à des tiers ou l'exécution de tâches publiques. Il s'agit en particulier de logiciels, de licences, de brevets et de droits.

Dans le domaine des *installations en construction*, les augmentations les plus importantes concernent les coûts de développement d'applications informatiques pour la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et à Dublin (14 mio), la construction de routes nationales (8 mio), le remplacement du système d'interception («Lawful Interception System») dans le cadre de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (5 mio) et le développement, au sein de l'administration des douanes, d'une banque de données relative aux résultats statistiques du commerce extérieur (2 mio) et d'un entrepôt de données (2 mio). Au niveau des logiciels, les principales augmentations concernent les applications relatives à la construction de routes nationales (7 mio), le renouvellement du logiciel relatif à la RPLP (2 mio) et la mise sur pied d'une banque de données servant à la recherche de personnes (2 mio). Les principaux postes d'amortissements concernent les applications spécialisées relatives aux routes nationales (8 mio), la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et à Dublin (7 mio), la plateforme informatique et l'environnement système de l'administration des contributions (7 mio) ainsi que le passeport biométrique (3 mio).

Les transferts comportent des applications spécialisées d'un montant de 40 millions qui ont été inscrites de manière erronée à l'actif dans les immobilisations corporelles (installations en construction) et qui sont transférées dans les immobilisations incorporelles (logiciels) au moment de leur mise en service. Il s'agit du renouvellement de toutes les applications informatiques de l'administration des contributions (30 mio) ainsi que du système d'information sur la politique agricole (10 mio).

## 15 Prêts

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>9 548</b>	<b>11 571</b>	<b>2 023</b>	<b>21,2</b>
Entrées	2 666	1 352	-1 314	-49,3
Sorties	-243	-2 013	-1 770	728,4
Autres transactions	-400	-560	-160	40,0
Transferts	-	40	40	n.d.
Variations du périmètre de consolidation	-	82	82	n.d.
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>11 571</b>	<b>10 472</b>	<b>-1 099</b>	<b>-9,5</b>
Prêts détenus pour l'exécution des tâches	3 599	3 550	-49	-1,4
Prêts détenus jusqu'à l'échéance	7 972	6 922	-1 050	-13,2

n.d.: non disponible

Au moment où ils sont octroyés, tous les prêts le sont à long terme. Les prêts destinés à l'accomplissement d'une tâche publique sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Les autres emprunts sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti.

Les *entrées*, qui atteignent au total 1352 millions, tiennent principalement aux motifs suivants: augmentation de 400 millions du prêt octroyé à l'assurance-chômage, augmentation de 833 millions du prêt accordé aux CFF et à des entreprises de transport concessionnaires pour le financement d'infrastructures, octroi de nouveaux prêts à la FIPOI s'élevant à 32 millions, nouveaux prêts aux hôtels dans le domaine du tourisme (24 mio) et augmentation de 14 millions des prêts aux cantons sous la forme de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations agricoles.

Les *sorties*, pour un total de 2013 millions, ont concerné principalement les postes suivants: remboursement partiel du prêt octroyé à l'assurance-chômage (1800 mio), remboursement partiel, à hauteur de 77 millions, des avances versées au titre de l'abaissement de base pour des logements locatifs et des prêts accordés à des coopératives d'habitation, remboursement de prêts octroyés aux entreprises de transport concessionnaires (66 mio), aux hôtels (20 mio), à l'aéroport de Genève (15 mio) et à la FIPOI (12 mio) ainsi que de crédits d'investissement en faveur de la sylviculture (5 mio) et de prêts octroyés aux cantons pour le préfinancement de l'hébergement des requérants d'asile (4 mio).

Les *autres transactions* comprennent pour l'essentiel des réévaluations opérées sur les coûts d'achat. Une grande partie des prêts comptabilisés et des nouveaux prêts de la Confédération sont non remboursables ou seulement en partie, raison pour laquelle ils sont réévalués à 100%.

### Principaux postes de prêts

mio CHF	2010			2011		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>22 257</b>	<b>-10 686</b>	<b>11 571</b>	<b>21 526</b>	<b>-11 054</b>	<b>10 472</b>
Assurance-chômage	7 400	-	7 400	6 000	-	6 000
CFF SA	3 474	-3 174	300	4 138	-3 492	646
Prêts aux cantons sous forme de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations	2 507	-2 507	-	2 521	-2 521	-
Diverses entreprises de transport concessionnaires	2 033	-1 574	459	2 137	-1 744	393
Construction de logements d'utilité publique	1 921	-282	1 639	1 827	-255	1 572
Swissair	1 169	-1 169	-	1 169	-1 169	-
Chemin de fer rhétique	1 013	-868	145	1 077	-930	147
Développement régional	1 001	-197	804	944	-168	776
BLS Réseau SA	381	-381	-	350	-350	-
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	378	-152	226	397	-153	244
Eurofima	330	-	330	330	-	330
BLS SA	286	-213	73	280	-213	67
Modernisation des hôtels	136	-136	-	112	-27	85
Autres prêts	228	-33	195	244	-32	212

Durant l'année sous revue, le portefeuille des investissements destinés au financement de PME dans le cadre des mesures de politique économique et commerciale en faveur de la coopération au développement a été transféré à SIFEM SA (19 mio). Jusqu'alors, l'ensemble des investissements du SECO étaient porté au bilan sous participations. Suite au transfert, les investissements sont répartis entre les postes du bilan correspondants (prêts 40 mio, participations 70 mio, placements financiers 82 mio). Ce reclassement touchant aux actifs est comptabilisé sous *transferts*.

Suite à la première prise en compte de la SCH dans le compte consolidé de la Confédération, l'état des prêts de la SCH (82 mio) vient s'ajouter (comptabilisé sous *variations du périmètre de consolidation*).

## 16 Participations

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>17 918</b>	<b>18 857</b>	<b>939</b>	<b>5,2</b>
Entrées	32	10	-22	-68,8
Sorties	-18	-180	-162	900,0
Dividendes reçus provenant de participations importantes	-590	-894	-304	51,5
Bénéfices reçus provenant de participations importantes	-200	-200	-	-
Augmentation de la valeur de mise en équivalence	1 840	1 256	-584	-31,7
Diminution de la valeur de mise en équivalence	-95	-440	-345	363,2
Autre variation de valeur avec incidences sur les résultats	-30	387	417	-1 390,0
Transferts	-	-122	-122	n.d.
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>18 857</b>	<b>18 674</b>	<b>-183</b>	<b>-1,0</b>

n.d.: non disponible

Une distinction est opérée au bilan entre les participations importantes et les autres participations. Les *participations importantes* de la Confédération sont évaluées au moyen de la valeur de mise en équivalence de la part détenue dans le capital propre de la société. Ce calcul a été effectué sur la base des chiffres de la clôture au 30 septembre 2011. Les modifications concernent par conséquent la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011. Faute de données disponibles, le calcul concernant BLS Réseau SA se fonde sur les chiffres semestriels. Les *autres participations*, déduction faite des éventuelles réévaluations requises, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur des participations a diminué de 183 millions au total. Ont notamment contribué à cette baisse le remboursement d'actions et le dividende extraordinaire de Sapomp Wohnbau AG, de même que les pertes enregistrées par Swisscom du fait de sa participation dans Fastweb et les modifications de la méthode de comptabilisation des engagements de prévoyance intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur la base des normes revues en matière de présentation des comptes (IAS 19). A l'inverse, les résultats des autres participations importantes ont été des facteurs haussiers.

### Participations importantes

Le compte consolidé de la Confédération affiche *six participations importantes* au 31 décembre 2011: la Poste, CFF, Swisscom, RUAG, BLS Réseau SA et Skyguide. A la différence du compte d'Etat, SIFEM SA fait l'objet d'une intégration globale. Une participation est considérée importante, selon l'art. 58 OFC, lorsque la valeur de mise en équivalence est d'au moins 100 millions et que le taux de participation s'élève à au moins 20%. Au moment de l'achat, la valeur de mise en équivalence se calcule à partir des coûts d'achat. Les années suivantes, cette valeur est corrigée en fonction de la modification de la part détenue dans le capital propre de la société. Les bénéfices de la société se traduisent par une hausse de la valeur de mise en équivalence, alors que les

distributions de bénéfice et les pertes entraînent une baisse de cette valeur. Dans le compte de résultats, les modifications des valeurs de mise en équivalence sont mentionnées séparément.

Au cours de l'exercice sous revue, Sapomp Wohnbau AG a cédé son portefeuille immobilier à la caisse de pensions de F. Hofmann-La-Roche SA. La Confédération a ainsi pu liquider une grande partie de ses engagements dans la société, comme elle l'avait prévu. En plus du remboursement du capital, qui s'élève à plus de 170 millions (*sortie*), l'opération a rapporté 256 millions à la Confédération, sous la forme d'un dividende. Les gains comptables tirés de la vente de l'immobilier d'une hauteur de 205 millions ont été comptabilisés séparément au titre *d'autres variations de valeur*. La valeur comptable résiduelle de Sapomp Wohnbau AG (1 million) est, jusqu'à la liquidation, enregistrée dans les autres participations.

Concernant Swisscom, la part de la Confédération à la correction de valeur opérée sur Fastweb (683 mio) au 4<sup>e</sup> trimestre est déjà prise en compte, étant donné l'importance des montants concernés. Le résultat, calculé au prorata, se retrouve de fait réduit par rapport aux années précédentes. Les modifications des engagements de prévoyance selon la norme IAS 19 ont été affectées directement au capital propre (- 840 mio). Pendant l'année sous revue, les actions Swisscom ont été vendues avec une valeur de mise en équivalence de 10 millions. La vente a ainsi généré un bénéfice comptable de 24 millions (inscrit au titre des revenus financiers). Après déduction du dividende perçu (618 mio), il en résulte une valeur comptable inférieure de 1 068 millions à celle de l'année précédente.

La valeur de mise en équivalence des autres participations importantes s'est accrue de 1 256 millions au total. Cet accroissement s'explique, pour l'essentiel, par les parts détenues dans le bénéfice net des sociétés. Les bénéfices reçus de La Poste (200 mio) et le dividende de RUAG SA (20 mio) ne sont pas pris en compte.

### Autres participations

Les *autres participations* sont pour l'essentiel réévaluées à 100 %. Les principales modifications concernent :

- Entrées générées par les nouvelles participations dans le domaine du développement et de la coopération (8 mio) et la réévaluation complète de ces participations (*autre variation de valeur avec incidence sur les résultats*).
- Dans le cadre de l'externalisation des activités d'investissement dans les pays en développement et en transition, la Confédération a transféré à SIFEM SA son portefeuille d'investissement dans des fonds de capital-risque spécialisés destinés au financement de PME dans les pays en développement et en transition. Le portefeuille a été inscrit au bilan sous les autres participations avec une valeur d'acquisition de 356 millions et a été réévalué à 100 %. Il a été réévalué conformément aux principes comptables en vigueur (valeur d'acquisition ou valeur vénale inférieure) et transféré à SIFEM SA pour une valeur comptable de 191 millions. La réévaluation correspondante est indiquée sous les *autres variations de valeur*. Du fait de ce report, les investissements uniques sont affectés aux postes de bilan correspondant (prêts 40 mio, participations 70 mio, placements financiers 82 mio). Ce reclassement entre les actifs apparaît dans *transferts*.

**Participations importantes et autres sociétés du groupe au 31.12.2011**

mio CHF	Taux de participation en %	Capital social	Méthode d'intégration/ d'évaluation	Valeur d'acquisition	Valeur de mise en équivalence/ valeur figurant au bilan
<b>Participations importantes et autres sociétés du groupe</b>				<b>12 090</b>	<b>18 674</b>
<b>Entités contrôlées sans capital social</b>					
Domaine des écoles polytechniques fédérales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Conseil des Ecoles polytechniques fédérales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Ecole polytechnique fédérale, Zurich	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Ecole polytechnique fédérale, Lausanne	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut Paul Scherrer, Würenlingen/Villigen	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, Dübendorf et Saint-Gall	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, Dübendorf	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Régie fédérale des alcools	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Fonds pour les grands projets ferroviaires	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Institut fédéral de la propriété intellectuelle	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
Musée national suisse (MNS)	n.d.	n.d.	intégration globale	n.d.	n.d.
<b>Entités contrôlées avec capital social</b>				<b>11 162</b>	<b>18 591</b>
La Poste	100,0	1 300	mise en équival.	1 300	4 691
CFF	100,0	9 000	mise en équival.	9 000	10 304
Swisscom	56,8	52	mise en équival.	29	2 191
RUAG	100,0	340	mise en équival.	340	749
BLS Réseau SA	50,1	388	mise en équival.	336	338
Pro Helvetia	100,0	0	intégration globale	n.d.	n.d.
Société suisse de crédit hôtelier	22,4	6	intégration globale	n.d.	n.d.
SIFEM SA	100,0	100	intégration globale	n.d.	n.d.
Skyguide	99,9	140	mise en équival.	140	318
Swissmedic	65,5	15	intégration globale	n.d.	n.d.
Hôtel Bellevue Palace	99,7	6	val.acqu.moinsRE	6	–
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	76,7	15	val.acqu.moinsRE	11	–
<b>Autres participations importantes</b>				<b>928</b>	<b>83</b>
Banque de développement du Conseil de l'Europe	1,6	EUR 370	val.acqu.moinsRE	16	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1,7	USD 11 720	val.acqu.moinsRE	256	–
Banque africaine de développement	1,4	USD 2 841	val.acqu.moinsRE	70	–
Société financière internationale	1,7	USD 2 369	val.acqu.moinsRE	54	–
Banque asiatique de développement	0,2	USD 7 414	val.acqu.moinsRE	32	–
Banque interaméricaine de développement	0,5	USD 4 339	val.acqu.moinsRE	30	–
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est	6,5	EUR 758	val.acqu.moinsRE	12	–
Société interaméricaine d'investissement	1,6	USD 705	val.acqu.moinsRE	12	–
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	2,3	EUR 6 197	val.acqu.moinsRE	195	–
Sino-Swiss Partnership Fund	70,2	CNY 383	val.acqu.moinsRE	32	32
Chemin de fer rhétique	43,1	CHF 58	val.acqu.moinsRE	25	–
Zentralbahn	16,1	CHF 120	val.acqu.moinsRE	19	–
BLS SA	21,7	CHF 79	val.acqu.moinsRE	17	–
Autres participations	n.d.	CHF n.d.	val.acqu.moinsRE	158	51

n.d.: non disponible

Remarque: la colonne intitulée «Capital social» présente le capital libéré. Auprès des banques de développement internationales, il existe en outre des capitaux non libérés, qui constituent un capital de garantie. La part revenant à la Suisse figure dans les engagements conditionnels.

## 17 Engagements courants

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Engagements courants</b>	<b>13 536</b>	<b>13 648</b>	<b>112</b>	<b>0,8</b>
Comptes courants	10 063	9 843	-220	-2,2
Livraisons et prestations	1 497	1 650	153	10,2
Fondations en gérance	80	73	-7	-8,8
Fonds affectés provenant de libéralités de tiers	806	855	49	6,1
Autres engagements courants	1 090	1 227	137	12,6

Les *comptes courants*, qui ont atteint au bilan le montant de 9,8 milliards (- 220 mio) comprennent essentiellement les postes suivants:

- Avoirs des assujettis dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre, pour un total de 2 259 millions. La diminution de 555 millions est notamment imputable à la détérioration de la situation des marchés financiers ainsi qu'aux effets du principe de l'apport de capital.
- Comptes courants des cantons, pour un total de 2 195 millions. L'augmentation de 144 millions est due à la hausse des versements aux cantons au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges. La Confédération encaisse les parts que les cantons à fort potentiel de ressources versent au titre de la péréquation des ressources et de la compensation en cas de rigueur. Elle transfère deux fois par an aux cantons bénéficiaires ces fonds ainsi que ses propres contributions. La deuxième tranche était due à la fin de l'année et a été versée début 2012. Les engagements des cantons sont compensés par des avoirs à hauteur de 839 millions.
- Avoirs des assujettis à la TVA, pour un total de 1 957 millions. L'augmentation de 288 millions est due au fait que les décomptes des créances d'assujettis ont été transmis en plus grand nombre avant la fin de l'année.
- Comptes de placement d'organisations internationales, pour un montant de 1 104 millions (- 329 mio). De ce montant, 680 millions (- 288 mio) concernent la Caisse de pensions du CERN.
- Avoirs de l'AVS provenant du pour cent de TVA, pour un montant de 575 millions (- 22 mio).
- Parts des cantons au produit de l'impôt anticipé à hauteur de 502 millions (+ 11 mio).
- Compte courant du Fonds national suisse s'élevant à 346 millions (+ 18 mio).

- Avoirs de l'AI provenant du pour cent de TVA, pour un montant de 287 millions (+ 287 mio).
- Compte courant de PUBLICA utilisé pour des prêts accordés à des coopératives immobilières gérés à titre fiduciaire à hauteur de 182 millions (- 7 mio).
- Parts des cantons à la RPLP totalisant 154 millions (- 17 mio).

Les engagements découlant de *livraisons et de prestations* concernent des factures en suspens qui ne peuvent être payées qu'en 2012. Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, la Confédération a payé les factures de ses fournisseurs immédiatement après vérification, sans utiliser les délais de paiement convenus. L'accroissement des engagements à hauteur de 153 millions est imputable à des évolutions contradictoires: d'une part, les factures en suspens, comptabilisées l'année précédente en tant qu'engagements et concernant les contributions de base versées aux cantons au titre de l'aide aux universités à hauteur de 52 millions, ont été réglées en 2011. D'autre part, les engagements liés à l'achèvement du réseau des routes nationales et du trafic d'agglomération (+ 94 mio), aux mesures d'accompagnement de projets de recherche et de développement (+ 75 mio) ainsi qu'au versement de subventions aux cantons dans le domaine de l'asile et des réfugiés (+ 37 mio) ont augmenté.

Les *fonds affectés provenant de libéralités de tiers* ont été majoritairement obtenus par concours par les établissements du domaine des EPF. Ces ressources sont réservées à des projets de recherche prédéfinis et sont comptabilisées avec incidence sur les résultats en fonction de l'état d'avancement des projets.

Les *autres engagements* comprennent pour l'essentiel les comptes de dépôt (894 mio, soit + 40 mio) et les sûretés en espèces (271 mio, soit + 70 mio). Les comptes de dépôt englobent notamment le Fonds pour les dommages d'origine nucléaire (449 mio).

La part des engagements envers les personnes (morales) et organisations proches est présentée au ch. 43/6.

## 18 Engagements financiers

mio CHF	2010		2011	
	Valeur figurant au bilan	Valeur marchande	Valeur figurant au bilan	Valeur marchande
<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>13 092</b>	<b>n.d.</b>	<b>14 356</b>	<b>n.d.</b>
Marché monétaire*	9 181	9 178	10 610	10 608
Caisse d'épargne du personnel fédéral*	3 106	n.d.	3 155	n.d.
Valeurs de remplacement négatives	777	n.d.	568	n.d.
Autres engagements financiers à court terme	28	n.d.	23	n.d.
<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>81 651</b>	<b>n.d.</b>	<b>80 166</b>	<b>n.d.</b>
Entreprises de la Confédération	50	n.d.	50	n.d.
Emprunts	81 538	92 946	80 049	96 369
Autres engagements financiers à long terme	63	n.d.	67	n.d.

n.d.: non disponible

\* Rémunération moyenne:

– Marché monétaire 2011: 0,48 % (2010: 0,64 %)

– Caisse d'épargne du personnel fédéral 2011: 1,208 % (2010: 1,375 %)

Ces positions sont inscrites au bilan à leur valeur nominale à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond à la valeur effective des engagements financiers à la date de clôture.

Le montant des *créances comptables à court terme* s'est accru de 1,4 milliard, celui des *emprunts* a fléchi de 1,5 milliard. En raison du très bas niveau des taux d'intérêt enregistré en fin d'année, la valeur marchande des emprunts fédéraux a toutefois augmenté de 3,4 milliards. Les *valeurs de remplacement négatives*

comprennent les instruments financiers dérivés. Les contrats à terme en monnaies étrangères, en particulier, ont fortement diminué en raison de l'évolution positive des cours après la fixation du taux plancher de 1,20 euro par la Banque nationale suisse.

Lors de l'émission d'emprunts fédéraux, la Confédération peut se réserver des quotes-parts libres. Celles-ci peuvent par la suite être placées sur le marché, en fonction de la situation. Cette opération engendre une hausse de la dette. Le ratio libre de fonds propres est plafonné à 3555 millions.

### Échéances des créances comptables à court terme et des emprunts

2011 mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan Total
	Echéances					
	< 1 mois	1–3 mois	3 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
A court terme: créances comptables	2 147	6 679	1 784	–	–	10 610
A long terme: emprunts	–	–	8 600	26 164	45 285	80 049

  

2010 mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan Total
	Echéances					
	< 1 mois	1–3 mois	3 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
A court terme: créances comptables	2 839	4 769	1 573	–	–	9 181
A long terme: emprunts	–	–	7 632	25 383	48 523	81 538

## 19 Comptes de régularisation de passifs

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>6 458</b>	<b>5 311</b>	<b>-1 147</b>	<b>-17,8</b>
Intérêts	1 954	1 885	-69	-3,5
Agio	1 624	1 932	308	19,0
Autres comptes de régularisation passifs	2 880	1 494	-1 386	-48,1

Le montant des opérations de régularisation, inscrites au passif, concernant les *intérêts* a diminué de 69 millions par rapport à l'année précédente tant en raison de la baisse du niveau des emprunts que de celle du niveau des taux.

L'*agio* s'est accru de 308 millions par rapport à l'année précédente car, en raison de la durée de la période, la part de l'agio devant être amortie annuellement était moins importante que l'agio réalisé en 2011. Les agios nouvellement réalisés sont inscrits dans un compte de régularisation de passifs, puis dissous au cours de la durée résiduelle.

La baisse pour les *autres comptes de régularisation de passifs* s'explique principalement par le recul de 1534 millions au titre de la régularisation de l'impôt anticipé. Ce recul est dû, d'une part, au fait que les demandes de remboursement reçues ont été moins nombreuses et moins importantes au cours des dix premiers jours civils de l'année subséquente et, d'autre part, au fait que les engagements escomptés sur la base des analyses effectuées pour des clients importants ont été inférieures aux attentes.

Les autres comptes de régularisation comprennent essentiellement les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 138 millions (+ 2 mio) concernant des mesures individuelles de l'AI.
- Régularisation à hauteur de 48 millions (comme en 2010) concernant les paiements directs, l'économie laitière et la promotion des ventes.
- Indemnités à hauteur de 43 millions (comme en 2010) concernant le trafic régional de voyageurs pour la période d'application de l'horaire 2012.
- Régularisation à hauteur de 117 millions (+ 105 mio) concernant la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales.
- Régularisation à hauteur de 70 millions (+ 8 mio) concernant des recettes perçues à l'avance suite à la mise aux enchères de contingents de viande pour 2012.
- Régularisation pour un montant de 47 millions (+ 11 mio) dans le domaine des immeubles pour des coûts cumulés liés à des projets de construction.

## 20 Provisions

2011 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>14 211</b>	<b>9 300</b>	<b>1 557</b>	<b>2 024</b>	<b>1 330</b>
Constitution (augmentation comprise)	236	–	15	61	160
Dissolution	-1 144	-1 100	–	–	-44
Utilisation	-103	–	-62	-8	-33
Variations du périmètre de consolidation	3	–	–	–	3
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>13 203</b>	<b>8 200</b>	<b>1 510</b>	<b>2 077</b>	<b>1 416</b>
dont à court terme	369	–	–	–	369

2010 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>13 844</b>	<b>8 900</b>	<b>1 627</b>	<b>1 950</b>	<b>1 367</b>
Constitution (augmentation comprise)	635	400	13	82	140
Dissolution	-126	–	–	–	-126
Utilisation	-142	–	-83	-8	-51
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>14 211</b>	<b>9 300</b>	<b>1 557</b>	<b>2 024</b>	<b>1 330</b>
dont à court terme	379	–	–	–	379

Le volume des provisions a diminué de 1008 millions par rapport à l'année précédente. Les postes de provisions concernent les domaines suivants:

### Impôt anticipé

La provision concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Selon le modèle de calcul, est déduit des recettes brutes saisies (déclaration de perception) tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement pourra éventuellement être demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les éventuels arriérés de l'année précédente ne sont pas pris en compte pour le calcul de la provision.

La provision a pu être réduite de 1100 millions par rapport à l'année précédente. Le recul des recettes brutes a contribué à ce résultat de façon déterminante.

### Assurance militaire

La CNA gère l'assurance militaire (AM) comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire, il convient de constituer des réserves pour les engagements probables. Le calcul de la

provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente en cours y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, hypothèses concernant le renchérissement, etc.). Le montant de la provision fait l'objet de calculs annuels. En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de rentes, les besoins en provisions ont fléchi de 47 millions par rapport à l'année précédente. Des versements au titre des rentes ont été effectués pour un montant de 62 millions au total, tandis que la provision constituée pour couvrir les sinistres survenus a été augmentée de 15 millions.

### Circulation monétaire

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Le montant de la provision est liée à la valeur nominale des pièces nouvellement frappées et livrées à la BNS (61 mio). Inversement, des pièces pour un montant de 8 millions ont été reprises et détruites. Ces reprises sont comptabilisées au titre d'utilisation de la provision.

### Autres provisions

Les principaux postes concernant les autres provisions sont les suivants:

#### *Vacances et heures supplémentaires; 325 millions:*

Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel ont progressé d'environ 1% (+ 3 mio) par rapport à ceux de l'année précédente. Le solde moyen par collaborateur a reculé et s'élève à un peu plus de 2 semaines. Ce chiffre peut être comparé à celui d'autres employeurs importants. Les coûts salariaux légèrement plus élevés ainsi que l'augmentation des effectifs, notamment dans le domaine des EPF, ont plus que compensé la baisse du solde des collaborateurs.

*Retraite des magistrats; 275 millions:*

Les magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération) ne sont pas assurés auprès de PUBLICA. Leur prévoyance professionnelle comprend une retraite versée lorsqu'ils quittent leurs fonctions et des rentes de survivants. Les bases juridiques correspondantes figurent dans la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Le financement de la retraite est assuré par la Confédération. La réserve mathématique, calculée selon les principes actuariels, s'élève à 275 millions. Les besoins en provisions sont recalculés tous les cinq ans; ils l'ont été la dernière fois en 2010.

*Immeubles militaires de la Confédération; 228 millions:*

Constitution de provisions en vue de mesures de construction découlant de la législation sur l'assainissement de sites contaminés, les drainages et la sécurité antisismique. En 2011, 6 millions ont été utilisés en provenance de la provision faite pour les déconstructions et les désaffectations. A l'inverse, la provision pour les mesures concernant l'infrastructure d'assèchement a été augmentée de 7 millions. Date de mise en œuvre possible: 2012 à 2023.

*Provisions pour sinistres; 160 millions:*

L'assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) constitue une provision pour les cas d'assurance effectifs mais non encore liquidés. Après le remboursement des frais liés au sinistre, la provision est dissoute. Le montant versé est comptabilisé à titre de créance et donc réévalué. L'ASRE poursuit une politique conservatrice en matière de provisions et les porte donc avec prudence au bilan. En 2011, la provision a été augmentée de 120 millions et passe à 160 millions, en raison notamment des risques découlant des restrictions frappant le trafic des paiements avec l'Iran et de la détérioration de la situation économique dans divers pays. Les besoins en provisions ont fortement augmenté en raison notamment de deux projets en matière d'énergie solaire en Espagne et en Grèce.

*Immeubles civils de la Confédération; 126 millions:*

Les provisions concernent essentiellement les coûts de démantèlement et d'évacuation (69 mio) générés, lors de leur mise hors service, par les installations nucléaires exploitées par l'Institut Paul Scherrer (IPS). Les installations nucléaires appartiennent à la Confédération. D'autres provisions substantielles sont constituées pour mettre les constructions en conformité avec la loi, en les adaptant aux exigences de la protection anti-incendie, de la sécurité sismique et de l'élimination de l'amiante. En 2011, ce poste a été dissous à hauteur de 2 millions. Sur un total de 126 millions, 3 millions sont comptabilisés en tant que provisions à court terme.

*Primes d'assurance non acquises; 120 millions:*

La provision comprend les primes de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation certes encaissées au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs, mais qui ne seront

acquises que pendant la période de couverture. Lors de la comptabilisation du produit des primes, 20 % des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 % restants des primes sont comptabilisés à titre de revenus et ventilés, compte tenu de la répartition des risques, selon la durée contractuelle des différentes opérations. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. En 2011, la réserve a augmenté de 2 millions, ce qui se situe dans la norme des variations.

*Démantèlement des accélérateurs; 70 millions:*

Le dépôt intermédiaire fédéral pour déchets radioactifs (BZL), exploité par l'Institut Paul Scherrer (IPS), est chargé de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs provenant de l'exploitation et du démantèlement d'installations nucléaires ainsi que des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche. Lors du remplacement de certains éléments des accélérateurs par des pièces plus performantes, des déchets peuvent se présenter. Ceux-ci sont enfermés dans des containers en béton et également entreposés au BZL. Ces installations comprennent en effet des composants radioactifs, qui devront être éliminés après le démantèlement. Par rapport à l'exercice précédent, ce poste ne varie pas.

*Déchets radioactifs; 53 millions:*

L'évacuation des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR) est du ressort de la Confédération (art. 33, al. 1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LEnu; RS 732.1). Les déchets radioactifs sont généralement collectés chaque année, sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le centre de collecte de la Confédération est l'Institut Paul Scherrer (IPS), chargé du conditionnement et de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs. La provision sert à couvrir les coûts probables liés à l'entreposage intermédiaire, puis au stockage final. Son montant est adapté chaque année en fonction des quantités de déchets collectés (+ 1 mio).

*Coût du plan social dans le domaine de la défense; 20 millions:*

La provision constituée pour des retraites anticipées à faire valoir au cours des prochaines années a diminué de 11 millions suite aux paiements du plan social (comptabilisée sous utilisation). A l'inverse, la reconduction des mesures de restructuration pour une année jusqu'en 2015 a engendré des besoins supplémentaires en provisions à hauteur de 5 millions.

*Fonds de pension Eurocontrol; 13 millions:*

Un fonds de pensions a été créé pour les employés d'Eurocontrol en 2005. Les Etats membres d'Eurocontrol se sont engagés à assurer la constitution du fonds pendant 20 ans. La somme totale de l'engagement dû par les Etats membres varie en fonction, d'une part, des versements effectués et, d'autre part, de l'adaptation du taux d'escompte utilisé pour calculer le capital de prévoyance requis. En 2011, l'apport au fonds de pension s'est élevé à 1 million (comptabilisé sous utilisation). Le nouveau calcul du capital requis et la variation du taux de change ont engendré une hausse de la provision à hauteur de 3 millions (comptabilisée sous constitution de la provision).

## 21 Autres engagements

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Autres engagements</b>	<b>1 294</b>	<b>1 296</b>	<b>2</b>	<b>0,2</b>
Engag. envers des fonds affectés enreg. sous capitaux de tiers	1 294	1 296	2	0,2

Les autres engagements comprennent les financements et les fonds spéciaux au sens des art. 52 et 53 de la loi sur les finances de la Confédération.

En fonction de leurs caractéristiques, les *financements spéciaux* sont enregistrés parmi les capitaux de tiers ou sous le capital propre. Si la loi accorde expressément une certaine marge de manœuvre pour ce qui est du mode et du moment de leur utilisation, elle les classe en fonds affectés enregistrés sous le capital propre et, dans les autres cas, en fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers. En d'autres termes, cette classification en capital propre ou en capitaux de tiers reflète le degré d'affectation des fonds en question. Si, pour la période considérée, les recettes affectées sont supérieures (ou inférieures) aux dépenses correspondantes, la différence est créditée au fonds (ou débitée du fonds). Dans le cas des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, cette opération comptable s'effectue dans le compte de résultats (*apport à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* ou *prélèvement de ces fonds*). Les variations des fonds affectés enregistrés sous le capital propre sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan (découvert du bilan). Ces opérations sont présentées dans l'état du capital propre (voir ch. 34, Etat du capital propre).

Les *fonds spéciaux* sont également comptabilisés sous les capitaux de tiers ou sous le capital propre en fonction de leurs caractéristiques. Ils présentent généralement les caractéristiques de fonds propres. Les fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers sont inscrits à titre d'«Autres engagements». Contrairement aux financements spéciaux, les recettes et dépenses des fonds spéciaux sont comptabilisées dans des comptes du bilan, hors du compte de résultats (voir ch. 34, Etat du capital propre).

L'augmentation des autres engagements résulte d'évolutions partiellement contradictoires. Les principaux montants et variations sont les suivants:

- La *taxe d'incitation COV/HEL* est perçue sur les composés organiques volatils (ordonnance du 12.11.1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, OCOV; RS 814.018) et sur l'huile de chauffage contenant du soufre (ordonnance du 12.11.1997 sur la taxe d'incitation sur l'huile de chauffage extra-légère d'une teneur en soufre supérieure à 0,1 %, OHEL; RS 814.019). Le produit de cette taxe est redistribué à la population avec un décalage de deux ans. Les recettes affectées à ce titre ont été inférieures de 2 millions aux

montants redistribués, ce qui a engendré un prélèvement sur les fonds. Leur montant s'élève à 255 millions.

- Le produit de l'*impôt sur les maisons de jeu* (O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu, art. 94; RS 935.521) est crédité au Fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les recettes réalisées à ce titre en 2010 ont été inférieures de 39 millions au montant de 2009 (ralentissement économique, interdiction de fumer dans les espaces publics). L'excédent de dépenses a nécessité un prélèvement du fonds. Le capital du fonds se monte encore à 757 millions.
- Le financement spécial du *fonds pour l'assainissement des sites contaminés* (ordonnance du 26.9.2008 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés; RS 814.681) règle la perception d'une taxe sur le stockage définitif de déchets et l'affectation du produit de la taxe au paiement de contributions à l'investigation, à la surveillance et à l'assainissement de sites pollués. En raison des problèmes de ressources rencontrés par les cantons et d'une pause dans les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge pour déchets spéciaux à Kolliken, les moyens financiers prévus pour ce projet n'ont pas été utilisés comme prévu. Il en résulte un apport au fonds de 25 millions qui atteint ainsi 154 millions.
- Le fonds spécial *Caisse de compensation pour allocations familiales* sert au financement des allocations familiales versées par la Confédération (LF du 24.3.2006 sur les allocations familiales; RS 836.2 et O du 31.10.2007 sur les allocations familiales, art. 15; RS 836.21). Les allocations familiales visent à compenser en partie les charges financières assumées par les familles avec enfants. Elles sont versées tous les mois aux employés concernés sous la forme d'allocations pour enfants, d'allocations de formation ainsi que d'allocations de naissance et d'adoption. La caisse de compensation pour allocations familiales couvre les prestations de l'employeur à concurrence des montants minimaux. La réserve de couverture des risques de fluctuation prescrite par la loi est constituée pour un tiers par l'employeur si celui-ci est la Confédération et pour deux tiers dans le cas d'autres employeurs. Les avoirs du fonds (y c. la réserve de fluctuation) sont passés de 75 à 89 millions en 2011.

Par ailleurs, il existe quatre autres grands fonds qui présentent un avoir négatif ou n'en présentent pas au jour de clôture:

- La *taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles* est une taxe d'incitation sur les agents fossiles (LF du 8.10.1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>; RS 641.71 et O sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>; RS 641.712). La loi prévoit les modalités suivantes pour la répartition du produit de la taxe: un tiers (200 mio au maximum) est affecté à des mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine de la construction (assainissement des bâtiments existants et encouragement des énergies renouvelables dans le domaine de la construction). Les recettes affectées restantes sont redistribuées à la population et à l'économie. Pour des raisons de transparence, on distingue deux fonds affectés. La redistribution des recettes de la taxe et le financement du programme Bâtiments ayant lieu en cours d'année, ils se fondent sur les estimations des recettes annuelles. Etant donné que les recettes obtenues en 2011, comme en 2010, ont été inférieures au montant prévu, il en résulte un solde nettement négatif tant pour le poste «*Taxe sur le CO<sub>2</sub>, redistribution*» (132 mio) que pour le poste «*Taxe sur le CO<sub>2</sub>, programme Bâtiments*» (38 mio). Les soldes correspondants sont présentés comme des avances parmi les placements financiers à long terme (voir ch. 11).
- Les ressources du fonds de *l'assurance-maladie* (1086 mio) sont générées par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée (LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie; RS 832.10). Destinées au financement de la réduction individuelle des primes, elles sont versées aux cantons au cours de l'année de leur perception.
- Au cours de l'année de leur perception, les recettes affectées du fonds *Assurance-vieillesse, survivants et invalidité* (6042 mio) sont versées au fonds de compensation de l'AVS (LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants; RS 831.10) et au fonds de compensation de l'AI (LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité; RS 831.20).

## 43 Explications supplémentaires

### 1 Information sectorielle

2011 mio CHF	Prévoyance sociale	Finances et impôts	Trafic	Formation et recherche	Défense nationale	Agriculture et ali- mentation	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Autres groupes de tâches	Total
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>									<b>3 592</b>
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>209</b>	<b>61 673</b>	<b>191</b>	<b>680</b>	<b>273</b>	<b>237</b>	<b>18</b>	<b>1 038</b>	<b>64 319</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>20 503</b>	<b>7 499</b>	<b>8 815</b>	<b>6 751</b>	<b>4 487</b>	<b>3 645</b>	<b>2 740</b>	<b>6 287</b>	<b>60 727</b>
Charges de personnel	282	103	170	2 025	1 374	84	539	2 488	7 065
Charges de biens et services	124	251	484	676	2 731	31	143	1 575	6 015
Amortissements	7	5	1 384	425	230	2	5	313	2 371
Charges de transfert	20 090	7 140	6 777	3 625	152	3 528	2 053	1 911	45 276
<b>Investissements</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2 072</b>	<b>521</b>	<b>261</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>256</b>	<b>3 130</b>
dans des immobilisations corporelles	–	3	2 057	519	261	2	2	209	3 053
dans des immobilisations incorporelles	6	4	15	2	–	2	1	47	77

2010 mio CHF	Prévoyance sociale	Finances et impôts	Trafic	Formation et recherche	Défense nationale	Agriculture et ali- mentation	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Autres groupes de tâches	Total
<b>Résultat de l'activité opérationnelle</b>									<b>5 491</b>
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>224</b>	<b>59 114</b>	<b>44</b>	<b>556</b>	<b>265</b>	<b>227</b>	<b>22</b>	<b>1 707</b>	<b>62 159</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>18 513</b>	<b>7 058</b>	<b>7 822</b>	<b>6 301</b>	<b>4 160</b>	<b>3 690</b>	<b>2 704</b>	<b>6 420</b>	<b>56 668</b>
Charges de personnel	269	94	166	1 939	1 338	82	543	2 427	6 858
Charges de biens et services	222	263	522	614	2 421	57	287	1 369	5 755
Amortissements	15	4	1 389	390	209	2	3	279	2 291
Charges de transfert	18 007	6 697	5 745	3 358	192	3 549	1 871	2 345	41 764
<b>Investissements</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1 877</b>	<b>372</b>	<b>251</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>302</b>	<b>2 819</b>
dans des immobilisations corporelles	1	1	1 865	372	250	2	–	258	2 749
dans des immobilisations incorporelles	8	–	12	–	1	5	–	44	70

L'information sectorielle montre les revenus et les charges opérationnels ainsi que les investissements répartis par groupe de tâches. A la différence du compte d'Etat où les recettes et les dépenses sont au premier plan, l'information sectorielle est présentée selon l'optique du compte de résultats. La principale différence est que les amortissements sont imputés sur le résultat opérationnel au lieu des dépenses d'investissement. Les investissements effectués sont également présentés pour respecter le principe d'universalité. Les unités intégrées dans le compte consolidé – à savoir le fonds d'infrastructure, le fonds pour les grands projets ferroviaires et le domaine des EPF – modifient la perspective sur les différents groupes de tâches. Le tableau ci-dessus montre clairement la dominance des charges de transfert dans le budget: on la retrouve en effet dans presque tous les groupes de tâches.

#### Prévoyance sociale

La croissance des *charges de transfert* (+ 2083 mio) est essentiellement due à l'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI (+ 1 mrd) et aux apports uniques à l'assurance-chômage (500 mio, mesures visant à atténuer les effets du franc fort). La contribution à l'AVS a en outre augmenté de 249 millions, ce qui s'explique à parts égales par l'indexation des rentes et par l'accroissement du nombre de rentes versées. Vu la croissance toujours forte des coûts de la santé, les charges liées à l'assurance-maladie (notamment pour la réduction individuelle de primes) se sont accrues de 142 millions (+ 7,1%). La contribution ordinaire de la Confédération à l'AI a, quant à elle, augmenté de 108 millions (+ 3,1%).

### Finances et impôts

Dans l'information sectorielle, seul le résultat opérationnel est attribué aux groupes de tâches. Les charges et revenus financiers ne sont donc pas pris en compte, contrairement à ce qui est présenté dans le compte d'Etat. Les *revenus opérationnels* ont progressé de 2559 millions grâce à la croissance des revenus fiscaux, et en particulier des revenus issus de l'impôt anticipé et de la TVA (voir ch. 42/1). En ce qui concerne les charges de transfert, ce sont en premier lieu les paiements effectués au titre de la péréquation financière qui ont augmenté (+ 148 mio, selon la dotation des instruments de péréquation), tout comme les parts aux recettes de la Confédération (+ 62 mio, évolution positive des recettes).

### Trafic

Les routes nationales sont inscrites à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les dépenses pouvant être portées à l'actif en relation avec les routes nationales sont donc présentées en tant qu'*investissements*. En revanche, les dépenses pour l'infrastructure ferroviaire figurent sous les charges de transfert, car l'infrastructure est portée à l'actif dans le bilan de l'exploitant concerné et non pas dans celui de la Confédération. La progression des *charges de transfert* est presque exclusivement due à la contribution versée par la Confédération au titre de l'assainissement de la caisse de pensions des CFF (1148 mio) conformément au message adopté par le Conseil fédéral le 5 mars 2010. Même si, avec l'autonomisation des CFF, la Confédération s'est intégralement acquittée de ses obligations concernant le refinancement de la caisse de pensions des CFF (art. 16, al. 4, 1<sup>re</sup> phrase de la LCFF), elle a toutefois consenti à accorder une contribution à l'assainissement de cette dernière pour un certain montant. Ce montant correspond au défaut de couverture des bénéficiaires de rentes de vieillesse à fin 2006 ainsi qu'aux coûts de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3,5 %, déduction faite des pertes subies par la caisse de pensions en raison de prestations non financées (par ex. découlant de départs volontaires à la retraite anticipée). Les charges de transfert comprennent également les réévaluations de nouveaux prêts accordés aux entreprises de transport concessionnaires (356 mio). Contrairement aux réévaluations, les montants versés à titre de prêts ne figurent pas dans l'information sectorielle.

### Formation et recherche

Par rapport à l'année précédente, les *charges opérationnelles* ont progressé de 450 millions, soit de 7,1 %. Une partie de cet accroissement (195 mio) est cependant à mettre sur le compte du train

de mesures contre les effets du franc fort, qui a permis d'allouer des ressources supplémentaires notamment à la CTI, au domaine des EPF et au FNS. Corrigé de l'effet de ces mesures, l'accroissement des dépenses pour la formation et la recherche se monte à 255 millions, soit à 4,0 %. Les hausses les plus fortes concernent les contributions à la formation professionnelle (contributions forfaitaires aux cantons) et les dépenses allouées à la recherche fondamentale (notamment domaine des EPF, FNS et CERN) et à la recherche appliquée (programmes-cadres de recherche de l'UE et CTI en particulier).

### Défense nationale

La progression des charges relatives à la défense nationale s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des dépenses d'armement (+ 186 mio) et des ressources destinées à couvrir les besoins matériels de l'armée (+ 49 mio). Les *investissements* comprennent en premier lieu les investissements dans des installations et des immeubles militaires.

### Agriculture et alimentation

Les *charges de transfert* ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques ont absorbé trois quarts des ressources (2,8 mrd), soit environ 26 millions de plus que l'année précédente. Dans le domaine de la production et des ventes, les charges se sont élevées à 441 millions. Les charges liées à l'amélioration des bases de production et aux mesures sociales ont en revanche baissé de 37 millions, grâce à l'adaptation au tassement du renchérissement assurée par le programme de consolidation 2012-2013 et au faible niveau des intérêts (recul des demandes d'aides aux exploitations). Les autres dépenses (allocations familiales dans l'agriculture et contributions à l'exportation, notamment) ont aussi légèrement reculé (- 4 mio, soit - 1,3 %).

### Relations avec l'étranger – coopération internationale

L'augmentation des *charges de transfert* (+ 182 mio) traduit la décision du Parlement d'accroître la part de l'aide publique au développement (APD) à 0,5 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015. Par ailleurs, les dépenses au titre de l'élargissement de l'UE se sont accrues de 11 millions, tandis que la hausse des dépenses consacrées aux relations économiques (+ 6 mio) a été compensée par la baisse de celles consacrées aux relations politiques (- 7 mio).

## 2 Endettement (dette brute et dette nette)

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Dette brute</b>	<b>108 279</b>	<b>108 170</b>	<b>-109</b>	<b>-0,1</b>
Engagements courants	13 536	13 648	112	0,8
Engagements financiers à court terme	13 092	14 356	1 264	9,7
Engagements financiers à long terme	81 651	80 166	-1 485	-1,8
<b>Dette nette</b>	<b>86 125</b>	<b>86 022</b>	<b>-103</b>	<b>-0,1</b>
Dette brute	108 279	108 170	-109	-0,1
<i>Déductions</i>	22 154	22 148	-6	-0,0
Liquidités et placements à court terme	6 251	6 123	-128	-2,0
Créances	7 342	6 704	-638	-8,7
Placements financiers à court terme	514	2 103	1 589	309,1
Placements financiers à long terme	75	296	221	294,7
Prêts détenus jusqu'à l'échéance	7 972	6 922	-1 050	-13,2

La *dette brute* a pu être légèrement réduite, de 0,1 milliard, au cours de l'exercice sous revue et passe ainsi à 108,2 milliards. Une réduction des engagements financiers à long terme de 1,5 milliard s'accompagne d'une augmentation des engagements à court terme de 1,4 milliard.

Un examen de la composition de la dette brute montre que les *engagements courants* affichent un niveau quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. Ainsi, dans les postes du bilan tels que ceux des comptes courants, des engagements résultant de livraisons et de prestations, des comptes de dépôt et des dépôts en espèces, les variations à la hausse et à la baisse ont été plus ou moins identiques. Dans le domaine des *engagements financiers*, le transfert entamé ces dernières années à partir du *long terme* et au profit du *court terme* s'est poursuivi. Tandis que le total des emprunts fédéraux a diminué de 1,5 milliard, les créances comptables à court terme ont augmenté de 1,4 milliard.

La *dette nette* correspond à la dette brute, déduction faite des liquidités et des placements à court terme, des créances et des placements financiers à court et à long terme, ainsi que des prêts qui ne sont pas utilisés pour l'exécution des tâches.

La dette nette n'a, elle aussi, diminué que légèrement, de 0,1 milliard. Les principales variations des déductions s'expliquent comme suit: la diminution des *créances* résulte d'une réduction des créances fiscales et douanières et des comptes courants. La progression des *placements financiers à court terme* se rapporte essentiellement à l'augmentation de 1,4 milliard enregistrée par les dépôts à terme. Quant à la diminution des *prêts détenus jusqu'à l'échéance*, elle résulte principalement du remboursement partiel (1,4 mrd) du prêt accordé à l'assurance-chômage et d'une augmentation de 0,4 milliard des prêts octroyés aux CFF.

### 3 Engagements conditionnels

Un engagement conditionnel est

- une obligation susceptible de survenir du fait d'événements passés, dont l'existence doit être concrétisée par des événements futurs. La survenance de ces événements ne peut pas être influencée (par ex. cautionnements), ou
- un engagement actuel résultant d'événements passés qui, sur la base de la faible probabilité de survenance ou en raison d'un manque de mesure fiable, n'a pas pu être porté au bilan (les critères pour la comptabilisation d'une provision n'étaient pas remplis, par ex. litige juridique ouvert avec faible probabilité de perte).

Les engagements conditionnels proviennent d'événements comparables à ceux qui justifient la constitution de provisions (absence de contre-prestation de tiers), même s'il n'existe pas encore d'engagement actuel et que la probabilité de survenance d'une sortie de fonds est inférieure à 50%.

### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérées comme des engagements en matière de prévoyance toutes les obligations résultant des plans de prévoyance, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués sur la base de la norme IPSAS 25. Contrairement à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte consolidé.

Tous les collaborateurs des unités à intégration globale sont assurés auprès de PUBLICA dans la caisse de prévoyance de l'unité concernée. Ces plans sont certifiés selon la norme IPSAS 25 sur la base des promesses de prestations réglementaires en tant que plans de prévoyance basés sur les prestations. En plus des prestations de la caisse de prévoyance, les autres prestations à long terme destinées à l'employé évaluées sur la base de la norme IPSAS 25 sont les suivantes:

- primes de fidélité,
- prestations de préretraite destinées aux agents soumis à des rapports de service particuliers (administration générale), selon les art. 33 et 34 OPers,
- prestations en cas de mise à la retraite anticipée dans le cadre de restructurations.

### Hypothèses actuarielles

	2010	2011
Taux d'actualisation	2,10%	1,25%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,25%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,15%	0,15%

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31 décembre 2011 a été déterminée sur la base de l'effectif actualisé des assurés. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31 décembre 2011. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et

l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer.

Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus servent de base aux caisses de prévoyance de l'administration générale de la Confédération, du domaine des EPF et du Musée national suisse. Les autres unités consolidées travaillent en partie avec des calculs légèrement modifiés.

## Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. au C 2010	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-30 697	-36 031	-5 334	17,4
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	27 328	27 282	-46	-0,2
<b>Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation</b>	<b>-3 369</b>	<b>-8 749</b>	<b>-5 380</b>	<b>159,7</b>
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-654	-711	-57	8,7
<b>Total des engagements en matière de prévoyance</b>	<b>-4 023</b>	<b>-9 460</b>	<b>-5 437</b>	<b>135,1</b>

En 2011, la valeur de l'ensemble des *engagements en matière de prévoyance* a augmenté, passant de 31 351 millions à 36 742 millions. De ce montant, 36 031 millions concernent les caisses de prévoyance de PUBLICA (*engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation*) et 711 millions les autres prestations à long terme destinées aux employés (*engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation*).

Les *avoirs de prévoyance* sont estimés à la valeur de marché. Ils se fondent sur les actifs provisoires disponibles au 31 décembre 2011.

Les avoirs de prévoyance ont ainsi diminué de 27 328 millions à 27 282 millions. En 2011, Publica a réalisé un rendement d'environ 1%.

En comparant les engagements en matière de prévoyance et les avoirs de prévoyance à la valeur de marché, on obtient un découvert de 9460 millions au 31 décembre 2011. Si l'on compare uniquement les engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation avec les avoirs de prévoyance à la valeur du marché, le découvert selon la norme IPSAS 25 atteint 8749 millions.

## Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. au C 2010	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	461	574	113	24,5
Charges d'intérêts	753	646	-107	-14,2
Rendement attendu de la fortune	-913	-947	-34	3,7
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-10	77	87	-870,0
Amortissement de postes non comptabilisés	-	231	231	n.d.
<b>Charges de prévoyance nettes ordinaires</b>	<b>291</b>	<b>581</b>	<b>290</b>	<b>99,7</b>
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	n.d.
<b>Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance</b>	<b>291</b>	<b>581</b>	<b>290</b>	<b>99,7</b>

n.d.: non disponible

Les *charges nettes en matière de prévoyance ordinaires* correspondent essentiellement à la différence entre, d'une part, les *charges liées aux services rendus* (valeur actuelle de l'engagement pour la prestation de travail fournie par l'employé durant la période considérée) et, d'autre part, les *charges d'intérêts* des engagements en matière de prévoyance cumulés et des *rendements* attendus des placements de la fortune. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance doivent être pris en compte en sus.

Les modifications du règlement des caisses de prévoyance affiliées à Publica, prévues au 1<sup>er</sup> juillet 2012, entraînent une réduction du nombre d'années de service acquises durant la durée de

service écoulee; celle-ci est considérée comme une charge de retraite au titre des services passés (past service cost) au 31 décembre 2011. Elle est donc comptabilisée au titre des engagements en matière de prévoyance et des charges en matière de prévoyance 2011 (231 mio). Les modifications apportées aux plans de prévoyance comprennent essentiellement une diminution du taux de conversion (qui passe de 6,53% à 6,15%), assortie d'une adaptation des bonifications de vieillesse et d'une hausse unique de l'avoit de vieillesse. La réduction des prestations découlant de l'abaissement du taux de conversion est en majeure partie compensée par les bonifications de vieillesse et la hausse unique de l'avoit de vieillesse. Les charges nettes en matière de prévoyance pour l'exercice 2011 s'élèvent ainsi à 581 millions.

## Evolution des engagements

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. au C 2010	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>-3 336</b>	<b>-4 023</b>	<b>-687</b>	<b>20,6</b>
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-291	-581	-290	99,7
Montant à saisir immédiatement	-1 142	-5 615	-4 473	391,7
Cotisations de l'employeur	746	759	13	1,7
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>-4 023</b>	<b>-9 460</b>	<b>-5 437</b>	<b>135,1</b>

La variation des engagements de - 5437 millions par rapport à l'année précédente (cf. tableau des engagements de prévoyance et autres prestations destinées aux employés) comprend les charges de prévoyance nettes (cf. tableau des charges nettes et bénéfices nets de prévoyance), les écarts actuariels à comptabiliser immédiatement («Montant à saisir immédiatement») et les cotisations de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur versées en 2011 s'élèvent à 759 millions. Elles correspondent à la somme des versements réglementaires au titre des cotisations d'épargne et des cotisations de risque destinées aux assurés actifs, qui progressent fortement en pour cent du salaire assuré et en fonction de l'âge des assurés, en raison de l'échelonnement du système de cotisations des caisses de prévoyance. Ces contributions ordinaires de 759 millions doivent, selon les normes IPSAS, être comparées avec les charges courantes pour services rendus de 574 millions, calculées selon la méthode PUC et liées à la prestation de travail fournie par les

collaborateurs en 2011. L'écart est essentiellement dû à la répartition uniforme, dans le cadre de la méthode PUC, des charges de prévoyance sur la durée d'occupation totale des employés et à l'âge moyen relativement élevé des collaborateurs. Par ailleurs, la méthode PUC se fonde sur d'autres hypothèses actuarielles, telles que les départs attendus, les rémunérations futures des avoires d'épargne vieillesse ou les augmentations de salaire.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance au 31 décembre 2011, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération d'une durée de 20 ans et plus. Il est désormais de 1,25 %, contre 2,1 % l'année précédente. En outre, les nouvelles bases actuarielles LPP 2010 ont été appliquées. Suite à cette adaptation et rien que dans les deux caisses de prévoyance les plus importantes (administration générale de la Confédération et domaine des EPF), l'engagement en matière de prévoyance s'est accru de 4298 millions (pertes résultant de la modification des hypothèses).

## Autres engagements conditionnels

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Autres engagements conditionnels</b>	<b>15 464</b>	<b>17 585</b>	<b>2 121</b>	<b>13,7</b>
Cautionnements	9 177	9 907	730	8,0
Engagements de garantie	4 814	5 980	1 166	24,2
Cas juridiques	219	341	122	55,7
Autres engagements conditionnels	1 254	1 357	103	8,2

Les autres engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les engagements de garantie, les actions en justice en cours et les autres engagements conditionnels.

Les *cautionnements* se composent comme suit:

- Par le biais d'une garantie d'Etat, la Confédération répond des prêts accordés aux CFF vis-à-vis d'EUROFIMA (société de financement de matériel roulant des chemins de fer nationaux européens). La ligne de crédit octroyée aux CFF par EUROFIMA s'élève, au maximum, à 5 400 millions (état au 31.12.2011: 2 673 mio). En outre, la Confédération se porte garante du capital-actions non versé par les CFF à hauteur de 104 millions. L'engagement conditionnel envers EUROFIMA se monte ainsi, au total, à 5 504 millions.
- La *construction de logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques, en vertu de l'art. 48 de la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP; RS 843). En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique, conformément à l'art. 51 LCAP. Enfin, elle se porte garante des emprunts par obligations émis par des centrales d'émission d'utilité publique, si ces dernières accordent, avec les fonds ainsi obtenus, des prêts destinés à améliorer l'offre de logements à loyer ou à prix modérés (art. 35 LOG; RS 842). Les cautionnements se montent, au total, à 2 487 millions. En raison d'annulations et d'amortissements, ce montant est inférieur de 97 millions à celui de l'année précédente.
- La Confédération fournit une garantie d'Etat en faveur de toutes les *entreprises de transports concessionnaires* (ETC) pour l'acquisition, à des conditions avantageuses, d'équipements d'exploitation pour les transports publics. Le crédit-cadre approuvé à cet effet par les Chambres fédérales s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC. Au 31 décembre 2011, les déclarations de garantie signées se montaient au total à 711 millions.

- Dans le domaine de l'*approvisionnement économique*, sont ouverts un crédit de cautionnement de 688 millions pour garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (FF 1992 976) ainsi que des garanties de prêts bancaires d'un montant de 347 millions visant à faciliter le financement de la prise en charge de frais de stockage obligatoire, conformément à l'art. 11 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531).
- S'élevant à 169 millions, les autres cautionnements concernent la promotion de la place économique et la politique régionale, en vertu de l'art. 5 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement (RS 951.25).

Les *engagements de garantie* comprennent:

- un *capital de garantie* de 4 341 millions au total auprès des banques de développement et organisations suivantes: Banque asiatique, interaméricaine et africaine de développement, Agence de garantie multilatérale des investissements, Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, garantie de crédit Media Development Loan Fund, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque de développement du Conseil de l'Europe;
- des *garanties de crédit* de 1 408 millions envers la Banque nationale suisse (BNS) pour des prêts accordés au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée. Les prêts ouverts en faveur du FMI se montaient à 458 millions au jour de référence. En 2011, une deuxième tranche de garantie de 950 millions a été prononcée, que la BNS peut solliciter de façon autonome.
- La Confédération se porte garante d'un crédit de 230 millions octroyé à l'Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie.

Le poste *cas juridiques* comprend un montant de 270 millions pour d'éventuels remboursements dans le domaine de la RPLP. Quelque 3000 détenteurs de véhicules ont déposé un recours auprès de la Direction générale des douanes (DGD) contre le déclassement, intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et reporté d'une année, des véhicules de la catégorie EURO 3 dans la catégorie de redevance RPLP supérieure. Le Tribunal administratif fédéral a rejeté ces recours le 20 août 2010. Un recours a été déposé contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Par arrêt du 17 décembre 2011, le Tribunal fédéral a approuvé le recours des détenteurs de véhicules et renvoyé le dossier pour réexamen au Tribunal administratif fédéral. La décision n'est pas encore tombée. Si le déclassement n'est pas approuvé, un total de 270 millions devrait être remboursé pour les années 2009, 2010 et 2011. En outre, un litige juridique est en cours pour un montant de 65 millions en raison d'une violation de brevet. Le plaignant estime que la Confédération viole son brevet par son système de prélèvement de la RPLP, ce que la Confédération conteste.

Les *autres engagements conditionnels* concernent principalement les éventuelles sorties de fonds dans le domaine des immeubles. Les principaux postes en la matière sont les coûts liés à l'assainissement de sites contaminés (655 mio), à la mise en conformité à la loi dans les domaines de l'infrastructure d'assèchement, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité parasismique (598 mio) ainsi qu'à la désaffectation et au démontage d'immeubles militaires (42 mio). Sont également comptabilisées avec les autres engagements conditionnels les parts proportionnelles de l'engagement de la Suisse en matière de prévoyance du personnel vis-à-vis d'Eurocontrol (60 mio). Contrairement aux engagements de prévoyance pris sous l'ancien régime, soit avant 2005, qui étaient amortis par les Etats membres sur une période de 20 ans et pour lesquels la Confédération constituait une provision, les engagements de prévoyance calculés en vertu de la norme IAS 19 ne font l'objet d'aucun plan d'amortissement.

#### 4 Plafond d'engagement de l'ASRE

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 12 milliards. Le plafond d'engagement représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Le plafond d'engagement est réexaminé périodiquement et adapté si nécessaire.

A la fin de l'année 2011, le total des engagements d'assurance s'élevait à 8,2 milliards, de sorte que le plafond d'engagement était utilisé à 69 %. Au cours de l'exercice, aucun relèvement du plafond d'engagement n'a été demandé.

#### 5 Créances conditionnelles

mio CHF	2010	2011	Ecart p. r. à 2010	
			val. abs.	%
<b>Créances conditionnelles</b>	<b>19 167</b>	<b>18 600</b>	<b>-567</b>	<b>-3,0</b>
Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan	19 100	18 500	-600	-3,1
Autres créances conditionnelles	67	100	33	49,3

Une créance conditionnelle est un poste de fortune susceptible de survenir du fait d'événements passés, mais dont l'existence doit être confirmée lors d'un événement futur. La survenance de cet événement ne peut pas être influencée. Outre les créances conditionnelles, les avoirs de la Confédération non inscrits au bilan sont également présentés sous ce poste.

*Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan* (net, sans la part cantonale de 17 %) : l'impôt fédéral direct est prélevé ex post et n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. Au niveau de la Confédération, la comptabilisation des recettes se fait au moment du versement des parts de la Confédération par les cantons (principe de l'encaissement). Si l'impôt fédéral direct était supprimé à fin 2011, on pourrait encore compter avec des recettes estimées à 18,5 milliards les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2011 comprise, car celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles à la date de clôture. Pour cette raison, les avoirs non encore reçus doivent être inscrits hors bilan en tant que créances conditionnelles. Leur montant correspond aux entrées attendues. L'estimation tient compte du fait que l'encaissement de l'impôt fédéral direct pour une année fiscale déterminée s'étend sur plusieurs années. La majeure partie de l'impôt (près de 75 %) est perçue l'«année d'échéance principale», qui suit l'année fiscale. Les années suivantes, les montants perçus

pour l'année fiscale concernée seront de plus en plus faibles. Au 31 décembre 2011, la Confédération détenait donc des créances provenant de plusieurs années fiscales (2011 et années précédentes). Ces avoirs correspondent en grande partie aux recettes de 15,6 milliards budgétisées pour l'exercice 2012 (sans les parts cantonales de 17 %). Au cours des années suivantes, de nouvelles rentrées provenant des années fiscales antérieures sont ainsi encore attendues. La diminution de 0,6 milliard de la créance conditionnelle s'explique par l'adaptation du montant des recettes dues par les personnes physiques (résultant des réformes de la progression à froid entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011) ainsi que par les montants toujours croissants versés avant l'échéance (y c. versement anticipé par acomptes), qui entraînent des paiements moins importants au cours des années qui suivent.

Les *autres créances conditionnelles* comprennent notamment la conversion du prêt de 63 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du Centre international de conférence de Genève (CICG) en une subvention selon décision du Parlement du 28 mai 1980. En cas de liquidation de la FIPOI, ce montant reviendrait à la Confédération. Contestées par voie de droit, des créances atteignant 29 millions ont en outre été reclassées en tant que créances conditionnelles.

## 6 Entités proches de la Confédération

mio CHF	Contributions de la Conf./ parts aux revenus		Acquisition de marchandises et de prest. de service/ charges d'intérêts		Vente de marchandises et de prest. de service/ revenus des intérêts		Créances et prêts		Engagements	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Entités proches de la Confédération</b>	<b>16 100</b>	<b>18 193</b>	<b>795</b>	<b>892</b>	<b>73</b>	<b>91</b>	<b>24 401</b>	<b>24 306</b>	<b>115</b>	<b>60</b>
Swisscom	–	–	94	131	11	15	13	16	4	11
CFF	1 934	2 152	23	32	–	–	14 050	15 370	–	–
La Poste	191	196	62	59	61	70	151	187	–	–
RUAG	–	–	608	666	1	6	84	58	111	49
BLS Réseau SA	228	200	8	4	–	–	2 703	2 675	–	–
Fonds de compensation (AVS, AI)	13 334	14 728	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de compensation (AC)	413	917	–	–	–	–	7 400	6 000	–	–

Les personnes (morales) et organisations proches comprennent les participations importantes (voir ch. 42/16), les fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et de l'assurance-chômage (AC).

Exception faite des subventions versées par la Confédération, des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des prêts sans intérêt aux CFF ainsi qu'à BLS Réseau SA, toutes les transactions entre la Confédération et les entités qui lui sont proches s'effectuent aux conditions du marché.

La Confédération a effectué avec des entités proches les transactions suivantes:

- Les contributions aux CFF consistent majoritairement en dépenses effectuées dans le cadre de l'accord sur les prestations passé avec les CFF pour la période allant de 2011 à 2012.
- Concernant les créances envers les CFF, seul un montant de 590 millions porte intérêts. Les prêts restants ne sont pas rémunérés. En font également partie les prêts du fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) accordés à Alp Transit Gothard SA à hauteur de 5,2 milliards (2009: 4,7 mrd). Filiale des CFF à 100%, Alp Transit Gothard SA est intégrée à la valeur de mise en équivalence aux comptes du groupe CFF. Par conséquent, ces prêts n'apparaissent pas dans le compte consolidé des CFF.

- Les créances envers la Poste comprennent les avoirs sur comptes postaux.

- Les créances envers BLS Réseau SA comprennent des prêts qui avaient initialement été versés à BLS Alp Transit SA. Au cours de la transformation de cette société, les prêts ont été transférés à BLS Réseau SA. Ils se composent de prêts du fonds FTP (2,3 mrd) et de prêts de la Confédération (0,4 mrd).

- Les contributions à l'AC ont fait l'objet d'une hausse unique de 500 millions dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Parallèlement, le prêt rémunéré au fonds AC a été réduit de 1,4 milliard net en 2011.

### Indemnités à des personnes clés

Les membres du Conseil fédéral sont considérés comme des personnes physiques proches de la Confédération, au sens de personnes clés. La rémunération et les indemnités versées aux membres du Conseil fédéral sont réglées par la loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et par l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Ces informations sont publiées.

## 7 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2010	31.12.2011
1 euro (EUR)	1,2486	1,2170
1 dollar américain (USD)	0,9328	0,9378
1 livre sterling (GBP)	1,4597	1,4563
1 couronne norvégienne (NOK)	0,1600	0,1568

## 8 Événements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le 25 avril 2012, le conseil fédéral a approuvé le compte consolidé 2011. Entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation par le Conseil fédéral, aucun événement digne de publication n'est survenu.

## 51 Différences structurelles

En raison du choix du périmètre de consolidation, le compte de l'administration générale domine les chiffres du compte consolidé. Le présent chapitre a pour but d'exposer les différences structurelles entre le compte consolidé, le compte de l'administration générale de la Confédération et la statistique financière. En outre, il présente le périmètre de consolidation sous forme de tableau ainsi qu'une comparaison numérique.

### Comparaison avec le compte de la Confédération

#### Compte de résultats

A l'inverse du compte de la Confédération, le compte consolidé ne différencie pas entre les charges (ou les revenus) ordinaires et extraordinaires, puisque les exigences du frein à l'endettement ne s'y appliquent pas. Dans le compte consolidé, les charges et les revenus sont portés au résultat dans leur intégralité, ce qui explique les écarts importants qui peuvent apparaître dans la présentation des comptes.

#### Bilan

Dans le compte de la Confédération, les actifs sont subdivisés entre patrimoine financier et patrimoine administratif pour des raisons de législation financière. De cette distinction, il ressort clairement quels sont les actifs qui sont destinés aux placements monétaires et en capital (patrimoine financier) et quels sont les actifs dont la Confédération a besoin pour exécuter ses tâches (patrimoine administratif). Cette information est primordiale pour les décisions relatives au budget prises par le Parlement. Par contre, le bilan consolidé ne connaît pas cette distinction. En accord avec les normes comptables IPSAS, il répartit les avoirs entre l'actif circulant et le capital immobilisé en fonction des échéances.

#### Compte des flux de fonds

Dans le compte de la Confédération, le compte des flux de fonds est appelé compte de financement. Pour le pilotage des finances de la Confédération conforme aux principes de la politique budgétaire, le compte de financement distingue entre les transactions ordinaires et les transactions extraordinaires. Il présente en outre le résultat des flux de fonds provenant de placements financiers et de capitaux de tiers. En revanche, le compte consolidé des flux de fonds ne présente pas de postes extraordinaires (par analogie avec le compte de résultats consolidé). Il se structure sur trois niveaux, en fonction de l'activité opérationnelle, des investissements et du financement.

En outre, le présent compte des flux de fonds se distingue du compte de financement par la nature des fonds sur lesquels il se base. En effet, le compte des flux de fonds décrit l'évolution des liquidités (fonds «Liquidités»). Par contre, dans le compte de financement, le fonds «Confédération» englobe, outre les liquidités, les bonifications des montants dus par les débiteurs (créances) et les charges enregistrées au profit de créanciers (engagements courants).

### Rapport avec le compte de l'administration générale de la Confédération

Le ch. 5 présente une comparaison des charges de transfert et des dettes du compte consolidé et du compte de la Confédération.

### Comparaison avec la statistique financière

#### Approches différentes

Alors que le compte consolidé de la Confédération met l'accent sur le pilotage microéconomique (économie d'entreprise), la statistique financière privilégie la comparabilité macroéconomique (économie publique). En principe, les deux rapports répondent donc à des approches différentes.

#### Périmètres de consolidation différents

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 95) régissent l'attribution des unités au secteur «Administrations publiques». Ce dernier englobe notamment le secteur partiel «Confédération». Celui-ci est certes comparable au périmètre de consolidation du compte consolidé de la Confédération, sans être identique pour autant.

La source de financement constitue le critère de consolidation déterminant pour la statistique financière (règle dite «des 50 %»). Les unités administratives de l'Administration fédérale décentralisée consolidées qui tiennent leur propre comptabilité (voir liste ci-après) ne sont pas prises en considération par la statistique financière. En effet, elles couvrent leurs coûts de production à plus de 50 % par des opérations avec des tiers (par ex. recettes issues de ventes ou d'émoluments) et ne remplissent par conséquent pas les critères du SEC 95.

- Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
- Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
- Swissmedic
- Société suisse de crédit hôtelier (SCH)
- Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM SA)

En revanche, le secteur partiel «Confédération» de la statistique financière comprend également le Fonds national suisse et Suisse Tourisme. Conformément à l'art. 55, al. 1, LFC, le Fonds national ne fait pas partie du périmètre de consolidation de la Confédération.

#### Appréciations différentes

Etabli par la statistique financière, le «modèle SF» est le reflet de l'optique nationale et est comparable, au niveau de l'évaluation, aux principes du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC). En ce qui concerne l'optique internationale conforme au «modèle SFP», les prescriptions régissant la comptabilité établies par le Fonds monétaire international (FMI) exigent d'évaluer, dans la mesure du possible, toutes les créances et tous les engagements à leur valeur de marché.

## 52 Aperçu des unités consolidées

### Aperçu des unités selon type de compte et méthode d'intégration

Unité	CCC	CC	SF
<b>Administration fédérale centrale</b>			
Etablissements et unités administratives présentées dans le compte de la Confédération	100%	100%	100%
<b>Administration fédérale décentralisée</b>			
Unités administratives et fonds de la Confédération présentant un compte spécial dans le cadre du compte d'Etat	100%	–	100%
<b>Unités de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent une propre comptabilité</b>			
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100%	–	–
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100%	–	100%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100%	–	–
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100%	–	–
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100%	–	–
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100%	–	–
Musée national suisse (MNS)	100%	–	100%
Pro Helvetia (PH)	100%	–	100%
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	100%	–	–
SIFEM SA	100%	–	–
Swissmedic	100%	VA	VA
Suisse Tourisme	–	–	100%
PUBLICA	–	–	–
<b>Participations importantes de la Confédération</b>			
BLS Réseau SA, La Poste, CFF, RUAG, Skyguide	équiv	équiv	équiv
Swisscom	équiv	équiv	VB
<b>Autres organismes</b>			
Fonds national suisse	–	–	100%

Comptes:

CCC = Compte consolidé de la Confédération  
CC = Compte de la Confédération (compte d'Etat, tome 1)  
SF = Statistique financière (sous-secteur Confédération)

Méthode de comptabilisation:

100% = Intégration globale  
équiv = Part détenue dans le capital propre  
VA = Valeur d'acquisition  
VB = Valeur boursière

### Ordres de grandeur des unités consolidées - détails

2011 Unité	Résultat de l'exercice		Engagements		Capital propre		Collaborateurs	
	mio CHF	%	mio CHF	%	mio CHF	%	EPT	%
<b>Administration fédérale centrale</b> (compte général de la Confédération)	<b>2 094</b>	<b>77,8</b>	<b>131 926</b>	<b>92,9</b>	<b>-27 400</b>	<b>95,1</b>	<b>33 054</b>	<b>66,2</b>
<b>Administration fédérale décentralisée</b>	<b>598</b>	<b>22,2</b>	<b>10 071</b>	<b>7,1</b>	<b>-1 400</b>	<b>4,9</b>	<b>16 853</b>	<b>33,8</b>
<b>Comptes spéciaux</b>								
Domaine des écoles polytechniques fédérales	118	4,4	1 254	0,9	1 181	-4,1	15 208	30,5
Régie fédérale des alcools	269	10,0	11	0,0	360	-1,3	142	0,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	- 159	-5,9	7 763	5,5	-7 702	26,7	-	0,0
Fonds d'infrastructure	426	15,8	107	0,1	2 028	-7,0	-	0,0
<b>Unités administratives décentralisées dotées d'une propre comptabilité</b>								
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	9	0,3	11	0,0	24	-0,1	396	0,8
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	0	0,0	5	0,0	3	0,0	162	0,3
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	4	0,1	16	0,0	14	0,0	141	0,3
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	- 3	-0,1	21	0,0	87	-0,3	205	0,4
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	1	0,0	3	0,0	4	0,0	17	0,0
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	- 55	-2,0	281	0,2	2 399	-8,3	34	0,1
Musée national suisse (MNS)	- 1	0,0	6	0,0	5	0,0	131	0,3
Pro Helvetia (PH)	0	0,0	20	0,0	- 2	0,0	66	0,1
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	0	0,0	239	0,2	49	-0,2	15	0,0
SIFEM SA	- 12	-0,4	315	0,2	89	-0,3	-	0,0
Swissmedic	1	0,0	19	0,0	61	-0,2	336	0,7
Total intermédiaire	2 692	100,0	141 997	100,0	-28 800	100,0	49 907	100,0
Ecritures de consolidation	- 527		-14 017		-1 496		0	
<b>Compte consolidé de la Confédération</b>	<b>2 165</b>		<b>127 980</b>		<b>-30 296</b>		<b>49 907</b>	

### 53 Charges de transfert (comparaison avec le compte général)

2011 mio CHF	Compte général Confédération	Compte consolidé Confédération	Ecart
<b>Charges de transfert</b>	<b>46 994</b>	<b>45 276</b>	<b>-1 718</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 549	–
Indemnités à des collectivités publiques	856	856	–
Contributions à de propres institutions	2 971	2 393	-578
Contributions à des tiers	14 318	14 651	333
Contributions aux assurances sociales	15 754	15 754	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	3 073	-1 087
Réévaluation de prêts et de participations	386		-386

Dans les charges de transfert, la distinction entre le compte général et le compte consolidé réside dans les contributions à de propres institutions et les contributions à des tiers, ainsi que dans les réévaluations.

*Contributions à de propres institutions (- 578 mio):* les charges inférieures du compte consolidé résultent de différentes transactions opposées.

- En tant que relations intragroupes, les contributions financières et les contributions aux loyers du compte général de la Confédération au domaine des EPF (- 2308 mio), à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (- 32 mio) et au Musée national suisse (- 43 mio) ainsi que la contribution à Swissmedic (- 16 mio) sont éliminées.
- Les contributions à des projets de 672 millions provenant du fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) versées aux CFF et à AlpTransit Gothard sont également prises en compte lors de la consolidation. En outre, lors de la consolidation, la contribution fédérale de 1148 millions à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF est imputée aux charges de transfert.

*Contributions à des tiers (333 mio):* les contributions du fonds d'infrastructure pour les projets urgents liés au trafic d'agglomération, pour les routes principales dans les régions de montagne et pour la compensation en faveur des cantons de l'absence d'augmentation de la RPLP (364 mio au total) ainsi

que les contributions du fonds FTP (40 mio), du domaine des EPF (52 mio), de la Régie fédérale des alcools (2 mio, prévention de l'alcoolisme) et de Pro Helvetia (23 mio) ont été versées à des destinataires hors compte général. Il faut en outre tenir compte des relations intragroupes, à hauteur de - 147 millions.

*Réévaluations de contributions à des investissements (- 1087 mio):* l'écart par rapport au compte général provient de transactions qui ont concerné aussi bien des éliminations que d'autres opérations à prendre en compte.

- La part aux revenus de la Confédération de - 1401 millions transférée au fonds FTP a été éliminée.
- La part pour des projets d'infrastructure dans les agglomérations transférée au fonds d'infrastructure ainsi que les contributions forfaitaires pour les routes principales des régions de montagne et des régions périphériques à hauteur de 510 millions (contributions à des investissements) a elle aussi été éliminée.
- Il convient en outre de tenir compte des réévaluations du fonds FTP (658 mio) et du fonds d'infrastructure (166 mio).

*Réévaluations de prêts et de participations (- 386 mio):* dans le compte consolidé, les réévaluations de prêts et de participations dans les charges financières (voir ch. 42/8) sont inscrites au poste «Réévaluation des placements financiers».

## 54 Dette (comparaison avec le compte général)

2011 mio CHF	Compte général Confédération	Compte consolidé Confédération	Ecart
<b>Dette brute</b>	<b>110 516</b>	<b>108 170</b>	<b>-2 346</b>
Engagements courants	14 151	13 648	-503
Engagements financiers à court terme	14 333	14 356	23
Engagements financiers à long terme	82 032	80 166	-1 866
<b>Dette nette</b>	<b>82 468</b>	<b>86 022</b>	<b>3 554</b>
Dette brute	110 516	108 170	
<i>Déductions</i>	<i>28 048</i>	<i>22 148</i>	<i>-5 900</i>
Liquidités et placements à court terme	5 544	6 123	579
Créances	5 862	6 704	842
Placements financiers à court terme	1 959	2 103	144
Placements financiers à long terme	14 683	296	-14 387
Prêts détenus jusqu'à l'échéance		6 922	6 922

La *dette brute* au niveau consolidé est inférieure de 2,3 milliards à celle de l'administration générale de la Confédération. Les facteurs suivants expliquent cette différence:

- *Engagements courants (- 503 mio)*: dans l'approche consolidée, un montant de 1590 millions est éliminé des engagements de l'administration générale. Il s'agit en particulier d'engagements provenant de comptes de dépôt envers le domaine des EPF (1089 mio), la SCH (100 mio) et l'IPI (64 mio) ainsi que d'une dette sur compte courant envers la RFA (295 mio). A l'inverse, les engagements du domaine des EPF envers des tiers (977 mio) font augmenter les engagements dans l'optique consolidée. La différence restante de 110 millions est répartie entre les autres sociétés du groupe.
- *Engagements financiers à long terme (- 1866 mio)*: le compte de l'administration générale présente des dettes à terme d'un montant de 1830 millions envers l'ASRE. Ces dettes sont neutralisées en tant que relations intragroupes dans le compte consolidé. Les engagements de l'administration générale envers le domaine des EPF (94 mio) en relation avec les fonds de tiers acquis par le domaine des EPF affectés au financement partiel d'immeubles appartenant à la Confédération sont également neutralisés. A l'opposé, le domaine des EPF (47 mio), Swissmedic (10 mio) ainsi que le Musée national suisse (1 mio) ont des engagements financiers propres.
- Contrairement à la dette brute, qui diminue dans le compte consolidé, la *dette nette* présentée dans le compte consolidé est supérieure de 3,6 milliards à celle du compte de l'administration générale. Cette différence est le résultat d'effets contraires. Les *créances* dans le compte consolidé englobent non seulement les créances de l'administration générale, mais aussi celles de l'ASRE (727 mio), du domaine des EPF (49 mio), de la Régie fédérale des alcools (31 mio) ainsi que de l'IFSN (19 mio). La différence restante (16 mio) est répartie entre les autres sociétés du groupe. A l'inverse, le prêt de trésorerie octroyé par l'administration générale au fonds pour les grands projets ferroviaires (7763 mio) est éliminé dans l'approche consolidée, ce qui explique pourquoi les prêts détenus jusqu'à l'échéance (compte consolidé) sont inférieurs aux placements financiers à long terme (administration générale). Dans le compte consolidé, les prêts du patrimoine financier (6922 mio) sont présentés comme des *prêts détenus jusqu'à l'échéance* – et non pas comme des *placements financiers à long terme*, ce qui est le cas dans le compte de l'administration générale. Ce transfert entre les postes de déduction n'a aucun effet sur la dette nette.